

La façon et le moment restent à fixer Les Québécois auront à se prononcer avant longtemps

Faussement personnes parlant sur diverses tribunes ont déploré en fin de semaine l'absence de reconnaissance des droits des autochtones dans le nouvel accord constitutionnel et souhaité que les négociations se poursuivent pour infléchir la décision du Québec de faire cavalier seul.

Les neuf provinces anglophones du Canada ont convenu jeudi dernier des termes d'une nouvelle entente constitutionnelle à l'issue de quatre jours d'après discussions qui ont conduit le Québec à exprimer sa dissidence, faute de reconnaître officiellement la spécificité française de cette seule province.

A Toronto hier, c'était au tour de M. James Mason de manifester son inquiétude de ne pas retrouver l'embarcadere des droits des autochtones dans le document. Il parlait au nom des 40.000 membres de l'Union des autochtones de l'Ontario et il

a précisé que son organisme refusera toute participation à une conférence fédérale-provinciale spéciale sur ce sujet, à moins d'être consulté pour le processus de son organisation.

Les neuf premiers ministres signataires du pacte, ont préféré reporter à plus tard, une fois le rapatriement de la constitution chose faite, la discussion sur l'enrichissement des droits des autochtones.

Le Congrès du travail du Canada est déterminé à forcer le gouvernement à reconnaître les droits des autochtones dans la Charte des droits de la nouvelle constitution, a souligné de son côté M. Dennis McDermott, président de cet organisme qui représente 2,3 millions de travailleurs.

Plusieurs autres porte-parole de différents organismes ont abondé dans le même sens.

Tandis que M. Ed Broadbent, chef du NPD soulignait samedi à Ottawa que ce problème de l'absence de protection des droits des autochtones le «préoccupait beaucoup» sans que cela justifie pour autant cet appel à la violence lancé depuis Londres par des représentants de la communauté indienne du Canada.

D'autre part, le député conservateur Jake Epp a dit à Ottawa que le gouvernement fédéral devrait attendre avant de présenter sa résolution constitutionnelle au Parlement d'être en mesure d'ouvrir de nouvelles négociations avec le Québec dans une tentative ultime pour obtenir son appui. «Je crois qu'il serait sage, a souligné M. Epp, que M. Pierre Trudeau attende un peu que le Québec revienne de ses émotions plutôt que de hâter les choses».

Voir page 8: Québécois



Les Alouettes de Montréal ont enfin subi l'élimination, s'inclinant 20-16 hier dans la boue et l'indifférence devant moins de 18.000 personnes en demi-finale de la section Est de la Ligue canadienne, à Ottawa. Ici, Tom Cousineau et Glen WEir terrassent le quart-arrière des Rough Riders, J.C. Watts. Page 15.

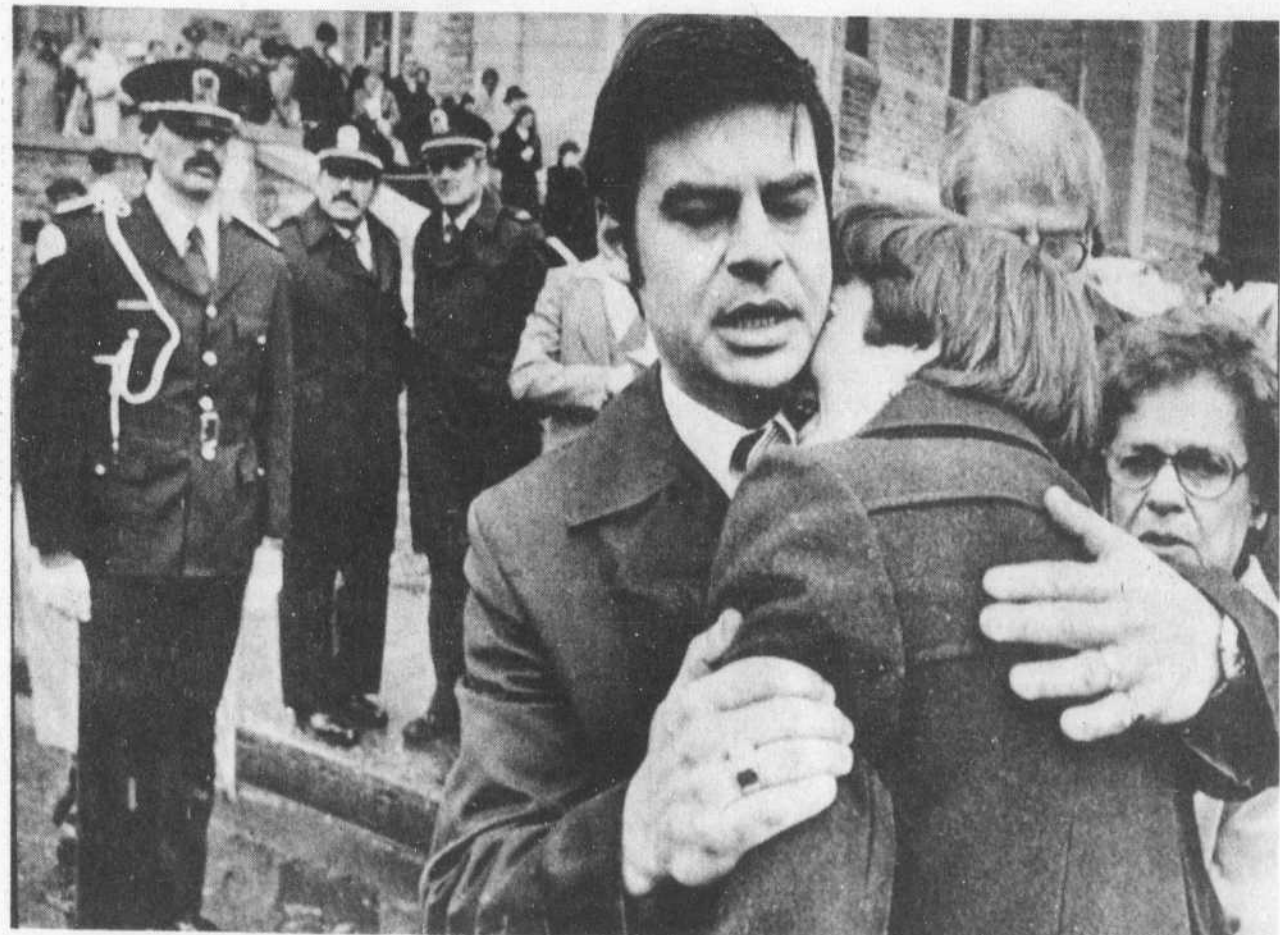
Sévigny réussit

À son premier match cette saison, le gardien Richard Sévigny a remporté son duel face à Corrado Micallef dans une victoire de 4-2 du Canadien contre les Red Wings de Detroit, samedi soir au Forum. Page 14

Les Patriotes relèvent le défi

Les Patriotes de St-Laurent de la Ligue collégiale AAA ont causé une vive surprise en accédant à la demi-finale de la Coupe universitaire de hockey, remportée par les Aigles Bleus de l'Université de Moncton. Page 14

L'annonce d'une entente avec General Dynamics serait faite aujourd'hui Québec obtient le contrôle d'Asbestos



Inconsolable, Mme Nicole Vincent, épouse du policier tué à Longueuil la semaine dernière, doit s'appuyer sur l'épaule de son beau-frère Gilles durant les funérailles de son époux. Plus de 3.000 personnes, incluant de nombreux policiers de toutes les provinces du Canada, ont assisté aux obsèques civiques à Longueuil, samedi. Voir information en page 3.

Le gouvernement du Québec a conclu avec General Dynamics une entente qui lui donne un droit de vote majoritaire au conseil d'administration de la Société Asbestos Ltée, même s'il ne se porte pas immédiatement acquiescent de toutes les actions détenues par la multinationale General Dynamics de St. Louis, au Missouri.

Selon l'agence Presse Canadienne qui dit tenir l'information de source sûre, l'entente à cet effet aurait été entérinée par le Conseil des ministres du Québec et par le conseil d'administration de General Dynamics il y a déjà quelques jours. L'accord devait être signé officiellement vendredi ou encore aujourd'hui et on n'attendait plus que cette formalité avant d'annoncer officiellement la nouvelle.

Ce serait la raison pour laquelle les bourses de Montréal et de Toronto ont décidé vendredi de bloquer temporairement toute transaction sur les titres de la Société Asbestos. Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, avait alors confirmé que des développements importants pourraient être annoncés à brève échéance. Il a précisé que les négociations avaient été très intensives, ces dernières semaines, entre le Québec et la multinationale américaine.

Les détails de l'entente demeurent encore imprécis. Rejoint à son domicile, le président de la Société nationale de l'amiante, M. Daniel Perlestein, a refusé de commenter la nouvelle et il a référé les journalistes à M. Parizeau ou encore au

ministre de l'Énergie du Québec, M. Yves Duhaime. Ces derniers n'ont pu être re-joints.

La Société Asbestos est le deuxième plus gros producteur d'amiante du Québec, après Johns-Manville Canada. Jusqu'à maintenant, la majorité de ses actions (environ 55%) appartenait à General Dynamic tandis que la Caisse de dépôts et de placements du Québec en détenait une tranche de dix pour cent. Le reste des parts était partagé entre une multitude de petits actionnaires.

Au départ, lorsque le gouvernement du Québec a annoncé qu'il se porterait acquiescent de l'Asbestos, en octobre 1977, il était question d'acheter toutes les actions

Voir page 8: Asbestos

Victoire des libéraux aux législatives belges

BRUXELLES (Reuter) — Les élections anticipées d'hier en Belgique ont été marquées par une forte régression des sociaux-chrétiens, apparemment sanctionnés pour le manque d'efficacité des cinq gouvernements de coalition qu'ils ont présidés depuis les élections de 1978.

Les grands gagnants sont les libéraux, à droite sur l'échiquier politique, et qui prônent une plus grande rigueur financière.

Les quelque sept millions d'électeurs

belges ont par contre été plus indulgents envers les socialistes, partenaires des sociaux-chrétiens dans la coalition sortante, qui maintiennent leurs positions.

Les résultats provisoires et partiels indiquent encore un recul des communistes, un effondrement du Parti bruxellois FDF-rassemblement wallon, une forte poussée du Parti régionaliste Volksunie dans le nord du pays et un gain des mouvements écologiques.

Les sociaux-chrétiens flamands (CVP)

des anciens premiers ministres Leo Tindemans, Wilfried Martens et Mark Eyskens, se retrouvent pantois tout en demeurant le principal parti du nord du pays avec environ 44 sièges sur 212 à la Chambre, 13 de moins que dans la précédente législature.

Les socialistes francophones (PS) de Guy Spitaels demeurent le principal parti de Wallonie avec, prévoit-on 35 sièges à la Chambre, trois de plus que précédemment.

Les sociaux-chrétiens francophones (PSC) de Paul Van Den Boeynants, perdraient sept sièges tandis que les socialistes flamands de Karl Van Miert maintiendraient leurs positions avec 26 sièges.

En revanche, les libéraux, tant en Flandre qu'en Wallonie, gagneraient en tout 15 sièges, pour un total de 52.

Willy De Clercq, leader des libéraux flamands, a estimé que la progression de son parti était due au fait que la classe moyenne — professions libérales et petits patrons — avait abandonné le CVP qui a perdu un quart de ses électeurs.

Jean Gol, leader des libéraux francophones, a déclaré que ce vote signifiait un coup d'arrêt à l'étatisme et à la socialisation.

M. Van Den Boeynants, expliquant le recul des sociaux-chrétiens francophones, a estimé que les électeurs avaient jugé sévèrement l'action gouvernementale, le manque de décisions, de cohésion, les divisions étalées.

La question qui préoccupe tous les milieux politiques belges est maintenant de

Voir page 8: Belgique

Le sort du Québec et des autochtones inquiète de nombreux organismes à travers le Canada

STE-FOY (PC) — Les Québécois «auront à s'exprimer» à la suite de la «trahison» dont ils ont été victimes à Ottawa cette semaine, a soutenu dimanche le président du caucus des députés péquistes de la région de Québec, M. Denis De Belleval.

Mais la date et la manière dont les Québécois pourront s'exprimer (une élection ou un référendum) n'ont pas encore été déterminées, a indiqué le député de Charlesbourg.

M. de Belleval rencontrait la presse dimanche à l'issue d'une réunion de trois

heures des députés péquistes et des dirigeants du Parti québécois en provenance des 17 comtés de la région de Québec. Le député de Charlesbourg était accompagné des ministres Jean-François Bertrand (Vanier), Clément Richard (Montmorency), et des députés Raymond Gravel (Limoilou) et Raymond Brouillet (Chauveau) lorsqu'il a rencontré la presse.

M. de Belleval a expliqué que le groupe des députés et des militants avait envisagé plusieurs hypothèses pour faire face à la situation créée à Ottawa jeudi dernier.

Certains militants ont suggéré la tenue d'un référendum ou d'une élection à caractère référendaire. «L'opinion publique devra s'exprimer, a dit M. De Belleval. Il reste à déterminer quand et comment».

A court terme, M. de Belleval a annoncé qu'une réunion spéciale du Conseil national du Parti québécois aura lieu en fin de semaine prochaine.

La réunion devait avoir lieu à Montréal mais le PQ de la région de Québec a suggéré qu'elle se tienne dans la capitale, en même temps que les libéraux fédéraux y tiennent un congrès.

Entretemps, il y aura l'important message inaugural livré à l'Assemblée nationale par le premier ministre René Lévesque, aujourd'hui même, en plus d'une réunion des députés péquistes demain et d'une séance du conseil des ministres mercredi.

«Il faut faire comprendre à la population ce qui vient de se passer, a dit M. De Belleval. Tout espoir de renouveler la Confédération canadienne est annulé et le Québec se retrouve dans une situation pire que celle d'il y a 20 ans.»

Même les plus «modérés» parmi les dé-

Il est temps de revenir à l'essentiel

1) Pays légal et pays réel: où est le triomphe?

par Léon Dion

Dans cette analyse rédigée pour LE DEVOIR, le professeur Léon Dion estime qu'afin d'éviter, dans les jours cruciaux qui viennent, que l'attention ne soit détournée de l'essentiel, il importe que la problématique constitutionnelle fondamentale soit de nouveau formulée de façon rigoureuse, ce qui va exiger le choix d'une optique mettant en pleine lumière la dimension fondamentale du Québec comme l'une des deux sociétés dont est constitué le Canada.

qu'exprimèrent les neuf premiers ministres des provinces anglophones et le premier ministre fédéral juste avant de si-

gner cet accord que le Québec refusait d'endosser?

Le principal motif qui poussait les artisans de la réforme constitutionnelle à consentir un si intense effort de recherche d'une solution au problème canadien n'était-il pas le besoin d'accommoder le Québec et ainsi d'éviter au Canada la crise la plus profonde de son histoire telle que la décrivaient déjà le Rapport préliminaire de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1965?

Il convient de se poser la question. Comment se fait-il que nous en soyons là aujourd'hui? Comment est-il possible que le pays soit peut-être au bord du gouffre et que les responsables, au lieu de s'attrister et de tenter un ultime effort pour rectifier la situation, bombent le torse, convaincus qu'ils paraissent être que c'est la cause du Canada qu'ils viennent de faire triompher une fois pour toutes?

Il nous faut nous garder d'une réaction émotive afin de ne pas obscurcir encore

davantage la recherche des choix d'action qui s'offrent au Québec à la suite de l'accord signé sans lui à l'issue de la conférence. Mais, en même temps, il convient de dire avec toute l'énergie possible et en y mettant tout le poids requis qu'il ne saurait y avoir de compromis valable sans le Québec, et qu'en conséquence il faut réviser encore le projet de résolution de façon à le rendre acceptable à ce dernier.

Deux ordres de considérations motivent cette façon de voir: en premier lieu, il paraît clair qu'aucun premier ministre du Québec n'aurait pu signer le texte de l'entente sous sa forme actuelle et que, par conséquent, le refus du premier ministre Lévesque ne peut être directement attribué à l'orientation souverainiste du Parti québécois; en second lieu, le texte de l'accord reste imprécis et les nombreuses interprétations verbales qui furent apportées, notamment par le premier ministre Trudeau et par le ministre Jean Chrétien, font planer l'incertitude sur la portée de

certaines clauses qui sont d'importance majeure pour le Québec.

Si les révisions requises étaient effectuées dans le sens le plus favorable, l'ampleur de la crise qui risque de secouer le Québec et le Canada au cours des prochains mois serait diminuée considérablement. Par contre, si c'était la formulation la plus rigide qui allait être retenue, les responsables de cette orientation porteraient devant le pays et l'histoire une terrible responsabilité.

Le dénouement de la récente conférence constitutionnelle manifeste une fois de plus l'incompréhension incurable et pour ainsi dire congénitale du Canada anglophone des véritables besoins et aspirations du Québec. Non! La délégation québécoise n'a pas été victime d'un maléfice d'une quelconque divinité malveillante mais bien plutôt d'une réaction normale de Canadiens anglophones à l'égard des francophones, dont ceux qui oeuvrent

Voir page 8: L'essentiel

Éditorial

Il appartient à MM. Trudeau et Lévesque de briser l'isolement dans lequel l'entente d'Ottawa a enfermé le Québec; les deux premiers ministres doivent donc reprendre les négociations pour éliminer les obstacles qui ont empêché le Québec d'adhérer à l'accord du 5 novembre. L'éditorial de Michel Roy. Page 6

Maria Chapdelaine

200 éditions différentes mais une seule... illustrée par Clarence Gagnon

Coédition Art Global/Libre Expression
En vente partout

Le poste du lac des Allumettes est classé

Le poste du lac des Allumettes, mieux connu dans l'histoire de la traite des fourrures sous le nom de Fort William, fait partie désormais des sites historiques du Québec puisque le ministre des Affaires culturelles vient de le classer selon la Loi des biens culturels.

«De tous les postes de l'Outaouais», seul celui des Allumettes est resté en excellent état de conservation, surtout en comparaison des autres dont il ne reste pratiquement aucun vestige», écrivait M. Guillaume Dunn dans un ouvrage sur les forts de l'Outaouais en 1975 (Éditions du jour, Montréal).

Situé à une centaine de mille de la ville de Hull, le poste du lac des Allumettes se trouve sur une vaste pointe sablonneuse et a conservé plusieurs des bâtiments et vestiges d'un établissement lié au commerce de la fourrure au XIXe siècle. On y compte notamment la maison du bourgeois, diverses dépendances, une chapelle, un cimetière indien, etc.

C'est dans cette région que régnait en seigneur l'essouat le magnifique, grand chef algonquin qui se déplaçait porté sur les épaules de ses guerriers et percevait un droit de passage sur tous les canots. Les voyageurs qui remontaient l'Outaouais jusque-là avaient coutume d'initier ou de baptiser les nouveaux à cet endroit en les jetant à l'eau.

Le nom «Allumettes» proviendrait soit des roseaux dont on se servait pour allumer le feu, soit d'une anecdote selon laquelle un missionnaire jésuite y aurait égaré une boîte d'éclats de bois sec utilisés en guise d'allumettes. Le lieu a conservé ce nom jusqu'en 1848 au moment où le gouvernement a ouvert un bureau de poste appelé Fort William en l'honneur, semble-t-il, de William McGillivray administrateur de la compagnie du Nord-Ouest avant qu'elle ne s'intègre à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Vers 1823, Aeneas McDonnell, un ancien de la compagnie de la Baie d'Hudson, s'installe à son compte en construisant une hutte sur l'île aux Allumettes. La Baie réagit et envoie John McLean ouvrir à côté un comptoir. La Baie exploitera son poste jusqu'en 1869 et le vendra James McCall.

Le poste du lac des Allumettes a aussi servi de lieu d'approvisionnement pour les chantiers forestiers et, peu à peu, s'est transformé en un lieu de villégiature. Plusieurs des bâtiments ont subsisté malgré ces mutations, le vandalisme et l'abandon. Dès 1976, plusieurs organismes de la région et notamment la Société d'aménagement de l'Outaouais entreprenaient des démarches auprès du ministère des Affaires culturelles en vue de préserver le site et ses bâtiments.

La plupart d'entre eux ont été construits dans la seconde moitié du XIXe siècle sauf la maison du bourgeois ou du commis construite vers 1845. Sur leur histoire, le ministère des Affaires culturelles ne possède que des données partielles et se propose l'an prochain d'effectuer une recherche complète.

DANDURAND — La Commission d'arbitrage pour la protection du patrimoine résidentiel a jugé que la conservation de la maison Ucal-Hisopome Dandurand, boulevard Dorchester, coûterait trop cher à son propriétaire, Baystate Corporation. Elle a donc renversé une décision du comité exécutif de la ville de Montréal et ordonné l'émission d'un permis de démolition dans 45 jours si, à cette

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



échec, les autorités compétentes n'ont trouvé aucun moyen d'inciter le propriétaire à sauvegarder cette maison.

En vertu du règlement municipal sur la protection du patrimoine résidentiel (5241), le comité exécutif, en août dernier, avait décidé de refuser le permis de démolition à Baystate Corporation, une filiale de la First Québec Corporation. Le requérant a interjeté appel auprès de la Commission d'arbitrage et a obtenu gain de cause.

«La Commission juge donc (...) qu'il est souhaitable que le bâtiment soit conservé dans l'intérêt de la communauté et qu'à la fois le propriétaire ne soit pas pénalisé par sa préservation; et qu'à choisir entre ces deux options, si elles ne peuvent se réaliser concurremment, elle opte pour celle ne pas pénaliser indûment le propriétaire en permettant la démolition conditionnelle à un remplacement...» affirment les trois commissaires dans leur opinion majoritaire, MM Clude Cofsky, Robert Blache et Yves Connan. Deux autres commissaires, André Labrecque et Robert Bouchard, auraient eux préféré émettre immédiatement le permis de démolition.

La maison Ucal-Hisopome Dandurand, située au 1740 Dorchester ouest, se trouve face à la maison-mère des Soeurs Grises de Montréal, classée monument historique. Elle a été construite vers 1871 en pierre grise. Ucal-Hisopome Dandurand, premier automobiliste de Montréal et promoteur immobilier, l'habitait au début du siècle.

La Commission d'arbitrage reconnaît volontiers à ce bâtiment une valeur architecturale et patrimoniale et admet que son état demeure suffisamment bon pour une éventuelle restauration ou rénovation. La Commission note, toutefois, et les commissaires dissidents le soulignent, que le ministère des Affaires culturelles a déjà donné un accord de principe au projet de Baystate Corporation et ne compte pas agir en lieu et place de l'administration municipale.

La Commission estime que la conservation de la maison Ucal-Hisopome Dandurand générerait le développement du site à son plein potentiel. Elle fait allusion à l'absence de programme de subventions dans ces cas et aux contraintes du règlement de zonage.

Les commissaires devaient choisir entre l'intérêt public, ici résumé dans la sauvegarde de la maison, et l'intérêt des promoteurs immobiliers, ici résumé dans une démolition en vue de laisser place à un projet de construction; le ministère des Affaires culturelles aussi et tout indique que les uns et l'autre préfèrent l'intérêt du promoteur immobilier, avec tous les manques à gagner fiscaux que cela entraîne. C'est une question de conscience...

LES CHAPELLES — Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a donné avis de son intention de classer deux chapelles de procession de la Côte-sud. Il s'agit de la chapelle de Saint-Roch-des-Aulnaies construite vraisemblablement en 1792 et de la chapelle de l'Islet-sur-mer, construite vers 1836.

Ces deux chapelles, qui s'ajoutent à plusieurs autres inscrites au registre des biens culturels depuis quelques mois, constituent toutes les deux de beaux exemples de ce type de construction et de la tradition qui les entourait.

PUBLICATION — La Société historique du centre du Québec vient de publier le numéro 10 de ses cahiers d'histoire. Ce numéro, rédigé par M. Jean Genest, est entièrement consacré à la vie de Joseph-Ena Girouard, homme politique important de la région qui participa au développement du Yukon à l'époque de la ruée vers l'or. On peut se



Le poste du Lac des Allumettes avait une chapelle multiconfessionnelle dont la date de construction demeure, pour l'instant, imprécise.

procurer ce cahier pour la somme de \$5 en écrivant à la Société historique du centre du Québec, C.P. 188-201 rue Saint-Jean, Drummondville J2B 5L2.

VIEUX-MONTRÉAL — Sous la direction de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, les fouilles archéologiques ont repris dans le Vieux-Montréal. Elles visent deux sites importants: la Place royale et le faubourg Saint-Louis.

À la Place royale, les fouilles ont pour but de compléter une première campagne et de vérifier la présence d'un ancien mur des fortifications de Montréal. Au faubourg Saint-Louis, dans la partie est du Vieux-Montréal, les fouilles auront lieu sur le site d'une ancienne boucherie.

L'administration municipale, qui avait autrefois un archéologue à son emploi pour les fins de l'entente intervenue avec le ministère des Affaires culturelles, a choisi désormais de confier ses travaux

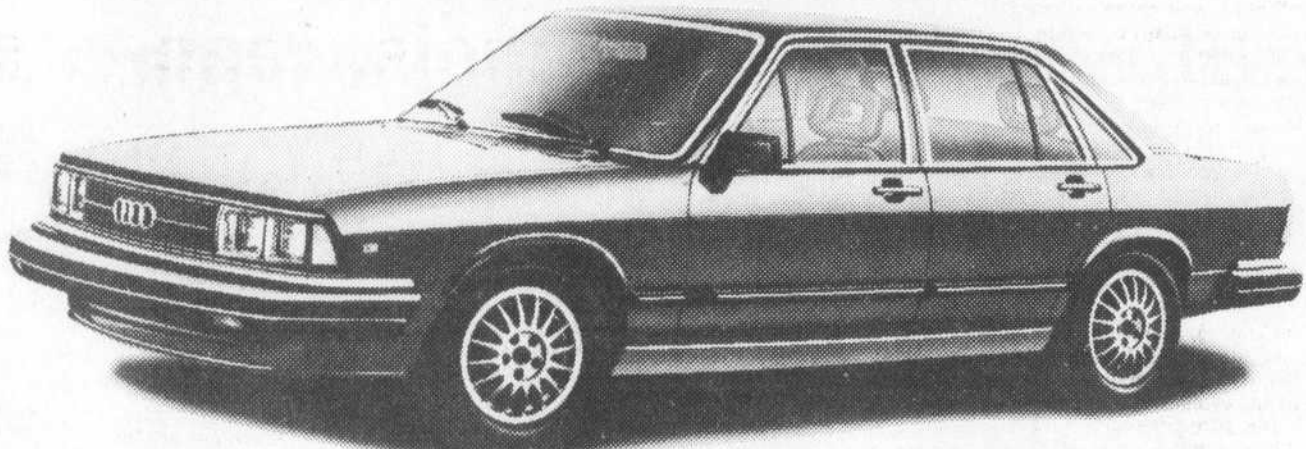
d'archéologie à des entreprises extérieures comme elle le fait dans plusieurs autres cas.

C'est ainsi qu'elle a confié à Pierre Landry Urbaniste Inc. le travail de cartographie de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal. Les planches illustreront l'âge des bâtiments, les fonctions d'origine, l'affectation actuelle, le matériau de façade, le type de toit, les éléments et les modifications architectoniques l'état de conservation, le style architectural, la valeur intrinsèque estimée et le paysage urbain.

La ville de Montréal a également octroyé un contrat pour l'aménagement d'un parc au cours Le Royer. Ce parc, récupéré à même une ancienne rue fermée à la circulation, complètera les travaux de recyclage et de réhabilitation du milieu urbain dans le voisinage de l'église Notre-Dame.

Tous ces travaux ont une valeur estimée d'un peu moins de \$500,000 et se trouvent payés en bonne part par le ministère des Affaires culturelles.

La voiture



Depuis 50 ans, Audi a acquis sa renommée grâce à une technique innovatrice, à la qualité de la construction et à la beauté des formes. Aujourd'hui, Audi est à l'avant-garde de la technique automobile.

Chaque année, les chroniqueurs des magazines spécialisés font l'éloge des découvertes techniques et des nouvelles caractéristiques des voitures Audi.

Selon la tradition Audi, chaque modèle est le résultat de cette technique sophistiquée et est conçu pour vous offrir le maximum de confort et de luxe fonctionnel.

Audi lance maintenant la carte Audi. Il s'agit d'une autre innovation sans pareille dans le domaine de l'automobile.

La carte

LA CARTE Audi

JEAN MEUNIER
10 RUE PRINCIPALE
VILLE PQ
H9R 1B1

WAUGB0430CN100212
11/81 10/84 555-1212 868L841

L'achat d'une Audi 1982 vous donne droit à la carte Audi. Cela veut dire, en gros, que pendant les trois ans qui suivent la date de livraison de votre Audi, vous devez défrayer le coût du carburant et de l'assurance automobile, prendre adéquatement soin de la voiture et conduire normalement. Il vous faut amener votre voiture chez un concessionnaire Audi autorisé pour les travaux d'entretien réguliers et les inspections visant à déceler la corrosion. Mais le coût de ces visites et la plupart des autres coûts seront défrayés par Audi.

Vous vous attendez naturellement à ce que la carte couvre le moteur, le mécanisme d'entraînement, les essieux, le

PENDANT LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES, ELLE COUVRE À PEU PRÈS TOUT, SAUF LE CARBURANT.

climatiseur et les systèmes électriques. Elle couvre effectivement tout cela. Elle couvre en plus les vidanges, les filtres, les pneus et les services d'entretien ordinaires... en plus des remorquages et d'une voiture de remplacement si les réparations ne peuvent être effectuées le même jour. Tout cela, sans frais. Et enfin, tous les propriétaires de voitures Audi 1982 deviendront automatiquement membres de l'Association canadienne des auto-

mobilités, avec tous les avantages que cela comporte.

Naturellement, la carte Audi ne couvre pas certains frais extraordinaires comme la réparation de dommages subis lors d'une course ou d'un rallye automobile; les accidents; les modifications apportées à la voiture; la négligence ou le mauvais usage, par exemple. Il est évident qu'il y a certaines restrictions. Votre concessionnaire Audi se fera un plaisir de vous donner tous les détails.

Bref, l'Audi est une voiture tout à fait remarquable. Et la carte Audi, un concept tout à fait remarquable pour rouler sans problème.

Il s'agit probablement de la caractéristique standard la plus importante jamais offerte avec une voiture.



La CEQ, le PLQ et l'orientation scolaire

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et le critique de l'opposition en matière d'éducation à l'Assemblée nationale, M. Fernand Lalonde, s'interrogent sur l'opportunité de tenir au Québec une Semaine nationale de l'information et de l'orientation scolaire alors que les coupures budgétaires frappent d'une façon particulièrement dure le personnel ressource de ce secteur cette année.

«C'est un écran de fumée, affirme-t-on à la CEQ, que de vanter l'orientation et l'information alors que les personnels pour offrir ces services sont en nombre dramatiquement décroissant.» Selon la CEQ, cette semaine aurait été une excellente occasion de faire ressortir notamment le sexisme qu'on retrouve en information et orientation et les inégalités qui séparent toujours les étudiantes et les étudiants dans l'accès aux études et aux emplois.

Pour M. Lalonde, la disparition de 60 postes de conseillers en orientation met en danger la qualité et l'accessibilité des services offerts à la population. En Ontario, actuellement, il y a un conseiller pour 365 élèves tandis qu'au Québec cette proportion est d'un conseiller pour 1,000 élèves, souligne le député.

Moi un pollueur?
JAMAIS!

6/36 GROS LOT
Approx. vendredi 100 000\$

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTÉ L'ORDRE	10	14	24	25	27	31
6 sur 6	2	125 764,50\$				
5 sur 6	144	1 572,00\$				
4 sur 6	7584	82,90\$				
5 sur 6+	3	50 305,60\$				

N° COMPLÉMENTAIRE
S'APPLIQUE SEULEMENT
AU 5 SUR 6+
21
VENTES TOTALES:
2 620 094 \$

Provincial

4614192	500 000\$
614192	50 000\$
14192	1 000\$
4192	100\$
192	25\$
92	10\$

Les billets gagnants de 1 000\$, 250\$, 100\$, 50\$ et 25\$ sont encaissables à toute succursale de la BNC.

Numéro	Possibilité de
51812	4 Gagnants de 50 000\$
51812	32 Gagnants de 5 000\$
18 2	324 Gagnants de 250\$
812	3,240 Gagnants de 50\$
12	32,400 Gagnants de 5\$

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DATE: 6-11-81

Provincial

Vendredi prochain
13 lots bons
de 131 313.13\$ chacun

KATIMAVIK

Pour Geneviève, la dure école de la liberté

par François Barbeau

QUAND Geneviève Laurier a quitté le confort de la maison familiale et de sa routine de vie d'adolescente en novembre dernier pour se joindre à Katimavik, la rupture n'a pas été douloureuse, au contraire. «J'avais besoin d'un changement de milieu, et il fallait que je parte. C'était une délivrance», constate-t-elle en rétrospective.

Elle s'est glissée tout naturellement dans cette nouvelle vie de groupe après un rapide apprentissage du quotidien avec de jeunes garçons et de jeunes filles avec qui elle n'avait aucune affinité et rien en commun.

J'aimerais revivre ces premiers mois, raconte Geneviève, pour me permettre de corriger les erreurs que j'ai commises durant cette période. Mais elle n'a pas commis que des erreurs. «J'ai appris un style de vie qui m'a beaucoup plu, j'ai appris à prendre un certain recul, à me détacher des événements, et j'ai connu une espèce de paix intérieure.»

Cette paix dont elle parle, elle souhaiterait pouvoir la retrouver ici, mais n'y parvient pas. Son retour à la maison a été après ses neuf mois à Katimavik s'est fait en douceur aussi. «C'est comme si je n'étais jamais partie de chez moi», dit-elle, en ajoutant: «Ce n'est pas l'éloignement qui change mes relations.»

Elle avait interrompu sa première année de cégep à l'automne dernier pour aller à Katimavik; elle reprendra ses cours en janvier. Après ce premier apprentissage de la liberté, de l'indépendance qu'a été Katimavik, elle a décidé de ne pas retourner chez ses parents et d'affronter le vaste monde comme une grande fille qu'elle est, à 18 ans.

Elle parle d'abandonner de ses trois stages avec Katimavik, le premier à Forestville, au Québec, le second à Carmel, dans l'Île-du-Prince-Édouard et de celui qu'elle a préféré, à Kaslo, dans les Rocheuses de la Colombie-Britannique. Ces trois étapes ont été aussi différentes l'une de l'autre que les paysages de ces trois provinces.

Les premiers mois, à Forestville, Geneviève a eu l'impression qu'elle était un peu exploitée par le programme de Katimavik. Le stage, semble-t-il, avait été mal organisé et les travaux devant bénéficier à la communauté ayant trop rapidement été terminés, les jeu-

nes participants au projet en ont été réduits à faire des ménages chez les gens de Forestville.

Nous aurions pu faire des choses plus constructives, ce n'était pas très stimulant, remarque-t-elle. Il faut croire que Katimavik a connu des problèmes d'organisation un peu partout, puisqu'à Carmel, à l'Île-du-Prince-Édouard, où Geneviève s'est ensuite rendue, son stage a été terni par diverses difficultés.

Son groupe devait construire à Carmel une maison de bois rond pour un mouvement acadien, mais personne ne savait construire dans son groupe, et personne n'était là pour leur enseigner cet art difficile. Quand cet obstacle a enfin été surmonté, et une fois les travaux engagés, après de longs retards, puisque les matériaux n'arrivaient pas, Katimavik s'est aperçu que le chantier avait été mis en marche sur le mauvais terrain...

Son dernier séjour, à Kaslo, en Colombie-Britannique, a su lui faire oublier les déboires des premiers mois. Le chef de groupe était dynamique, le groupe en était arrivé, après tout ce temps, à une certaine cohésion, le paysage était grandiose, les gens de la région d'une grande amabilité et d'une grande ouverture d'esprit.

C'est là que Geneviève a constaté que les Canadiens, selon les régions, étaient plus ou moins évolués.

Des onze personnes qui formaient son groupe au début, il n'en restait plus que six à la fin, des jeunes filles seulement, les autres ayant abandonné en cours de route ou ayant été remercié par Katimavik pour diverses entorses au règlement.

Ce règlement, fait-elle remarquer, il faut savoir l'interpréter, il faut savoir comment s'y adapter. Katimavik en soi est une organisation, un mouvement valable, reconnaît-elle, mais c'est selon l'individu. Il est inévitable que la rencontre de ces jeunes gens au début du programme soit marquée de difficultés, puisque la sélection se fait au hasard, et que les groupes sont formés de jeunes gens de tous les milieux, et c'est justement ce qui fait l'intérêt de Katimavik, note Geneviève.

Durant ces longs mois, elle a appris l'anglais, elle qui comprenait à son départ de Montréal, mais qui le baragouinait seulement. Mais les anglophones n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour apprendre le français, déplore-t-elle.

Des six jeunes filles qui formaient son groupe à la fin, une autre venait du Québec. Toutes les deux, entre elles, elles parlaient de leurs camarades en les appelant «les Anglaises».

«Nous avons appris à vivre ensemble, dit Geneviève, mais pas vraiment à les aimer». Les Anglaises, se rappelle-t-elle, manquaient un peu de dyna-

misme, et cette apathie créait une barrière entre elles et les francophones plus vives, et qui heureusement avaient «le sens de la table» et qui ont ainsi transformé en festins des repas qui auraient pu être monotones.

Les relations qu'elle a entretenues avec les gens qu'elle a connus durant ces trois séjours ont été excellentes, se souvient-elle, et la dynamique de groupe de Katimavik lui a permis de faire des choses qu'elle n'aurait pas faites autrement.

Avec son mille dollars en poche, puisqu'elle s'est trouvée au début du mois de juillet parmi ces quelque 75% des jeunes qui avaient complété les trois stages, Geneviève s'est retrouvée forte de son expérience, mais néanmoins heureuse que les neuf mois soient enfin terminés.

Après neuf mois, Jean-François revient «plus Québécois» qu'avant son départ

par Marie Laurier

«MES standards étaient très élevés.

Ils n'ont pas nécessairement correspondu à ce que je m'attendais, mais au bout du compte cette expérience a été positive et je ne la regrette pas. De toute manière, j'étais décidé à prendre une «année sabbatique» avant de commencer mon cégep.»

Jean-François Barbeau, 18 ans, commente ainsi les neuf mois qu'il vient de vivre au sein du programme Katimavik qui invite les jeunes Canadiens de 17 à 21 ans à partager ensemble, par groupe de onze coopérateurs, des objectifs communs.

Ceux-ci sont simples mais difficiles si l'on tient compte des «standards» ou de l'idéal qui animent les jeunes de cet âge et ils se résument ainsi: le développement personnel, le service à la communauté, la consécration à l'environnement et la connaissance du pays. En prime, selon ses aptitudes, son milieu et sa volonté, le participant peut se familiariser avec la langue seconde sinon la maîtriser parfaitement.

Jean-François ne cache pas les embûches qu'il a dû surmonter pour s'adapter à ce très nouveau genre de vie, mais avec un peu de recul, il en retient les aspects positifs: «J'ai en effet amélioré considérablement ma connaissance de l'anglais, appris à faire la cuisine et à manger de façon écologique, c'est-à-dire des aliments naturels, et surtout réalisé que je suis Québécois avant tout.»

L'adolescent montréalais avait 17 ans à l'automne 1980 et il venait de terminer son

cours secondaire pour s'orienter vers une carrière maritime, en poursuivant ses études au Cégep de Rimouski. Mais auparavant il voulait prendre une «année sabbatique». Après onze années à l'école primaire et secondaire, raconte-t-il, j'éprouvais le goût de prendre un peu de large, de réfléchir, de confirmer mon orientation. J'aurais pu travailler et gagner beaucoup d'argent mais cela ne correspondait pas tout à fait à mon désir de rompre avec une existence un peu trop choquée dans mon milieu familial.»

Jean-François s'inscrit donc à Katimavik et l'ordinateur le choisit au moment même où il commençait à désespérer et il s'envole vers la Saskatchewan pour un premier séjour de trois mois. Les «Katimavikiens» font une triple rotation de lieux d'épanouissement ou d'épreuves dans trois provinces différentes, sous la responsabilité de moniteurs et d'agents de groupes formés aux fins de diriger au mieux ces jeunes.

«Je n'ai jamais vu onze garçons et filles faire connaissance aussi vite, raconte Jean-François. Et pourtant, chacun d'entre nous était fort anxieux de vivre cette expérience nouvelle. Donc, l'adaptation n'est pas trop pénible au tout début et Jean-François se conforme aux règles du jeu qui excluent notamment la consommation de drogues et la cohabitation avec une fille. «Il n'y a rien de spartiate à suivre ce règlement, dit-il, et comme

partout ce sont les abus qui sont condamnables. On ne peut cependant pas empêcher un jeune de 17 ou 18 ans de faire quelques incartades. A Katimavik, comme ailleurs, l'important c'est de ne pas exagérer, ou d'être le sujet de scandale, sans pour autant vivre comme un moine. «On s'arrange.»

Dès que les jeunes transgressent trop ouvertement ces règlements ou démontrent manifestement par leur comportement négatif, leur manque de collaboration, leur paresse ou leur inaptitude à poursuivre les objectifs qu'ils ont fait leur délibéré, ils peuvent être congédiés. Certains n'attendent pas d'être renvoyés, ils partent d'eux-mêmes: c'est le cas de 20% des participants qui réalisent qu'ils ne deviendront jamais «katimavikiens». Et on ne les retient pas.

A trois reprises, Jean-François a «failli» quitter et rentrer bien sagement chez lui. «A chaque fois, dit-il, cela correspondait à une déception, une remise en question de ma décision, à un profond ennui aussi, à Noël, entre autres, que je vivais pour la première fois en 17 ans loin de ma famille. La seconde où rien ne marchait à mon goût à un moment donné et la troisième, presque à la fin du projet où j'ai d'ailleurs reçu un avertissement. J'étais allé dans un bar alors que je n'avais pas l'âge requis et à Katimavik, on ne pardonne pas cette infraction... quand on est pris!»

Non seulement le «Katima-

■ Le pape encore en Pologne?

CITE DU VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II a évoqué samedi, au cours d'une réunion avec des Polonais, l'éventualité d'une nouvelle visite dans son pays natal.

Le primat de Pologne, Mgr Glemp, l'a officiellement invité à se rendre en Pologne en 1982 à l'occasion du 600^e anniversaire de la Vierge Noire de Jasna Gora, à Czestochowa.

Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

à 14 00 heures

Les points saillants à l'ordre du jour sont:

- 1- L'allocation du vice-premier ministre et ministre d'État au développement culturel et scientifique, monsieur Jacques-Yvan Morin.
- 2- Le compte rendu des activités du Conseil.
- 3- La discussion sur le rôle des collèges du Québec dans le domaine scientifique.
- 4- Les recommandations du Conseil concernant la mise sur pied des deux commissions prévues dans son décret de formation.

Au cours de la séance, une période sera réservée pour permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur le rôle des collèges (CEGEP) dans le domaine scientifique.

chowa. Le pape a répondu: «Je ne saurais comment résister» à une telle invitation, bien que n'annonçant pas officiellement sa visite.

Selon le Vatican, près de 4,000 personnes d'origine polonaise ont rencontré le souverain pontife lors de l'audience spéciale samedi.

Jean-Paul II s'est rendu en Pologne en 1979.



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

première séance publique

Le Conseil de la politique scientifique du Québec invite les personnes intéressées par le développement scientifique à assister à la première séance publique du Conseil qui aura lieu,

Vendredi, le 13 novembre.

Au: Planétarium Dow
1000, rue St-Jacques
Montréal, Québec

Reprendre les négociations

AUX mats des édifices de la capitale fédérale, les drapeaux étaient en berne ce jeudi 5 novembre, hommage ultime que rendait le Canada tout entier à l'admirable Thérèse Casgrain, décédée deux jours plus tôt. Mais le hasard a voulu que ce signe de deuil apparaisse dans le ciel d'Ottawa alors que le pays scellait un nouveau pacte sans le concours du Québec dont l'isolement devient presque institutionnel. Pour tous ceux qui ont suivi de près l'énorme saga constitutionnelle au cours des 15 dernières années, il n'y eut jamais peut-être spectacle plus navrant que ce pénible contraste entre l'euphorie un peu lourde des uns et la triste amertume de l'autre, abandonné de tous, délaissé surtout par un front commun dont il avait été l'un des plus fervents animateurs.

Ce sentiment de défaite intérieure, durement ressenti par beaucoup de Québécois présents sur les lieux de la conférence, fédéralistes autant que souverainistes, un bon nombre de nos collègues de la presse anglophone le partageaient. Comment Pierre Trudeau avait-il pu tolérer qu'advienne un dénouement aussi désolant dans un pays dont l'histoire consacre la dualité: deux peuples, deux grandes cultures, deux langues? Ce matin-là, notre histoire n'était plus une épopée.

Il est vrai que la Cour suprême dispensait le premier ministre de recueillir l'unanimité, mais un consensus excluant le Québec impose à la fédération une hypothèque morale et politique aussi lourde que dangereuse. Bien plus que la cause immédiate du désaccord, c'est la manière dont les choses et les hommes ont abouti à cet affligeant résultat qui a provoqué un profond malaise. La délégation québécoise a été vaincue sur le terrain où elle se croyait supérieure aux autres, celui de la stratégie. Dans une joute électorale ou un congrès de leadership, ces duels de tactiques et ces batailles d'ombres dans la nuit présentent un intérêt qui captive, voire divertit. Mais, s'agissant de l'avenir d'un pays ébranlé, les péripéties et les intrigues de couloirs ne réjouissent que les inconscients.

Soixante-douze heures ont passé. A quoi faut-il s'attendre du côté d'Ottawa? Comment Québec doit-il réagir? On aura noté avec un certain soulagement qu'en dépit des paroles amères, des dénégations et de la révolte qui gronde, l'équipe de M. Lévesque a décidé de s'accorder une période de réflexion avant de passer à l'action. Du côté d'Ottawa, le premier ministre a la victoire modeste. C'est une modestie bien indiquée puisque son triomphe ne parle encore qu'une langue. Aussi a-t-il évoqué avec insistance dès jeudi dans son allocution, en fin de conférence, et de nouveau à la Chambre des communes quelques heures plus tard, l'hypothèse de négociations bilatérales en vue de mettre au point des solutions qui rendraient cette entente accepta-

ble au Québec. Le lendemain vendredi, M. Trudeau et son ministre de la Justice, M. Chrétien, tenaient encore des propos conciliants et décidaient de surseoir à la réunion des chefs de partis convoquée pour fixer la forme qu'adoptera et la date à laquelle sera présentée la résolution découlant de l'entente.

Les jeux ne sont donc pas faits et la perspective d'une reprise du dialogue Ottawa-Québec paraît plausible. Il est clair que le chef du gouvernement fédéral voudrait associer le Québec à cette oeuvre qu'il a mis tant d'énergie, d'obstination et de temps à réaliser, hélas de façon bien imparfaite. Car cette charte, charcutée, rapiécée, piquée de «nonobstant», n'offre plus qu'un pâle reflet du document auquel avait rêvé M. Trudeau pour le Canada il y a 20 ou 25 ans.

Mais, s'il le fallait, celui-ci n'hésiterait pas à courir jusqu'au bout le risque de l'isolement québécois, non pas pour écarter la province francophone, mais plutôt pour encercler et braquer le gouvernement de M. Lévesque, c'est-à-dire le Parti québécois. Il pense en effet que la majorité des citoyens de cette société, quand elle aura bien compris la portée de l'accord conclu vendredi, lui donnera raison à lui plutôt qu'à M. Lévesque. L'obligation politique où se trouve M. Claude Ryan d'accueillir favorablement l'entente (malgré les réserves importantes que celle-ci lui inspire) tend à accréditer l'analyse du premier ministre fédéral.

Divers facteurs portent toutefois M. Trudeau à faire preuve pour l'instant de prudence et de conciliation. Il reconnaît à M. Lévesque, à son gouvernement et à son Parti une force politique et une aptitude peu commune à mobiliser l'opinion. Il prête à son plus grand adversaire politique une capacité de riposte qu'il n'ose sous-estimer, surtout au lendemain d'un revers aussi grave. Il ne fait pas confiance d'autre part au chef du PLQ qui a combattu sa résolution constitutionnelle et appuyé la motion ministérielle à l'Assemblée nationale. Enfin, à la suite de la fâcheuse impression créée au Canada anglais par la dissidence du Québec, le premier ministre désire vivement réaliser l'unanimité.

Ainsi, M. Trudeau, s'il ne craint pas une confrontation avec M. Lévesque sur la Constitution, préfère avant d'envisager cette éventualité réunir les conditions propices à une négociation véritable et à une entente satisfaisante avec le Québec.

A Québec, dans la perspective d'un gouvernement qui n'hésite plus à rappeler et à promouvoir le premier objectif du Parti québécois, la problématique créée par la conférence d'Ottawa ressemble à un dilemme. De deux choses l'une en effet: ou bien l'équipe de M. Lévesque, constatant l'isolement, s'estimant trahie par l'autre majorité, se cabre et refuse toute négociation avec Ottawa, cette capitale

d'un pays dont il ne veut plus entendre parler après les événements de la semaine dernière. Ou bien, au contraire, le gouvernement recherche avec ses interlocuteurs canadiens des aménagements propres à éliminer ou à réduire les trois obstacles qui l'ont empêché de se rallier au texte du 5 novembre.

S'il choisit la première voie, le gouvernement de M. Lévesque aura donc conclu que le régime fédéral, dont il ne cesse de déplorer les contraintes depuis cinq ans, devient franchement intolérable en raison des dispositions de l'entente de vendredi. Le cas échéant, le premier ministre n'échappera pas aux conséquences de son analyse qui l'amènera à poser au peuple la question de fond à la faveur d'une élection ou d'un référendum. Comme le peuple s'est déjà prononcé en mai 1980, il est douteux que les événements des jours derniers aient déterminé des changements significatifs dans le peuple.

A l'évidence, le gouvernement du Québec a intérêt à négocier, non pas de simples arrangements hors-constitution, mais en vue de faire inscrire dans le nouveau document des solutions honorables et satisfaisantes qui lui vaudraient: 1) une forme de compensation fiscale quand le Québec décidera de se prévaloir de l'article de la formule de modification qui l'autorise à se soustraire à un amendement constitutionnel; 2) une exception au titre de la liberté de circulation qui garantirait au Québec, en raison de l'état de son économie, la marge de manoeuvre qui lui est indispensable pour pratiquer des politiques d'embauche et de soutien économique; 3) une double garantie à l'article touchant les langues d'enseignement, soit l'application de la clause *Canada* (à quoi M. Trudeau a indiqué qu'il consentirait volontiers), et l'application à l'article 23 de la clause dérogatoire («nonobstant») afin de préserver la liberté législative du Québec. Cette dernière demande peut paraître paradoxale mais, en réalité, la faculté de déroger ne diminue pas le poids politique et moral de la garantie inscrite dans la Charte. Si cette clause dérogatoire s'étend aux libertés fondamentales, aux droits à l'égalité et aux garanties juridiques, principalement pour répondre aux exigences du Manitoba, de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse, pourquoi serait-elle inopérante et illégitime à l'égard d'un droit moins fondamental?

Il appartient donc à MM. Trudeau et Lévesque d'entreprendre au plus tôt des négociations bilatérales pour aplacer les difficultés qui ont entraîné l'échec de vendredi. Si ces démarches nouvelles ne produisaient pas de résultats satisfaisants pour le Québec, alors pourrait-on envisager un recours au peuple, ou bien pour faire entériner les dispositions de l'entente, ou bien pour inviter les électeurs, en cas d'impasse, à tirer les conclusions.

Michel ROY

La presse au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au moment d'écrire ces lignes hier, on ignorait encore si le journal quotidien et l'hebdomadaire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tous deux publiés par le groupe Unimédia, étaient fermés pour de bon, ou si une entente de dernière heure, avant l'échéance fatidique de ce matin, avait convaincu le propriétaire, M. Jacques Francoeur, de revenir sur sa décision et de continuer la publication.

Les syndiqués en grève se comportaient, même après l'ultimatum de M. Francoeur, comme s'il ne s'agissait là que d'une tactique visant à leur faire accepter les conditions de travail et de salaires édictées par l'employeur. Au cours du week-end, le conciliateur spécial du ministère du Travail, Me Denis Tremblay, semblait, lui, conserver l'espoir, si mince soit-il, de trouver un règlement et d'empêcher la fermeture du *Quotidien* et du *Progrès-Dimanche*.

Même en s'accrochant à cet espoir de voir rouvrir ce matin les portes des deux publications, force est de constater, dans le dossier connu de cette presse régionale, des signes très sérieux de fermeture, sinon dans l'immédiat, du moins à moyen terme.

Il est vrai que le groupe Unimédia a investi dans une «Maison de la Presse» à Chicoutimi et qu'il se serait octroyé pour le journaliste Jacques Francoeur d'avoir été le premier de la profession à fermer un journal sous prétexte qu'il n'est pas rentable. Mais les temps sont durs pour toutes les chaînes de médias, alors même que des occasions alléchantes d'investir dans d'autres champs d'activité que la presse, ne manquent pas.

Le *Quotidien* et le *Progrès-Dimanche* sont un peu dans la position où se trouvait *Montréal-Matin* vis-à-vis de *La Presse*. L'entreprise principale ne se sacrifie pas pour l'entreprise secondaire, surtout si elle connaît elle-même quelques difficultés et qu'elle peut améliorer sa position sur le marché en faisant disparaître le plus faible concurrent de la famille. Avec *Le Soleil* qui a besoin d'agrandir son tirage, et *Dimanche-Matin*, qui

ne dédaigne aucun marché, — deux publications du même groupe Unimédia, — M. Francoeur a les moyens et l'intérêt économique voulus pour fermer les deux organes régionaux et revenir avec des médias de l'extérieur.

Les articulations essentielles du dossier paraissent donc claires: ou les journalistes et les autres syndiqués du *Quotidien* et du *Progrès-Dimanche* plient et donnent à Unimédia la «rentabilité» qui rend inutile les fermetures; ou ils ne cèdent pas, et alors ils portent l'odieux d'avoir fermé une importante industrie de la région, et connotent à M. Francoeur l'occasion de porter secours aux lecteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec ses autres journaux.

M. Jacques Francoeur affirme avoir le coeur serré à l'idée de fermer deux journaux et d'avoir été acculé à ce choix après des déficits accrus et intolérables. Même en lui donnant raison, force est de conclure, au triste bilan de la concentration des entreprises de presse, qu'encre une fois l'appartenance à une chaîne n'aura en rien servi la liberté et la diversité de la presse. Quelles sont donc en effet cette économie d'échelle, cette source agrandie de capacité de gestion, qui justifient les *take-overs*, et qui laissent des journaux si peu «rentables» qu'il faille les fermer pour mieux les sauver?

Tôt ou tard, il faudra bien faire des choix et surtout faire des tests à l'encontre de la concentration des entreprises de presse. A cet égard, si jamais Unimédia ferme boutique au *Quotidien* et au *Progrès-Dimanche*, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait bien se révéler une terre propice à une presse libre et vraiment diversifiée. Elle n'avait pas attendu, du reste, M. Jacques Francoeur pour se donner des moyens propres d'expression et d'information.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte un bassin de population de près d'un quart de million de personnes. Cette région est dotée d'à peu près toutes les institutions qu'on doit retrouver dans une société normale, — un gouvernement excepté. Elle a été le

siège d'initiatives économiques originales. Ses habitants n'ont pas la réputation d'attendre les journaux de l'extérieur pour se faire une opinion ou pour comprendre et défendre leurs intérêts. En vertu de quelle dépossession le peuple du Saguenay-Lac-Saint-Jean serait-il rendu à ne pas être capable de posséder et de diriger ses propres organes de presse?

Le propriétaire actuel des deux journaux menacés n'a pas caché sa philosophie. M. Jacques Francoeur ne se sent aucune responsabilité sociale vis-à-vis de cette région, ni comme employeur ni comme «journaliste». On imagine facilement, depuis qu'Unimédia est devenu propriétaire du *Quotidien* et du *Progrès-Dimanche* avec quelle tranquillité d'esprit et quel encouragement la direction et les journalistes de ces deux boîtes ont pu travailler.

Cette situation n'étonnera pas ceux qui tiennent ce «baron de la presse» régionale moins pour un journaliste devenu prospère, que pour un potinier qui s'est mis riche en vendant des catalogues au prix d'un journal. Mais même si M. Jacques Francoeur ne mérite pas cette réputation, la conclusion qu'il annonçait la semaine dernière de fermer deux journaux illustre à nouveau, et indépendamment des personnes en cause, le caractère foncièrement malsain et dangereux d'une presse qui n'est plus, pour elle-même et pour la société qu'elle dessert, une entreprise autonome bien enracinée dans son milieu.

Quand la liberté de presse devient le pouvoir de fermer des journaux, et que le profit est la mesure de l'information fournie aux citoyens, c'est le fondement même de la vie démocratique qui est menacé. Qu'il s'agisse d'une région ou de l'ensemble du Québec, la même question essentielle se pose: à quand la réplique et les solutions de rechange? Si des propriétaires comme M. Francoeur ne sont capables ni de faire marcher sainement des entreprises ni de les céder à d'autres, il faudra bien en effet qu'une relève s'organise.

Jean-Claude LECLERC

LE MOT DU SILENCIEUX

Ouvrir ou fermer l'oeil

Les enfants ont plus de discipline dans leurs jeux que les adultes dans leurs travaux.

Ne vous infligez pas la torture de rajeunir. Vous vous donnez déjà assez de mal pour ne pas avoir l'air de vieillir.

On parle toujours de l'horizon. Jamais un mot sur le verticon.

Un rêve que l'on vient de faire, si l'on veut qu'il reste intact, on doit, dès que l'on en sort, reconstituer le fil des péripéties, tout en restant immobile dans la position que l'on a au réveil. Si on se lève, la trame du rêve se défile et tombe informe à nos pieds. Un rêve — et c'est ce qu'on oublie trop — ne tient pas debout.

Ne dormir que d'un oeil, quel interminable clin d'oeil!

Deux demi-vérités ne font pas une vérité, mais un vrai mensonge.

«Le coeur n'a pas de rides»... les frictions l'usent.

Dites du mal de quelqu'un, vous nuirez à deux personnes: cette personne et votre petite personne.

Trop d'ordre me donne froid aux yeux.

Les larmes, ce gargarisme du coeur.

C'est l'heure que l'on a à soi qui compte et non pas l'heure qu'il est pour tout le monde.

Mon fils, après avoir lu divers comptes rendus des dernières heures de la conférence constitutionnelle: «Je sauterais bien par-dessus toute la génération de politiciens débilés».

Jamais tant de livres sur les techniques du plaisir sexuel, et jamais si peu d'amour.

Femmes, que savez-vous des hommes? — Rien. Hommes, que savez-vous des femmes? Deux fois rien. Femmes et hommes, que savez-vous des enfants? — Rien de rien.

Penser, c'est partir en guerre contre les idées reçues.

Dans un monde où 99 pour cent des gens se disent impuissants à détourner le moindre des événements petits et grands qu'ils subissent, jamais il n'a été si facile à celui qui veut s'essayer de changer quelque chose de passer pour fou.

La civilisation suicidaire que nous traversons a marqué le visage de l'homme de traits nouveaux, et qui donnent à sa figure un je ne sais quoi que j'appellerais de la résignation enthousiaste.

On peut être content de mourir, mais je ne vois pas qu'on puisse arriver à mourir de contentement.

Si l'eau pouvait raconter son odyssée, à partir du moment où elle jaillit de la source jusqu'à celui où elle s'apprête à couler du robinet dans votre verre, il ne se rencontrerait pas un seul meurtre-de-soif pour ne pas trouver un goût de nectar à un bol de tisane refroidie.

La meilleure protection des animaux, c'est qu'ils ne parlent pas.

Les voleurs sont des honnêtes gens comme vous et moi.

Pour que quelques créatures croient en lui, Dieu, en désespoir de cause, commettra un miracle.

Albert BRIE

LES TRES AU DEVOIR

N'accourons pas vite

En ce temps de pureté linguistique extrême où nous vivons, il ne serait peut-être pas inutile de souligner un emploi étrange que tout le monde semble trouver normal, même les puristes. Relisant, il y a peu de temps, Bouvard et Pécuchet, de Flaubert, je tombe tout à coup sur une phrase qui me fait cligner de l'oeil: «Fourreau, accouru bien vite!...» Cette perle me fit sourire chez un écrivain aussi attentif que Flaubert, et je me dis que même les grands n'étaient pas à l'abri de l'erreur.

Deux semaines plus tard, lisant une vie de Nérone par Georges Roux, je rencontre cette citation de Gérard Walter qui, sans être un Flaubert, n'est pas non plus le dernier venu. Je cite: «Agrippine s'est habillée et accourt à la hâte!...»

À ce moment-là, n'y tenant plus, je décide de voir ce que conseille le maître en la matière, je veux dire le dictionnaire. J'ouvre mon fidèle Robert et qu'y vois-je: «ACCOURIR. Venir en courant, en se pressant: Je suis vite accouru (La Fontaine); j'ai vite accouru!...»

N'y comprenant plus rien, je consulte alors une autre autorité, M. Adolphe Thomas, auteur du célèbre «Dictionnaire des difficultés de la langue française»; j'y lis ceci: «Elles ont accouru en hâte nous porter secours; et un peu plus loin: «Accourir en diligence, en grande hâte!»

De plus en plus perplexe, je me réfère, pour finir, au maître des maîtres, à monsieur Littré lui-même, pensant y trouver la clé du mystère. Hélas, le mot a toujours eu le sens de «courir vite», ce qui fait que je vois mal comment Flaubert, Walter et Robert (pardonnez cette suite de R) pourraient justifier cette redondance.

Au bout du compte, il est permis d'affirmer, ce me semble, que malgré les maîtres cités précédemment, «accourir» se suffit à lui-même. Il faudrait dire: «J'accours», et non pas «J'accours vite».

Gary KLANG

Montréal, 1er novembre

Et que ferait le PC du transport ferroviaire?

(Lettre adressée à M. Joe Clark chef de l'Opposition officielle Chambre des communes.)

Le Parti progressiste-conservateur me, présentement, à la Chambre des communes, une campagne acharnée contre le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, pour qu'il tienne des audiences publiques de la Commission canadienne des transports au sujet des coupures de services chez VIA Rail, cela va donner quoi, Monsieur Clark? En effet, le ministre des Transports du Canada est, présentement, composé, en grande partie, de fonctionnaires qui ont un préjugé favorable au transport routier et aérien (ex.: l'ADAC, l'éléphant Blanc de Mirabel, etc) au grand détriment du transport ferroviaire. J'aimerais, donc, savoir quelle serait la politique du Parti progressiste-conservateur en matière de transport ferroviaire passager s'il devenait le prochain gouvernement?

Je crois qu'un nouveau gouvernement à Ottawa devrait procéder à un grand nettoyage au ministère des Transports du Canada afin de se débarrasser des fonctionnaires ennemis du transport ferroviaire passager, en ces temps de graves problèmes énergétiques: le gouvernement fédéral actuel vole aux pauvres pour donner généreusement aux riches; ce gouvernement favorise le transport aérien en général et le transport ferroviaire passager entre Montréal et Toronto au profit des hommes d'affaires et au grand détriment des gens ordinaires.

Un nouveau gouvernement à Ottawa devrait, donc, établir une société juste des transports où chaque mode de transport est traité de façon juste et équitable. En effet, le gouvernement fédéral subventionne directement VIA Rail et indirectement le transport aérien (construction et entretien des aéroports, subvention à l'essence); de plus, nos gouvernements provinciaux et municipaux, avec l'appui financier du gouvernement fédéral, subventionnent indirectement le transport routier (construction et entretien des rues et routes, subvention à l'essence).

A mon avis, il faudrait subventionner in-

directement le transport ferroviaire passager plutôt que de subventionner directement le «déficit» de VIA Rail: en d'autres mots, il faudrait subventionner la construction et l'entretien des voies ferrées (modernisation et électrification de toutes les voies ferrées ainsi que la réduction substantielle des passages à niveau).

VIA Rail paie, présentement, un prix exorbitant pour l'utilisation des voies ferrées du Canadien national et du Canadien pacifique; les automobiles, autobus (ex.: Voyageur) et camions paient un prix minime pour l'utilisation des rues et routes; à quand une société juste des transports? Le premier ministre Trudeau nous promet la société juste depuis 1968; il n'a pas tenu cette promesse et son ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin (co-président de la défunte Commission Pépin-Roberts sur l'Unité canadienne dont le Rapport officiel a été relégué aux oubliettes) menace la fragile unité canadienne par ses politiques irresponsables en matière de transport ferroviaire passager.

D'autre part, si le CN et le CP continuent d'être trop exigeants envers VIA Rail, il faudra que le gouvernement fédéral, avec la participation des gouvernements provinciaux (les provinces devraient être généreuses envers le transport ferroviaire comme elles sont très généreuses envers le transport routier), exproprie, sans compensation, les voies ferrées du CN et du CP.

Le CN et le CP donneraient leurs voies ferrées aux gouvernements fédéral et provinciaux qui en assumeraient l'entretien, la reconstruction ou la construction de nouvelles voies ferrées.

Les trains de marchandises du CN et du CP, ainsi que les trains passagers (VIA Rail, trains de banlieue, métros régionaux, systèmes légers sur rails) rouleraient sur les voies ferrées entretenues et construites par le ministère des Transports du Canada ou par les ministères des Transports provinciaux, comme s'ils roulaient sur des rues et routes généreusement bien construites et bien entretenues par nos gouvernements provinciaux et fédéraux (subvention à l'essence, péage, transfert d'impôt vers les provinces, etc.).

En ces temps de graves problèmes énergétiques, il est essentiel de privilégier le transport ferroviaire (marchandises et passagers) pour le transport inter-cité (VIA Rail) et le transport collectif urbain (trains de banlieue, métros régionaux, systèmes légers sur rails).

Le ministre des Transports actuel, M. Jean-Luc Pépin, est, non seulement, un irresponsable, mais il est, aussi, un incompétent conseillé par des incompetents qui favorisent le transport aérien fort coûteux en énergie et en «bêtises» (l'éléphant blanc de Mirabel).

L'expert ministre des Transports, M. Pépin, nous parle de l'aviation comme le moyen de transport de l'avenir au même moment où les Européens et Japonais modernisent, améliorent et favorisent le transport ferroviaire passager. (ex.: train grande vitesse en France).

L'aviation, en général, c'est pour les riches, pour les hommes d'affaires; le train passager c'est pour les gens ordinaires. L'autobus c'est pour ceux qui aimeraient prendre le train (plus confortable que l'autobus) mais qui ne sont pas encouragés, par l'irresponsabilité de nos gouvernements, à prendre le train.

Il faut, donc, mettre fin au gaspillage énergétique et au gaspillage de nos taxes et impôts (favoritisme au transport aérien et routier au grand détriment du transport ferroviaire passager). Comme dirait le premier ministre Trudeau: «finies les folies». Finies les folies de Jean-Luc Pépin.

Marc WILLIAMS

Outremont, 30 octobre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. A l'étranger: \$75.00 par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

IRÉPÉRIQUE

L'affaire de la fausse facture

par Jean-C. Hébert

Avocat, l'auteur commente dans une lettre adressée à Jean-Claude Picard, correspondant parlementaire du DEVOIR à Québec, l'un des articles récents de celui-ci sur la Société d'habitation du Québec.

Suite à votre article paru à la une du journal LE DEVOIR, le vendredi 23 octobre 1981, et intitulé L'affaire de la «fausse facture», mes clients Luc Cyr et Yvan Giguère me prient de vous communiquer, en leur nom respectif, les observations suivantes:

1. L'essentiel des faits mis de l'avant dans votre texte prend appui sur la version conjointe et solidaire de MM. Yvan Latouche et Ronald Perreault. Nous autorisons de la vieille règle de justice naturelle *audi alteram partem*, nous osons croire

que vos lecteurs seraient intéressés de connaître la version de ceux qui ont été jugés *ex-parte* dans votre article.

2. À cet égard, nous vous incluons en annexe à la présente, copie d'une «déclaration statutaire» faite par M. Yvan Giguère le 13-2-81 aux enquêteurs de la Sûreté du Québec; l'agent Dufour a mené l'interrogatoire.

3. En parcourant cette déclaration, vous constaterez notamment que:

a) M. Yvan Latouche a passé la très grande majorité des heures facturées à la S.H.Q. dans les bureaux de Duroc Constr. pour confectionner son étude sur le bien-fondé de la réclamation de M. Perreault. Cette attitude s'avère, pour le moins, étonnante, et plaçait manifestement M. Latouche en position de conflit d'intérêt vis-à-vis son employeur la S.H.Q. Cette situation «anormale» prend tout son relief lorsqu'on réalise que l'étude de M. Latouche pre-

nait fait et cause pour M. Perreault contre la S.H.Q.

b) Contrairement à ce que soutiennent MM. Latouche et Perreault, l'initiative de la «fausse facture» est venue de M. Perreault, avec le consentement de M. Latouche. La participation de M. Giguère se résume à l'écriture du texte, sous la dictée de M. Perreault.

c) Au moment de la fabrication de la «fausse facture», seul M. Giguère fut impliqué dans l'incident. M. Cyr n'a jamais, à ce moment-là, été informé de l'événement.

d) Quelques jours plus tard, lorsque M. Cyr fut informé de l'incident par M. Giguère, celui-ci a refusé d'entériner pareil procédé; Luc Cyr a même indiqué à Yvan Giguère la procédure appropriée pour payer son dû à M. Latouche.

e) Après réflexion de sa part, et surtout, l'intervention de M. Cyr, M. Giguère annula le processus de la

«fausse facture».

4. À la lumière des informations qui précèdent, l'affirmation dans votre article à l'effet que «des officiers publics de la Société d'habitation du Québec» avaient mis en place le système de la «fausse facture» s'avère pour le moins inexacte.

5. La déclaration de M. Giguère aux enquêteurs de la S.Q. contredit formellement les affidavits de MM. Latouche et Perreault, à l'effet que ce soient Giguère et Cyr qui aient imaginé le système de la «fausse facture».

Pour tous ces motifs, nous estimons que le journal LE DEVOIR devrait publier un article de même importance que celui intitulé L'affaire de la «fausse facture», pour rétablir les faits les plus élémentaires.

À défaut d'un texte signé par un journaliste, nous serions satisfaits que la présente lettre soit publiée dans le journal pour tenir lieu de réplique.

Jean-Claude LECLERC

Ottawa n'est pas au bout de ses peines

par
Robert Décary

l'art. 23 au Québec.

Ottawa doit, par conséquent, obtenir le consentement du Québec et ce dernier pourra très bien retenir ce consentement tant qu'il n'aura pas obtenu quelque chose en retour. Les négociations sont terminées, elles se sont déroulées, aux derniers moments, sans le Québec, les autres premiers ministres ont cru qu'ils étaient mieux placés que M. Lévesque pour décider de ce que voulait le Québec, l'entente est conclue, M. Trudeau n'a pas le mandat de la modifier seul pas plus qu'il n'a le mandat de poursuivre les né-

gociations au nom des neuf autres provinces, tout, au fond, permet au Québec de refuser de reprendre les discussions là où les autres les ont abandonnées.

Si Québec accepte, par bonne volonté, de revenir à la table, c'est dans une position tout à fait différente de celle dans laquelle il se trouvait la semaine dernière. Car c'est au Québec seul, qu'il est maintenant demandé de faire une concession, et il n'est pas de raison que le Québec, fort, subitement et peut-être pour la première fois depuis des mois, d'un pouvoir de marchandage considérable, ne cherche pas à profiter de sa chance.

Il est malheureux, bien sûr, que ce marchandage doive se faire autour des droits d'une minorité linguistique. Mais comme cette Charte est née du marchandage des droits des Franco-Ontariens, il ne faudrait pas se scandaliser outre mesure si elle de-

vait se terminer par le marchandage des droits des Anglo-Québécois. D'autant plus que les autres provinces ayant refusé de lier leur décision à celle du Québec, nul ne pourra blâmer le Québec de mettre en péril, par son refus, le sort des Francophones hors Québec.

Québec est donc en mesure d'exiger des concessions d'Ottawa et Ottawa est obligé de chercher un compromis. Ce compromis peut être de deux ordres. Ou bien le Québec, se limitant à l'aspect linguistique, exige, en retour de son adhésion à une clause «Canada» assortie d'une clause dérogatoire (comme le proposait Jean-Pierre Proulx samedi dernier), que les autres provinces, ou tout au moins l'Ontario, soient assujetties à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Puisqu'Ottawa insiste, par esprit de symétrie, pour que le Québec accepte

l'art. 23, il aurait mauvaise grâce, si son but premier est réellement de protéger les minorités françaises hors Québec, de ne pas insister, toujours par esprit de symétrie, pour que les autres provinces acceptent l'article 133. Si ces provinces refusent, on voit mal comment on pourrait blâmer le Québec de ne pas faire, lui non plus, de concessions.

Ou bien ce compromis délaisse l'aspect linguistique et s'attaque aux autres points litigieux, qui sont la clause de mobilité et le droit de veto. Québec, en retour, toujours, d'une clause Canada assortie d'une clause dérogatoire, pourrait exiger que le droit de circulation et d'établissement soit, comme les libertés fondamentales, les garanties juridiques et le droit à l'égalité, assorti d'une clause dérogatoire (après tout, si le droit à la vie peut sauter, le droit à la mobilité peut bien sauter aus-

si...), et que la formule d'amendement garantisse une compensation financière aux provinces qui exercent leur droit de retrait. A ce propos, d'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler qu'on ne peut plus dire que le Québec a renoncé à son droit de veto, puisque les termes de l'accord au cours duquel il avait renoncé à ce droit ne tiennent plus.

Québec tient, en ce moment, le bon bout du bâton et il ne doit pas le lâcher. Il ne doit pas se contenter d'une nouvelle version de l'article 23. Si Ottawa considère que la conférence n'est pas close, alors Québec est tout à fait libre de remettre en question les autres objets de l'entente et d'exiger, maintenant qu'on daigne le consulter, d'avoir, comme les autres provinces, sa part du nouveau gâteau constitutionnel.

Qui nous représente à l'Assemblée?

par
Réjean Pelletier

L'auteur est professeur au département de science politique à l'Université Laval.

montrer ici, c'est que cette élite se distribue différemment entre les deux principaux partis politiques québécois.

Au cours d'une campagne électorale, on a l'habitude de comparer ou d'opposer les partis sur un plan idéologique ou, du moins, par rapport aux programmes qu'ils présentent à l'électorat. Ainsi, on pourra situer tel parti à droite de l'échiquier politique et tel autre, à gauche. Plus précisément, on pourra qualifier de «social-démocrate» le programme socio-économique d'un parti, alors que ce sera l'idéologie néo-libérale d'un autre parti qui retiendra l'attention des observateurs.

Souvent, les médias vont s'arrêter à la personnalité des chefs de parti et à l'image qu'ils projettent auprès de l'électorat plutôt qu'aux messages d'opinion qui cherchent à mesurer la popularité des

chefs, indiquant par exemple une popularité ascendante pour René Lévesque au cours de la campagne électorale de 1981 et une popularité déclinante pour Claude Ryan.

Parfois, on va s'arrêter aux équipes en présence, montrant les points de convergence et surtout les points de divergence entre elles. C'est ainsi que l'on pourra comparer ces équipes par rapport à certains traits socio-économiques comme l'âge, la scolarité, l'occupation, etc. C'est ce dernier aspect qui m'intéresse davantage ici. Je voudrais montrer, en effet, que le Parti québécois et le Parti libéral du Québec, s'ils opposent quant à leurs programmes, à leur idéologie globale et au chef qui les dirigent, peuvent être considérés aussi comme deux partis différents par les députés qu'ils ont réussi à faire élire au cours de l'élection d'avril 1981.

Si les deux chefs de parti ont sensiblement le même âge (René Lévesque est né en 1922 et Claude Ryan en 1925), il n'en va pas de même pour les troupes qu'ils dirigent actuellement à l'Assemblée nationale.

Le tableau 1 nous montre des différences intéressantes entre le PQ et le PLQ à ce sujet et nous enseigne que le Parti québécois recrute ses députés surtout dans le groupe dont l'âge varie entre 35 et 44 ans, alors que le Parti libéral les

	P.Q.	P.L.Q.
18-24 ans	1,3	—
25-34 ans	13,8	14,3
35-44 ans	48,8	23,8
45-54 ans	30,0	47,6
55-64 ans	6,3	14,3
65 ans et plus	—	—
N	(80)	(42)

recrute surtout dans la catégorie suivante des 45-54 ans.

Bien plus, on observe une coupure importante entre ces deux partis à partir de 45 ans: presque deux députés sur trois du PQ sont âgés de moins de 45 ans alors que six députés sur dix du PLQ sont âgés de 45 ans et plus. Ce même phénomène se retrouve, encore plus accentué, lors de l'élection de 1976 puisque 72% des députés du PQ étaient âgés de moins de 45 ans à cette époque et 62% des députés du PLQ étaient âgés de 45 ans et plus.

Ces différences entre les deux partis s'expliquent assez bien lorsque l'on réfère à leurs clientèles respectives. Comme le montrent la plupart des sondages, le Parti québécois recrute surtout son électorat chez les personnes âgées de moins de 45

ans et, en particulier, dans le groupe des 25-34 ans, alors que la situation inverse prévaut chez le Parti libéral. André Bernard et Bernard Descôteaux, dans *Québec: élections 1981*, faisaient remarquer que, parmi les personnes nées avant 1925, les deux-tiers appuient le Parti québécois. Il apparaît dès lors normal que le PQ recrute ses futurs députés dans ces catégories d'âge où il jouit d'un appui plus important.

Par ailleurs, des études antérieures ont déjà montré le contraste saisissant qui existait, au niveau de la scolarité, entre le personnel politique et l'ensemble de la population du Québec. Dans une étude publiée en 1967, Robert Boily écrivait que «la très grande majorité de nos hommes politiques a reçu une formation que seule une minorité pouvait recevoir au Québec». C'est encore le cas aujourd'hui puisque 83% des députés à l'Assemblée nationale possèdent une *formation universitaire*, même si cette formation n'a pas toujours été sanctionnée par un diplôme. A cet égard, le Parti québécois (82,5%) et le Parti libéral (83,3%) présentent à peu près le même profil.

Cette formation de niveau supérieur apparaît en quelque sorte comme la consécration d'un savoir et d'une certaine expertise dans un champ donné, en même temps qu'elle permet de tracer une frontière sociale avec ceux qui en sont dépourvus. Elle apparaît ainsi, à certains égards, comme un seuil qu'il faut désormais franchir pour accéder au rang de l'élite politique et comme une barrière qui permet d'exclure des aspirants potentiels.

Ce qui distingue le plus nettement le PQ et le PLQ à ce niveau, c'est la présence d'un fort contingent (35,7%) de députés du Parti libéral qui ont reçu une formation juridique. En lui-même, ce phénomène n'est pas nouveau puisqu'au Québec, comme dans bien d'autres pays, les avocats ont toujours formé le bloc le plus imposant de tout le personnel politique de l'Assemblée nationale. Le Parti libéral continue donc cette vieille tradition, alors que le Parti québécois s'en démarque de plus en plus par la diversité des cursus universitaires qu'on y retrouve.

Cette scolarité élevée peut être mise en relation avec un autre phénomène qui lui est étroitement relié, celui des occupations professionnelles. On observe des différences importantes entre le PQ et le PLQ à ce niveau.

En effet, 83% des députés du PLQ sont classés comme des industriels et commerçants (19,0%), cadres administratifs supérieurs (35,7%) et membres de professions libérales (28,6%) contre 34% du PQ. Par contre, la majorité (57,5%) des députés du Parti québécois se définissent comme des cadres administratifs inférieurs (directeur de service, adjoint aux cadres, gérant de caisse ou de banque, directeur d'école, etc.) ou de professionnels non administratifs reliés essentiellement au champ culturel (professeur, conseiller pédagogique, psychologue scolaire, journaliste, écrivain, artiste, etc.) contre 17% seulement des députés du PLQ. Ainsi, l'immense majorité des parlementaires actuels à l'Assemblée nationale occupent des emplois que l'on peut qualifier de niveau supérieur, du moins par le statut social, le prestige ou le revenu conféré à ces occupations.

Ces différences entre les deux partis prennent toute leur signification lorsqu'on fait référence aux champs d'activité dans lesquels sont impliqués les parlementaires québécois. Comme le montre le tableau 2, les députés du Parti libéral sont surtout impliqués dans le champ économique alors que ceux du Parti québécois le sont avant tout dans le champ culturel (dans les deux cas, l'un est le double de l'autre).

Cette différence ne doit pas nous surprendre puisque le PLQ, depuis Robert Bourassa surtout, a voulu s'identifier à une volonté de développement économique. Le PQ, pour sa part, a été identifié

	P.Q.	P.L.Q.
Économique	17,5	38,1
Politique	6,3	2,4
Administratif	5,0	7,1
Culturel	47,5	21,4
Social	21,3	28,6
Non défini	2,5	2,4
N	(80)	(42)

des le début à un «parti d'intellectuels», d'autant plus qu'il a toujours bénéficié d'un appui important auprès des étudiants, des professeurs, des journalistes et des artistes.

Nous avons ainsi les principaux éléments pour bien camper les deux grandes formations politiques québécoises. Tant par la scolarité que par l'occupation, le personnel politique québécois constitue une élite non représentative de l'ensemble de la population. Ayant massivement fréquenté l'université et le plus souvent décroché un diplôme, occupant un emploi de niveau supérieur par le statut, le prestige et le revenu qui y sont rattachés, ce personnel est véritablement peu représentatif de la population québécoise. En ce sens, le Parti québécois est aussi élitiste que le Parti libéral et inversement.

Mais cette élite se distribue différemment entre ces deux partis. D'un côté, un professionnel non administratif ou un cadre inférieur, relié au champ culturel (comme professeur ou journaliste, par exemple), et au secteur public, relativement jeune (de préférence, de moins de 45 ans): vous serez alors identifié au député du Parti libéral qui, assimilé à un intellectuel spécialiste de la diffusion des idées, sorte de prophète ou de missionnaire soucieux de propager l'idéologie souverainiste et défenseur de la social-démocratie.

De l'autre, un cadre supérieur ou un membre des professions libérales (surtout un avocat), relié au champ économique et au secteur privé, relativement âgé (de plus de 45 ans): vous serez alors identifié au député du Parti libéral, assimilé à un entrepreneur soucieux de régler les problèmes économiques, défenseur de la libre entreprise et du fédéralisme canadien.

Ces caractéristiques recoupent assez largement celles de la base militante et de la clientèle de chaque parti. Mais à mesure que l'on s'éloigne du sommet, elles tendent à s'atténuer, à être moins contrastées, bien qu'elles soient toujours présentes.

Cuisine des Fêtes 4 cours

En démonstration avec dégustation et livret de recettes.
1 cours par semaine du 24 novembre au 12 décembre.

AU CHOIX:
RÉCEPTION COCKTAIL
REPAS DE NOËL
RÉVEILLON
par Henri Bernard
REPAS CHINOIS DE FÊTE
par Kédoc Turcot
PROSPECTUS: 843-6481

Institut
Culinaire
Henri Bernard
Permis d'enseignement
de culture personnelle
2015 de la Montagne
Suite 610, Mtl. H3J 1Z9

par
Claude-U. Lefebvre

Lors de la fondation du parti qui devait le nommer à sa tête, le chef du Parti du Regroupement officiel des Lavallois, Me Claude-Ulysse Lefebvre, exposait le 27 mai dernier sa philosophie et son programme politiques. Il est depuis le nouveau maire de Laval. Voici les principaux extraits de son allocution au congrès du PRO.



sif de l'auto, des pertes de temps encourues par ceux qui doivent se déplacer chaque jour vers Montréal et sa région.

Avec un transport en commun insatisfaisant, on sera vite tenté de doubler localement les services du grand centre qu'est Montréal.

Est-il plus économique pour notre société d'investir dans une université à Laval ou de rendre facilement accessibles à nos enfants les universités existantes?... Devrons-nous bâtir à Laval une deuxième Place des Arts?... Construire de toute pièce notre propre rue Ste-Catherine?

Il apparaît plus pratique de rechercher la façon de nous transporter rapidement et à peu de frais au centre-ville de Montréal.

Je ne crois pas qu'il soit sage de sacrifier la qualité de vie de notre territoire semi-urbain au pseudo prestige d'un centre-ville trépidant d'activités. Laissons à Montréal la gloire de ses monuments, le prestige de son maire. Evitons de l'imiter, de toute façon il est unique. En gens pratiques, utilisons les commodités de ce centre économique en facilitant notre mobilité, tout en préservant à Laval son caractère de banlieue.

Le Conseil des Transports de la région de Montréal a déjà proposé un modèle de transport en commun régional qui préconise la mise en place d'un réseau de métro de surface pour les zones à faible densité de population. Son concept vise justement à favoriser la mobilité des citoyens de banlieue, dans l'utilisation maximale des possibilités qu'offre Montréal comme centre d'activités socio-économiques. Au surplus, le coût de ce réseau de métro de surface, qui reliera Laval avec au moins deux stations sur son territoire (sur deux lignes), sera payé à 100% par le gouvernement provincial en vertu des accords déjà intervenus lors de la réforme sur la fiscalité municipale.

Nous aborderons donc le problème du transport intrarégional en gens pratiques, conscients, autant des économies réalisables que des coûts à supporter le cas échéant. Surtout, même si le programme semble aujourd'hui intéressant, il faudra d'abord informer la population lavalloise des détails de son impact, tant sur le milieu que sur le portefeuille de chacun et ensuite tenir compte du résultat de cette consultation populaire.

L'appareil municipal a, comme pre-

mière fonction, de répondre aux besoins de la collectivité par des services qui relèvent de son champ de juridiction.

Une administration municipale pratique doit donc identifier ces besoins collectifs. Ensuite, déterminer l'ordre des priorités entre ces divers besoins et tenir compte dans le choix de ses programmes, de la capacité de payer du contribuable qui assume le coût de tels services.

Nos besoins d'infrastructure à Laval seront d'abord identifiés en fonction de l'orientation de notre ville. Si Laval, comme je le souhaite, doit opter pour un développement économique qui respecte sa vocation résidentielle, en milieu champêtre, il faudra en tenir compte dans le choix des investissements municipaux.

L'appareil municipal ne doit pas non plus multiplier sans raison ses interventions et rechercher, chaque année, quels nouveaux services prestigieux seront offerts à la consommation des contribuables. Bref, l'intervention municipale doit être mesurée en tenant compte des besoins réels de la communauté. Il faut satisfaire aux besoins collectifs et non pas en créer artificiellement de nouveaux.

L'expérience nous a démontré que le développement d'une ville par des investissements massifs n'a pas comme résultat de diminuer le fardeau des taxes pour le contribuable. Le retour en taxes foncières qu'apporment les investissements sont un revenu, mais n'ont rien d'un profit d'entreprise. Les revenus de la taxation n'ont d'autres sources que l'imposition en fonction du coût des services accordés. Il est temps qu'on cesse de faire miroiter de nouvelles sources de taxation comme un moyen de diminuer le fardeau fiscal du contribuable déjà établi. Cette approche est fautive et contraire à la réalité.

Pour bien comprendre la notion d'une ville à la mesure de nos moyens, il faut nous rappeler que Laval est avant tout une ville de petits propriétaires qui ont investi leurs économies dans la poursuite d'un choix de vie. Il ne faut pas être sorcier pour comprendre que la marge de manoeuvre budgétaire des contribuables est aujourd'hui réduite au strict minimum. Au cours des deux dernières années, l'augmentation des revenus n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie.

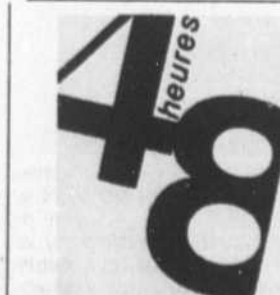
D'une façon plus particulière, des milliers de petits propriétaires de Laval sont coincés par la hausse vertigineuse des

Un bon conseil.



Adoptez
un régime
alimentaire sain.

La Fondation du Québec
des malades du cœur



vous pouvez maintenant obtenir
les projets de loi

dans les 48 heures*

de leur dépôt, aux librairies de
l'Éditeur officiel du Québec
énumérées ci-contre

quant aux lois sanctionnées, elles
sont disponibles dans les 48 heures
de leur parution

* dans les 24 heures, au comptoir de
vente de l'Assemblée nationale

Montréal:
Complexe Desjardins
150, rue Ste-Catherine ouest
873-6101

Cité parlementaire:
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
643-3895

Québec:
Place Sainte-Foy
643-8035

Éditeur officiel
du Québec

Assemblée nationale
du Québec

Il est encore temps de revenir à l'essentiel

Suite de la première page

dans des organismes pan-canadiens ont maintes fois fait l'expérience: lorsque les anglophones, après avoir longtemps cherché à résoudre un problème qui les confronte en viennent finalement à une solution qui leur convient, ils adoptent cette solution sans hésitation même si elle ne reçoit pas l'agrément des francophones parce que ceux-ci la jugent préjudiciable à leurs intérêts. Ils manifestent plus ou moins de compréhension à l'endroit de la position des francophones, mais la décision qui convient à leur majorité est en fin de compte irrévocable.

Les conditions dans lesquelles le processus de réforme constitutionnelle se déroulait depuis plus d'un an rendaient inéluctable le dénouement qui nous confronte aujourd'hui. Cela est arrivé lors de la récente conférence fédérale-provinciale, mais cela aurait tout aussi bien pu se produire six mois plus tôt ou six mois plus tard. L'issue de la conférence ne signifie à vrai dire que le retour des choses à la normale. Le Québec en novembre 1981 est isolé comme il l'était isolé dans les années 1950, et comme il le fut de nouveau à compter de 1967, après quelques années où grâce à la vigueur exceptionnelle de son leadership conjugué avec la faiblesse momentanée de celui d'Ottawa, il avait réussi à s'imposer devant le gouvernement fédéral et le reste du pays, ce qui, en suscitant chez Pierre Trudeau les pires appréhensions, l'avait persuadé d'aller oeuvrer sur la scène fédérale pour rectifier le mouvement du pendule.

Ceux qui estimaient que les provinces anglophones avaient finalement subi un choc salutaire qui les amènerait à mieux comprendre la position traditionnelle du Québec en matière constitutionnelle doivent déchanter devant la conclusion de la récente conférence. Mais de quel choc pouvait-il bien s'agir? Le premier ministre Trudeau et les députés libéraux du Québec n'ont-ils pas tout tenté pour rassurer le Canada anglophone en minimisant l'ampleur des revendications du Québec? Ils ne peuvent donc s'en prendre

qu'à eux-mêmes ceux qui ont contribué au résultat du référendum québécois de 1980 et qui ont jusqu'à récemment paru endosser la position intransigeante envers le Québec du premier ministre Trudeau et qui peut-être se préparent aujourd'hui à se soumettre de nouveau à son autorité.

Par ailleurs, la délégation du Québec doit à mon avis porter une part de blâme pour l'issue de cette longue négociation constitutionnelle. Il me semble qu'en voulant jouer au plus fin avec le Canada anglais et le gouvernement fédéral, en croyant pouvoir créer des circonstances nouvelles telles que la structure traditionnelle des rapports entre ces derniers et le Québec s'en trouverait radicalement transformée, la délégation du Québec a en quelque sorte mis au point le piège dans lequel elle s'est finalement trouvée prise.

La plupart des stratégies suivies par la délégation du Québec ont abouti à miner les positions mêmes que cette dernière défendait. C'est ainsi que les porte-parole québécois se sont dits très heureux du jugement de la Cour suprême. Or, ce juge-

ment, en stipulant que le consensus des provinces requis pour permettre au Parlement fédéral de demander au Parlement britannique le rapatriement de la constitution n'exigeait pas l'unanimité, a apparemment pour résultat d'empêcher désormais le Québec de recourir à l'argument judiciaire pour bloquer la résolution constitutionnelle fédérale.

C'est ainsi également qu'en choisissant de lier sa cause à celle de sept autres provinces et, notamment, en acceptant en avril dernier de renoncer au droit de veto que le Québec possédait en matière d'amendement constitutionnel au profit d'une clause de retrait facultatif avec compensation fiscale, la délégation du Québec se mettait elle-même au cou la corde qui allait se resserrer à l'issue de la dernière conférence.

De même, dans leur effort pour convaincre les parlementaires britanniques de s'opposer au projet de résolution constitutionnelle, en misant presque seulement sur le caractère unilatéral du geste du Parlement fédéral, ils se retrouvent désormais privés de défenseurs au Parle-

ment anglais puisque ces derniers conclueront certainement qu'avec l'approbation de neuf provinces sur dix, ce projet n'est plus unilatéral.

Il apparaît enfin que le premier ministre Lévesque a commis une faute coûteuse en défiant le premier ministre Trudeau de porter le litige constitutionnel devant la population canadienne par voie de référendum. En relevant ce défi, en parlant même d'une nouvelle alliance Québec-Canada — expression qui à un mot près reproduisait le titre du Livre blanc du Parti québécois sur la souveraineté-association — le premier ministre Trudeau, probablement en toute connaissance de cause, a provoqué chez les premiers ministres des provinces anglophones le réflexe d'autoprotection qui devait les persuader de conclure à tout prix et sans plus tarder un accord avec lui.

Il ne s'agit pas d'accuser la délégation québécoise d'avoir sciemment mêlé les cartes dans le but d'affaiblir la position du Québec à la table des négociations constitutionnelles. Au contraire, dans les circonstances qui étaient les siennes, elle

a sans l'ombre d'un doute cherché à défendre les droits traditionnels du Québec en adoptant les stratégies qui lui paraissaient les plus appropriées.

La grande erreur de la délégation québécoise fut de lier en quelque sorte le sort du Québec à celui de sept provinces anglophones, comme s'il était acquis que les clauses constitutionnelles qui, à la fin, satisfieraient ces dernières allaient également convenir au Québec. Et pourtant, toute l'histoire constitutionnelle et politique du pays démontre amplement que le Québec ne saurait conquérir de nouveaux droits constitutionnels ni même conserver ceux qu'il a en vertu de la constitution actuelle s'il accepte de se considérer comme une province comme les autres et de négocier en tant qu'unité simple dans un ensemble constitué de onze partenaires plutôt que de réquérir au préalable de traiter d'égal à égal avec le reste du pays, au moins dans toutes les questions jugées vitales pour sa survie et son épanouissement comme société particulière au Canada et en Amérique du Nord.

(À suivre)

Les résultats connus aujourd'hui

Construction: 77% des ouvriers se sont prononcés

par Louis-Gilles Francoeur

L'Office de la construction du Québec (OCQ) a révélé hier qu'environ 77% des 90,000 travailleurs de la construction ont utilisé au cours des cinq derniers jours leur droit de voter pour la centrale syndicale de leur choix.

L'OCQ s'était donné comme objectif d'amener au moins 80% des syndicats de cette industrie à profiter du scrutin d'allégeance pour préciser par écrit leur affiliation syndicale. Les travailleurs de la construction peuvent ne pas participer à ce scrutin et enregistrer leur choix après l'annonce des résultats officiels. Mais alors, leur bulletin d'allégeance n'est pas retenu dans le calcul du taux officiel de représentativité de chaque centrale.

Si une centrale obtient plus de 50% des voix exprimées, elle peut négocier seule le contrat de travail des 90,000 salariés de cette industrie. Et, au moment d'opter pour la grève ou pour les propositions des

employeurs, seuls ses affiliés sont invités à participer à cette décision.

A cause du schisme qui a renvoyé dos à dos la FTQ et son ancien affilié, le Conseil provincial des métiers de la construction, l'ancien bloc majoritaire pourrait se scinder de telle façon qu'aucune des cinq centrales en présence n'obtienne le droit exclusif de négocier au nom de toute l'industrie. L'équipe syndicale de négociation devrait alors être le fruit d'une coalition entre plusieurs centrales.

Au moment où l'OCQ rendait public hier soir le taux de participation des syndicats de la construction, les responsables du scrutin n'avaient pas encore reçu le nombre de votants dans la région de Montréal. De sorte, devait préciser le porte-parole de l'Office, que le taux de 77% représente une approximation, jugée néanmoins valable.

D'après les taux de participation enregistrés jusqu'à samedi, c'est sur la Côte

Nord que les travailleurs ont le moins participé au scrutin, seulement 46% des personnes éligibles s'étant prévalues de leur droit de vote. Sur la Rive-Sud, l'OCQ enregistrait par contre le taux de participation le plus élevé, soit de 81%. Venait ensuite, le Nord-Ouest québécois (incluant la Baie James) avec un taux de 75% et la région du Saguenay-Lac Saint-Jean avec 70%. Ces pourcentages devaient en principe augmenter de 10% à cause de l'ouverture des bureaux de scrutin hier.

Les boîtes de scrutin scellées ont été acheminées sous escorte au cours de la nuit dernière à Montréal où débuttera ce matin, en présence des représentants syndicaux, le décompte des voix. L'OCQ annoncera les résultats provisoires du maraudage en fin d'après-midi. Généralement, ces résultats «préliminaires» cernent à quelques dixièmes près le taux officiel de représentativité qui sera octroyé en décembre à chaque centrale.

Ryan formule trois propositions pour tenter de rapprocher Québec et Ottawa sur la Constitution

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a fait parvenir hier soir aux premiers ministres du Canada et du Québec, MM. Pierre Trudeau et René Lévesque, un télégramme dans lequel il formule, au nom de son parti, trois propositions qui pourraient selon lui, servir de base de compromis entre les deux parties: le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones d'une part, et d'autre part, le gouvernement du Québec.

Les trois propositions du chef libéral touchent les «trois sujets majeurs de désaccord» qui subsistent au lendemain de l'entente constitutionnelle de jeudi dernier. Nous reproduisons le texte de ce télégramme du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

«L'entente constitutionnelle du 5 novembre, y compris l'abandon du droit de veto du Québec et le refus du gouvernement québécois d'adhérer à l'entente, créent une situation constitutionnelle inédite qui requiert l'attention la plus immédiate et l'action constructive des gouvernements en présence et des forces politiques.

«Tout compte fait, les aspects positifs de l'entente l'emportent sur les aspects négatifs. Aussi pour le bien du Québec et du Canada, il importe que les gouvernements concernés, au lieu de s'enfoncer dans des affrontements stériles et destructeurs qui les éloigneraient d'autres devoirs encore plus urgents aux plans économique et social recherchent par la voie des négociations des solutions raisonnables et mutuellement acceptables aux problèmes qui subsistent.

«Trois sujets majeurs de désaccord subsistent au lendemain de la Conférence constitutionnelle: la langue d'enseignement pour les minorités, la libre circulation des personnes et les compensations financières afférentes à l'exercice du droit de retrait en cas d'amendement constitutionnel.

«Sur ces trois sujets le Parti libéral du Québec soumet à votre attention les propositions suivantes:

1) Au sujet de l'article 23 du projet de loi constitutionnelle 1981 traitant de l'enseignement dans la langue de la minorité, nous réaffirmons notre adhésion au principe voulant qu'un traitement juste et honorable soit accordé aux enfants des minorités linguistiques. Nous voulons aussi que soient reconnus la longue tradition de comportement civilisé du Québec à cet

égard ainsi que les problèmes spéciaux auxquels fait face la seule province à majorité francophone du pays. Dans cet esprit nous proposons qu'il y ait accord négocié visant à garantir l'accès à l'école anglaise au Québec pour les enfants de citoyens canadiens ayant reçu leur instruction au niveau primaire en anglais dans une province canadienne (clause Canada). Cette dernière proposition est sujette à l'acceptation de notre proposition relative à l'équilibre linguistique en relation avec l'article qui traite de la liberté de circulation et d'établissement. Nous proposons en outre que les sous-paragraphe 1a) et 2) de l'article 23 du projet de loi constitutionnelle 1981 relatifs au critère de la langue maternelle et à l'extension de l'accès à l'école anglaise à certaines classes additionnelles d'enfants, soient sujets à une clause dérogatoire ou à une clause d'option ou de retrait.

2) Au sujet de l'article 6 du projet de loi constitutionnelle 1981 relatif à la liberté de circulation et d'établissement des personnes physiques, nous rappelons que cet article consacre un droit fondamental qui est normalement reconnu dans un régime fédéral et qui est affirmé dans les documents juridiques de la Communauté économique européenne. Nous sommes d'autre part conscients des dangers que pourrait créer pour l'équilibre linguistique du Québec l'application inconsidérée d'un texte constitutionnel proclamant sans aucune nuance le principe de la libre circulation des personnes. Nous proposons en conséquence que soit ajoutée à l'article 6 une disposition prévoyant que dans les situations ou circonstances comportant des risques sérieux à ce chapitre (par exemple, migration des autres provinces menaçant de façon substantielle l'équilibre linguistique), une province puisse recourir à des programmes de redressement pour une période de cinq (5) ans renouvelable.

3) Au sujet de l'article de la formule d'amendement constitutionnel relatif à la compensation financière que pourrait toucher une province exerçant son droit de retrait, nous proposons qu'un accord négocié soit conclu autour des trois éléments suivants:

A) Garantie constitutionnelle d'une compensation financière raisonnable à toute province qui exercerait son droit de retrait dans le cas d'un amendement

à la Cour suprême, histoire de vérifier si l'y a pas une convention qui permette de condamner l'accord en question, l'envoi à Londres d'une délégation et l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi établissant le droit du Québec à l'autodétermination.

Chose certaine, le chef du gouvernement est bien déterminé à s'opposer «par tous les moyens» à ce que l'entente constitutionnelle devienne réalité et sa députation de même.

Dans le message inaugural de la 3ème session de la 32e législature que doit prononcer aujourd'hui le premier ministre Lévesque, on pourra trouver des indications plus précises sur ses intentions.

Si le Cabinet décidait d'opter pour des élections précipitées ou un référendum, il serait extrêmement surprenant de voir M. Lévesque l'annoncer dans son message, celui-ci préférant sans doute prendre tout le temps à sa disposition pour réfléchir et peser les différents arguments qu'on lui aura fait valoir avant d'en faire l'annonce.

La constitution mise à part, la nouvelle session portera sur l'économie en ces temps difficiles. Le premier ministre a déjà indiqué que le gouvernement concrétiserait ses promesses en ce qui a trait à son programme d'accès à la propriété domiciliaire et à l'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans.

Le parti au pouvoir devra cependant composer avec une opposition libérale qui, si elle est divisée sur la question de la constitution, n'en sera pas moins très agressive lorsque viendra le temps de demander des comptes sur l'administration publique et la situation de l'emploi.

Sans compter que les libéraux attendent l'administration Lévesque de pied ferme dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler «les affaires» de la SHQ et des fêtes nationales.

La-dessus, M. Lévesque a déjà prévenu qu'il serait sans pitié pour ceux qui seraient trouvés coupables de corruption si tant est que les enquêtes en cours confirment les allégations de l'opposition.



◆ Québécois

Parlant dans la même veine, M. Jim Fulton, du Nouveau Parti démocratique et critique en matière constitutionnelle, a dit endosser l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces mais il a déclaré qu'il attendra la libellé de la résolution finale avant de s'engager à l'appuyer au Parlement.

Prenant la parole à Calgary samedi soir, devant 400 partisans libéraux enthousiastes, M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, a signalé que le gouvernement fédéral n'attendra pas la prochaine élection ou la tenue d'un référendum au Québec pour savoir si M. René Lévesque a l'appui des électeurs pour rejeter le pacte de jeudi dernier. «Nous ne pouvons pas attendre, a-t-il dit. Nous ne pouvons pas arrêter le processus de rapatriement».

Tout en faisant état de la bonne volonté du gouvernement fédéral de poursuivre les négociations avec le Québec pour l'amener à de meilleurs sentiments, M. Chrétien a remarqué depuis jeudi qu'un grand nombre de Québécois sont «déchus» de l'attitude de M. René Lévesque et qu'ils souhaitent que ce dernier réexamine sa décision.

Selon le ministre, il serait «fantastique» que le chef du gouvernement du Québec reconsidère sa décision parce que «la grande majorité des Québécois sont aussi des Canadiens remplis de fierté qui voudraient participer à ce grand moment» de l'histoire en signant l'accord constitutionnel.

Quant aux droits des autochtones, M. Chrétien a convenu que M. Trudeau et les neuf premiers ministres signataires sont l'objet de vives critiques depuis jeudi dernier mais que la reconnaissance de ces droits est partie remise, après le rapatriement de la constitution et à la suite de négociations spéciales en ce sens, ce qui pourrait avoir pour résultat d'encore «mieux protéger» ces citoyens.

D'autre part, à Montréal samedi, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, a soutenu qu'il n'était pas question de faire appel à la francophonie internationale pour «répondre au coup de force qui vient d'être fait contre le Québec».

S'inscrivant en faux contre la nouvelle parue dans un journal de Québec selon laquelle son gouvernement altererait les pays francophones à la suite de l'accord constitutionnel de jeudi, le ministre a expliqué qu'il n'était pas question de demander à «qui que ce soit d'intervenir pour régler à notre place des problèmes qui n'ous appartiennent de résoudre».

«Il n'est absolument pas question, a confié M. Morin lors d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne, que le Québec entreprenne d'ameuter la francophonie internationale pour résoudre un problème qui se pose ici entre Ottawa et Québec et selon lequel dix gouvernements majoritairement anglophones se sont alliés contre le Québec pour demander au gouvernement de Grande-Bretagne de réduire les pouvoirs du peuple québécois».

Évoquant l'accord signé entre Ottawa et le Canada anglais, M. Morin a mis au défi le gouvernement fédéral de rejeter cette entente avant d'entreprendre des négociations avec le Québec. «Maintenant qu'on a mis le feu à la maison québécoise, on nous demande de venir chercher de l'eau», a-t-il expliqué.

Il a alors rappelé que le Québec a été

l'objet d'une véritable «machination» de la part du gouvernement Trudeau et des provinces anglophones «qui ont fait corps avec Ottawa». M. Morin a indiqué qu'il fallait à présent «évaluer la dimension de ce coup de force».

Le ministre a rappelé aussi qu'il sera question de l'accord constitutionnel lors du discours inaugural de la session de l'Assemblée nationale qui s'ouvre aujourd'hui à Québec.

D'autre part, M. Morin a cru bon de faire parvenir une lettre à chacun de sept ministres anglophones qui faisaient partie du Groupe des Huit avant la dissidence du Québec. Dans son message, il souligne qu'en 18 ans de carrière au cours desquels il a été mêlé au débat constitutionnel, «jamais il n'avait pensé que le Québec en arriverait à la situation déplorable et pénible qu'il vit aujourd'hui».

Il regrette aussi l'attitude de ses homologues au cours de la nuit de mercredi à jeudi au moment où ils ont conclu un accord entre eux, sans même en informer la délégation du Québec. M. Morin parle de son «inquiétude» et de sa «consternation» face à ce «fait accompli».

À Montréal devant les membres de la Société nationale des Québécois, M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement, a livré ses réflexions sur l'effritement du front commun des huit provinces lors de la conférence fédérale-provinciale. Il a fustigé le journal *The Gazette* qui se réjouit dans son édition de samedi que la Loi 101 ait été ébranlée dans ses assises.

Enfin, MM. Storrs McCall et Alex K. Paterson, co-présidents de l'Action Positive ont fait parvenir un télégramme à M. René Lévesque l'enjoignant de tenir compte de la réciprocité des droits à l'instruction des minorités dans leur langue, comme le suggère l'article 23 de la Charte.

Voici le texte de ce télégramme: «Depuis quatre ans nous avons réclamé à travers le pays et auprès du gouvernement fédéral l'enchaînement des droits à l'instruction par suite de l'acceptation par les neuf provinces de la Section 23 de la Charte.

«Vous avez demandé la réciprocité à la Conférence de St. Andrews en 1977. Cette réciprocité vous est maintenant offerte par les autres provinces. Nous vous supplions de toutes nos forces d'accepter pour les anglophones du Québec le même enchaînement des droits à l'instruction pour les minorités dont disposent actuellement leurs compatriotes francophones en dehors du Québec, et apporter les amendements nécessaires à la Charte de la langue française pour assurer ces droits.»

◆ Asbestos

de la compagnie, de façon à en être intégralement propriétaire. L'objectif était alors de reprendre le contrôle d'une de nos plus importantes ressources naturelles et d'augmenter le pourcentage de transformation effectué au Québec.

Au moins 90% de l'amiant québécois est exportée sous forme brute, si bien que les emplois et la valeur ajoutée à l'étape de la transformation en produits finis bénéficient plutôt à des pays étrangers.

En septembre 1979, le gouvernement québécois offrait \$42 par action de la Société Asbestos, si bien qu'il lui aurait fallu déboursier environ \$115 millions pour devenir intégralement propriétaire de l'entreprise. Cette attitude avait d'ailleurs été durement critiquée. Plusieurs soulignent que l'Etat pouvait obtenir les mêmes bénéfices en acquérant seulement un contrôle majoritaire de l'entreprise, soit 51% des actions.

General Dynamics contesta vigoureusement l'offre québécoise et exigea environ \$100 l'action. Lorsque le gouvernement provincial adopta une loi spéciale pour créer la Société nationale de l'amiant et pour exproprier la Société Asbestos, General Dynamics répliqua en contestant la validité de cette législation. Entretemps, elle versait des dividendes importants à

◆ Belgique

savoir quelle coalition gouvernementale est possible.

Lors des élections de 1978, il avait fallu plus de 100 jours pour mettre sur pied une coalition sociaux-chrétiens — socialistes — FDF.

Avant le scrutin d'hier, la majorité des observateurs politiques envisageait une coalition de centre-droit libéraux-sociaux-chrétiens, reléguant les socialistes dans l'opposition.

Mais M. Eyskens a déclaré hier soir qu'il était difficile de faire des conjectures pour l'instant puisque sept ou huit combinaisons étaient possibles.

Guy Mathot, vice-premier socialiste francophone dans la coalition sortante, a laissé entendre qu'il pourrait être plus facile pour les socialistes de s'entendre maintenant avec les sociaux-chrétiens, leur défiture électorale leur ayant fait perdre leur superbe.

Par contre, le dirigeant des jeunes CVP a estimé que son parti avait failli en acceptant trop de compromis avec les socialistes et qu'il devra être plus intransigeant sur son programme à l'avenir.

Jose Desmaret, vice-premier ministre social-chrétien francophone, a déclaré qu'il y avait une tendance au sein de son parti favorable à une cure d'opposition, mais que, personnellement, il voyait plutôt une coalition libéraux-sociaux-chrétiens émerger.

Certains commentateurs politiques craignent que cette formule, en rejetant les socialistes dans l'opposition, ne ravive la lutte des classes et déclenche une agitation sociale dans les régions économiquement déprimées de Wallonie.

Une autre possibilité est de tenter de mettre sur pied une «grande coalition» avec les trois principales familles politiques du pays. Mais l'expérience de ces dernières années a prouvé que la cohabitation entre socialistes et libéraux était difficile en période de crise économique et avec un taux de chômage d'environ 10 pour cent.

Au plan communautaire, le résultat des élections indique une certaine radicalisation au nord et au sud du pays.

En Flandre, la Volksunie, qui militait pour une fédéralisation maximale, gagnerait sept sièges. En Wallonie, le Parti socialiste avait en partie fait campagne sur le thème «Chacun maître chez soi».

Les élections d'hier ont aussi des répercussions sur le plan régional puisque, pour la première fois, les conseils régionaux deviendront responsables devant les assemblées régionales. Jusqu'ici, les exécutifs des régions étaient encore intégrés au sein du gouvernement national.

En raison de la régression des sociaux-chrétiens flamands, le CVP ne bénéficiera pas de la majorité absolue au sein de l'exécutif flamand dont les neuf membres seront répartis en quatre CVP, un volksunie, deux libéraux et deux socialistes.

Dans l'exécutif wallon, les socialistes auront trois sièges, les libéraux deux et les sociaux-chrétiens un.

Comme il est de tradition en Belgique, le roi Baudouin entamera rapidement ses consultations avec les dirigeants politiques et personnalités du pays avant de nommer un informateur dont la mission sera d'explorer les solutions possibles.

Au terme de sa mission, l'informateur rendra compte au roi qui nommera alors un formateur pour tenter de mettre sur pied une coalition gouvernementale. Le cas échéant, l'informateur peut devenir formateur.

◆ Inquiétude

bec. Il fera connaître sa décision finale aujourd'hui.

Pour M. De Belleval, le Québec «ne doit plus être partie des négociations d'arrière-taverne qui se font dans notre dos».

Le Québec continuera à participer aux négociations avec Ottawa sur les accords fiscaux parce que d'importantes sommes payées par les contribuables québécois sont impuées. «Mais finies les conférences fédérales-provinciales sur le sexe des anges ou sur la tournée de l'Orchestre symphonique de Moscou», a dit M. De Belleval.

La session de l'Assemblée nationale qui s'ouvre aujourd'hui à Québec pourrait être de courte durée.

Le Conseil des ministres devait en effet étudier vendredi la possibilité de déclencher une élection générale «plébiscite» pour riposter à l'entente constitutionnelle intervenue entre le fédéral et les neuf provinces anglophones du pays.

Mais ça n'est pas la seule avenue que le premier ministre Lévesque pourrait choisir d'emprunter, ont précisé certains députés du parti au pouvoir.

Parmi les hypothèses discutées, on retrouve la tenue au printemps d'un référendum sur l'entente d'Ottawa, le recours

à une rencontre d'information qui aura lieu à 19 h 30 au café, 4473 rue Saint-Denis, près de Mont-Royal. Pour info, 842-5985.

L'Alliance française de Montréal reçoit lors de sa deuxième réunion de la saison, M. Michel Bruguère, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de Paris qui parlera «Des nouveaux visages de l'histoire» à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à 20 h 30. Pour info, 844-6720.

Le prochain déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française aura lieu dans le cadre du congrès du Conseil national du patronat français et aura lieu à midi à l'hôtel Ritz-Carlton alors que M. Yvon Chotard, vice-président du Conseil national du patronat français, parlera de «compétitivité des entreprises françaises et politique sociale». Pour info, 866-2797.

Il y a une clinique de sang de la Croix-Rouge dans l'immeuble principal de l'Université de Montréal, 2900 boul. Édouard Montpetit, de 10 h à 16 h; au Cégep André Laurendeau, de 10 h à 16 h; au Cégep LaSalle, de 10 h à 16 h; et à l'hôpital Lakeshore General, 150 chemin Stillivier à Pointe-Claire, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

AUJOURD'HUI

Au bar Emery chez Dumas, il y aura spectacle de Daniel Bigras jusqu'au 15 inclusivement. Entrée libre. Trois spectacles par soir dès 21 h 30. Rendez-vous au 331 Emery (entre Saint-Denis et Sanguinnet). Pour info, 849-9007.

De 19 h 30 à 21 h 30, au Grand séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke, commence une série de 12 cours donnés par M. Marie-Georges Bluteau, p.s.s. sur «Les Épîtres de Saint-Paul aux Thessaloniens et aux Corinthiens». Pour info, 931-7311, poste 185.

M. Robert Leroux, professeur à la faculté de musique de l'U de M., invite le public à un exercice public de sa classe de percussion, à 17 h, au 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine. Entrée libre.

La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain reçoit M. Henri Lepage, à l'occasion d'un déjeuner-rencontre qui aura lieu à l'hôtel Hilton de Québec, à 11 h 30. M. Lepage, reconnu comme chef de file des nouveaux économistes français, parlera de «libéralisme». Pour info, 419-692-3853.

Le Café écologiste, La Vie Douce, vous con-

SUCO

par la solidarité des peuples le monde s'organise

9 novembre

par la PC et l'AP

Principaux anniversaires historiques:

1979: Discussion de l'affaire des otages américains à Téhéran au Conseil de sécurité de l'ONU.

1977: Des chasseurs-bombardiers israéliens attaquent des objectifs au Sud-Liban: le gouvernement libanais annonce que deux villages ont été rasés et qu'il y a une soixantaine de morts civils.

1975: Fin de la «marche verte» marocaine au Sahara occidental.

1971: Première apparition de représentants de La Chine populaire aux Nations-Unies.

1970: Mort du général de Gaulle.

1963: Explosion à la mine de charbon japonaise d'Umuta: 452 morts.

1936: «Nuit de cristal» en Allemagne, où les nazis saccagent des biens juifs, notamment des synagogues, des demeures et des magasins.

1937: Les Japonais occupent Changai.

1923: L'armée disperse un défilé de S.A. à Munich; quatorze nazis sont tués.

1882: Condominium franco-britannique sur l'Égypte.

1681: Diète d'Oldenburg, qui accorde la tolérance religieuse aux protestants hongrois.

Des femmes s'inventent un milieu de vie

Il existe au 4545 rue Saint-Denis, près de la rue Mont-Royal, une boutique pas comme les autres. Son nom intrigue: L'Art-Base. Les produits qu'on y vend sont différents: ce n'est pas de la confection exclusive, il ne s'agit pas non plus de produits manufacturés en masse.

L'Art-Base est le point de vente de vêtements d'enfants confectionnés par un groupe de femmes mono-parentales qui, avec l'appui d'autres femmes, des religieuses, ont mis en commun leurs ressources pour s'inventer un milieu de vie qui répond à leurs besoins.

L'Art-Base célèbre ce mois-ci son premier anniversaire d'existence, mais la boutique est née d'un projet beaucoup plus large, le Centre de formation d'ateliers communautaires (CFAC) qui a pris forme en septembre 1978.

Quatre femmes, Nicole Massé, coordonnatrice de l'atelier-boutique, Denise Roux, Ida Breton et Claire Lamarre, monitrices, sont réunies dans l'atelier de coupe, à l'arrière du magasin, pour nous parler de ce projet qui a entièrement changé leur vie. Annette Benoit s'est jointe à nous. Cette religieuse est coordonnatrice de CFAC.

Face à un problème commun, celui de la famille monoparentale «prestataire», les responsables de cinq milieux communautaires — les Services familiaux Etienne Pernet, d'Hochelaga; le Groupe Ensemble, de Saint-Henri; le groupe Rosalie, de Cartierville; le projet Famille Centre-Ville, La Ruhe et Entraide Saint-Stanislas de la paroisse Saint-Stanislas — constatent l'insuffisance de l'aide apportée par leur milieu à la femme, chef de famille.

Ces milieux assurent l'entraide, le support affectif, mais le problème vital du manque d'argent de ces familles n'est pas vraiment abordé, sauf dans les occasions de demandes directes pour des besoins essentiels: nourriture, vêtements, logement. Pourtant, le manque d'argent est souvent la source des tensions familiales, de l'angoisse, des dépressions nerveuses. Quand ce problème est abordé, les responsables se disent prises au dépourvu, leur soutien étant plutôt un geste de dépannage.

En 1978, une recherche-action menée auprès de 148 femmes avec l'aide des responsables des milieux communautaires déjà mentionnés, a démontré que l'organisation sociale ambiante ne tient pas compte de la femme, chef de famille, assistée sociale: au contraire, elle en fait une méadaptee qui est presque exclue de la société. Le profil qui ressort de cette enquête est celui d'une femme diminuée à ses propres yeux, aux prises

FÉMININ
PLURIEL

Renée Rowan



avec une situation tellement lourde et captivante qu'elle a le sentiment d'exister et non plus de vivre.

Plusieurs parmi les participantes à cette recherche ont exprimé le désir de se regrouper en vue de chercher un moyen de se donner un supplément de revenus. Grâce à l'aide des milieux communautaires déjà impliqués et de huit communautés religieuses qui ont accepté d'accorder leur appui financier au projet, cinq ateliers de couture, un par milieu communautaire, ont été organisés. Aujourd'hui, on en compte six qui regroupent au total une trentaine de femmes, chefs de famille à faible revenu, des femmes qui ont entre 20 et 50 ans, des femmes qui souhaitent sortir de leur isolement et de leur condition tout en se donnant un métier qui les aidera à régler leur problème financier.

Car dans ces ateliers où elles travaillent une journée par semaine, elles n'apprennent pas seulement à coudre, mais à bien coudre, en accordant une attention particulière à la finition, au travail bien fait, au détail qui donne un produit fini de belle qualité.

Nicole, Denise, Ida et Claire attachent une grande importance à cet aspect de leur travail et de leur rôle comme coordonnatrice ou monitrice: «On veut donner aux femmes le goût d'autre chose que le travail à la chaîne... on vise à la perfection.»

Les monitrices bénéficient, auprès de professeurs professionnels, d'une année de formation en haute couture. Elles apprennent à organiser et planifier leur travail, à choisir et à développer des modèles, à faire des échantillons qui seront ensuite exécutés sur une plus grande échelle dans les ateliers de couture.

L'atelier-boutique nous permet aussi d'évoluer selon la demande du marché et nous réorientons notre production en fonction des réactions de la clientèle», note Nicole.

Jusqu'à maintenant, on confectionnait des vêtements d'enfants pour tous les âges, mais la clientèle de la boutique a réclamé que l'on mette davantage l'accent sur les vêtements pour bébés et des accessoires qui s'offrent bien comme cadeaux. C'est ainsi que l'on a développé un sac à couches très pratique, un genre de sac de couchage-enveloppe, etc.

La boutique Art-Base offre tout un choix de vêtements différents de ce que l'on trouve dans les grands magasins, et qui sont à la fois de bon goût et à prix raisonnables: robes, jupes, barboteuses, robes de chambre, vestes, etc.

Des équipes de religieuses des différentes congrégations déjà engagées dans le financement des ateliers se sont formées en même temps dans le but d'augmenter, par la confection d'articles de toutes sortes — en particulier du tricot — le volume de la production et de la vente.

«L'histoire veut que les communautés religieuses «patronnent»... dans ce cas-ci, ce n'est pas ça, tient à souligner Annette Benoit. C'est un appui mutuel. Nous sommes impliquées comme femmes d'abord... des femmes qui veulent travailler avec d'autres femmes à un projet commun dans un esprit d'entraide.»

Avant l'ouverture de la boutique Art-Base, CFAC avait déjà à son crédit l'expérience

ailleurs. La compétition entre les ateliers a aussi fait place à la collaboration. Face au défi, il s'agissait de prendre en main une organisation plus grande qui a permis de dépasser les problèmes personnels. Et c'est ainsi qu'est née la boutique qui a pignon rue Saint-Denis.

Ces femmes que nous avons rencontrées soulignent que pour plusieurs des participantes, les ateliers représentent un lieu de passage en attendant de se lancer sur le marché du travail. Dans des ateliers, elles apprennent non seulement un métier, mais elles retrouvent surtout confiance en elles, en leurs capacités. C'est peut-être cela le plus important.

En se servant du Projet d'aide au travail, CFAC a créé des emplois permanents pour la coordonnatrice de l'atelier-boutique et pour les monitrices. Mais l'objectif à long terme du centre de formation d'ateliers communautaires est d'en arriver à de l'autofinancement, à la création d'un milieu de travail ajusté aux conditions familiales des femmes chefs de famille. Et ce qu'elles visent, c'est l'atelier-entreprise.



C'est à l'arrière de la boutique, dans l'atelier de coupe et de couture, que l'on fabrique les échantillons qui serviront à la production. (Photo Jacques Grenier)

Vive le Libre-service Royal!



Avec le Libre-service Royal, vous pouvez 24 heures sur 24*:

- obtenir de l'argent comptant — jusqu'à \$500 par jour
 - effectuer des dépôts ou des virements
 - bénéficier d'un service rapide et pratique
- Pas moins de 25 caisses automatiques du Libre-service Royal sont commodément réparties dans le Montréal métropolitain. Renseignez-vous auprès de votre succursale.

*Sauf dans les succursales situées à l'intérieur des centres commerciaux.



BANQUE ROYALE

Fontaine de l'espoir

OTTAWA (PC) — On érige actuellement sur le parterre de Rideau House à Ottawa une fontaine qui commémorera l'Année des handicapés et le Marathon de l'espoir.

C'est en majeure partie la Ligue canadienne de football qui finance cette construction le long de la voie d'accès principale à la résidence officielle du gouvernement général.

La fontaine octogonale, de calcaire Queenston, aura environ neuf pieds de diamètre et sera de triple niveau; 16 cascades en découleront, a fait savoir dans un communiqué le président de Rideau House.

Le jet d'eau central pourra avoir plusieurs intensités. Des phares illumineront l'ensemble le soir pour lui donner un effet d'eaux valsantes.

Ce sont des employés des Travaux publics fédéraux qui construisent ce monument.



CLINIQUE DE JEUNE

de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEUNE DE LA MAURICIE

École de Santé 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE G9T 2L4

Pour les fêtes montréalaises de la Saint-Jean

Johnson a autorisé le versement de \$12,500 prélevés d'un fonds spécial

Sur ordre du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, des fonctionnaires de ce ministère ont détourné vers les fêtes montréalaises de la Saint-Jean, en juin dernier, une somme de \$12,500 prélevée à même un fonds réservé au perfectionnement des employés d'hôpitaux pour malades chroniques, a révélé en fin de semaine un quotidien montréalais.

Officiellement, le chèque serait «une contribution reliée à la loi de la protection de la santé publique, dans le cadre de la journée des personnes âgées des fêtes de la Saint-Jean». Or, il n'y avait pas de journée de ce genre dans les festivités montréalaises et la loi de la santé publique n'a aucun rapport avec les personnes âgées.

Selon l'attaché de presse de M. Johnson, M. Guy Versailles, il n'y a pas là de quoi faire un drame. Selon lui, «il n'y a pas un ministère, un hôpital ou un cégep qui ne contourne pas, à un moment donné, les procédures gouvernementales pour effectuer une dépense spéciale».

La subvention de \$12,500 a été remise au comité régional de Montréal de la Fête nationale, un organisme qui bénéficiait déjà d'une subvention d'un demi-million de dollars du gouvernement. Le responsable de son programme d'auto-financement était alors M. Jacques Despaties, auparavant secrétaire particulier de M. Johnson.

Le montant supplémentaire aurait été requis en prévision de l'important déficit vers lequel se dirigeaient «les retournées de dentelle», un grand spectacle populaire qui devait marquer le 80e anniversaire du parc Lafontaine. Malheureusement, la pluie a obligé à déplacer la fête vers la Place des Arts où elle n'a attiré que 2,800 personnes. Le tout aura coûté plus de \$100,000, environ trois fois plus que les prévisions initiales.

Sur l'ordre de M. Johnson et de la direction générale des programmes de santé du ministère des Affaires sociales, la subvention a été versée par M. George Matakias, directeur de

l'hôpital Jacques Viger et fiduciaire du compte de perfectionnement en soins prolongés. Les ordres du gouvernement lui ont été transmis oralement par Denise Martineau, fonctionnaire-cadre à la DG des programmes de santé.

Le député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a aussi mis la main à la pâte en intervenant personnellement au

près des Pharm-escapotes Jean Coutu pour inciter cette chaîne à verser \$10,000 au comité régional de Montréal. Un dixième du montant a été remis ensuite à la firme de solliciter les Pharm-escapotes à titre de commission pour avoir préparé la demande de commandite.

M. Charron a fait cette de-

mande à la demande du directeur général du comité de Montréal, M. Yves Petit, qui est aussi son ex-président péquiste dans le comité de Saint-Jacques. Quant au président en exercice de l'Association péquiste du comité, (M. Michel Blouin), il était contrôleur des dépenses du comité régional de Montréal des Fêtes nationales.

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 octobre 1981 par lequel IMPORTAUX a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 27 octobre 1981 sous le numéro 3217618.

Banque de Montréal, le 30 octobre 1981

PRENEZ AVIS QUE la requérante, LES AUTOBUS PHILMOR INC., détentrice du permis M-000611, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Réglement 19 — TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE
Service: Transport des élèves de 3 à 14 ans de leur résidence et fréquentant l'Institution Collège Ste-Marcelle, 9155 ouest boul. Gouin, Montréal, et retour.

Territoire: Les municipalités de Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie d'Urfe, Le Bizard, Ville St-Laurent, Ste-Anne-de-Bellevue, Senneville, Kirkland et les quartiers connus sous les noms de Laval-ouest, Ste-Dorothée, Laval-sur-le-Lac, Chomedey, Cartierville et Nouveau-Bordeaux. Réglement 19 — TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE

Service: Transport des enfants résidant dans la ville d'Outremont et fréquentant les garderies et écoles élémentaires suivantes: Garderie Maisson Malika, 1495 rue Ducharme, Outremont; Bnol Girls School, 1495 rue Ducharme, Outremont; Congrégation Belz, 5565 rue Jeanne-Mance, Outremont. Durée: Ce permis sera valide à compter du 1er novembre 1981 jusqu'au 30 juin 1982.

La requérante demande de plus, conformément à l'article 258.1 du règlement no. 1 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Tout personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Belanger, Leclerc — Procureurs de la requérante
1ère parution: 9 novembre 1981
2ème parution: 10 novembre 1981
3ème parution: 11 novembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015502-816
LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT,

Créancière

ANDRÉ PETROWSKI,
JOSEPH GASTON,
PIERRE GASTON

DAME MARIA PODDA

Débiteurs

AVIS est donné aux débiteurs ANDRÉ PETROWSKI et PIERRE GASTON que l'Avis de Sixante Jours tel que requis par les Articles 1040a et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal. Ledit Avis de Sixante Jours concerne une propriété située dans la ville de Montréal, connue et désignée comme étant les lots numéros SIX, SEPT et HUIT de la subdivision officielle du lot originarie numéro SEPT (7-6, 7 et 8) au plan et livre de remploi officiels du Village Incorporé de St-Jean Baptiste.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 4215 rue Brébeuf.

Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente notification les omissions et contraventions mentionnées dans l'Avis et à toute omission ou contravention subséquente, la créancière se prévalera de ses droits d'être déclarée propriétaire de la propriété décrite.

Armand Beaulieu,
Protonotaire adjoint

Mes Châts, Salomon, Gebler, Reis,
Bronstein, Litvack, Eichenberg & Lipper
1, Place Ville-Marie
Bureau 1901
Montréal, Québec (879-1353)

Prenez Avis que, Hillside Auto Carrier Limited s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant:

TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination de Montréal, aux installations de Montréal Automobile Auction Ltd. et retour, pour le transport d'automobiles usagées et de petits camions usagés, originant ou destinés aux provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, par équipement spécialement agencé à cet effet (car transporteurs), pour le public en général: 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: le 9 novembre 1981
2ème publication: le 10 novembre 1981
3ème publication: le 11 novembre 1981

PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ASSOCIÉS

200, St-Jacques ouest, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

MARTINEAU WALKER
Procureur de la requérante
1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

1010 Sherbrooke ouest #1610
Montréal, Québec H3A 2R7

AMÉRIQUE

Un front froid a traversé rapidement nos régions la nuit passée. À l'arrière de celui-ci, il y aura un refroidissement marqué de vents modérés de même que quelques flocons surtout en terrain montagneux.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux, vents modérés et froid. Maximum près de 4. Aperçu pour mardi: ensoleillé et froid.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 46

COUCHER: 16 h 32

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de 2. Aperçu pour mardi: ciel variable avec quelques flocons de neige.

Pontiac-Gatineau, du Lièvre, Laurentides et Estrie-Beauce: ciel variable et possibilité de flocons de neige. Maximum près de 2. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec passages nuageux et froid.

Outaouais, Montréal et Trois-Rivières-Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 4. Aperçu pour mardi: ensoleillé et froid.

Québec et Rivière-du-Loup-La Malbaie: ciel variable et froid. Maximum près de 2. Aperçu pour mardi: ensoleillé avec passages nuageux et froid.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie et parc des Laurentides: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de 1. Aperçu pour mardi: ciel variable et froid.

Rimouski-Matapédia, Bas-Caraïbe et Sept-Îles: nuageux avec quelques averses de neige. Maximum près de 3. Aperçu pour mardi: ciel variable et froid.

Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, Anticosti et ouest de Natashquan: nuageux avec averses de neige. Maximum près de 3. Aperçu pour mardi: ciel variable.

Est de Natashquan: averses de neige. Maximum près de 0. Aperçu pour mardi: ciel variable.

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

Albany Part. nuageux 35 49

Atlanta Part. nuageux 39 65

Atlantic City Part. nuageux 41 54

Buffalo Part. nuageux 31 38

Burlington Ensoleillé 35 47

Charleston WV Ensoleillé 40 48

Charlotte NC Part. nuageux 36 60

Chicago Ensoleillé 28 33

Cleveland Nuageux 33 43

Dallas beau 44 56

Denver Ensoleillé 25 42

Hartford Beau 29 48

Honolulu Ensoleillé 28 34

Houston Part. nuageux 53 66

Kansas City Part. nuageux 28 49

Las Vegas beau 48 76

Los Angeles Ensoleillé 20 41

Miami Beach Ensoleillé 20 41

Minneapolis Part. nuageux 40 59

New York Part. nuageux 35 52

Orlando Part. nuageux 38 52

Philadelphia Beau 57 80

Phoenix Beau 57 80

Pittsburgh Part. nuageux 29 46

Portland Me. Brumeux 39 58

Reno Beau 24 65

Salt Lake City Part. nuageux 35 58

San Diego Nuageux 50 65

San Francisco Nuageux 50 65

Seattle Beau 50 65

Spokane Beau 50 65

Syracuse Beau 50 65

Tampa Nuageux 35 50

Washington DC Nuageux 35 50

Wichita Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

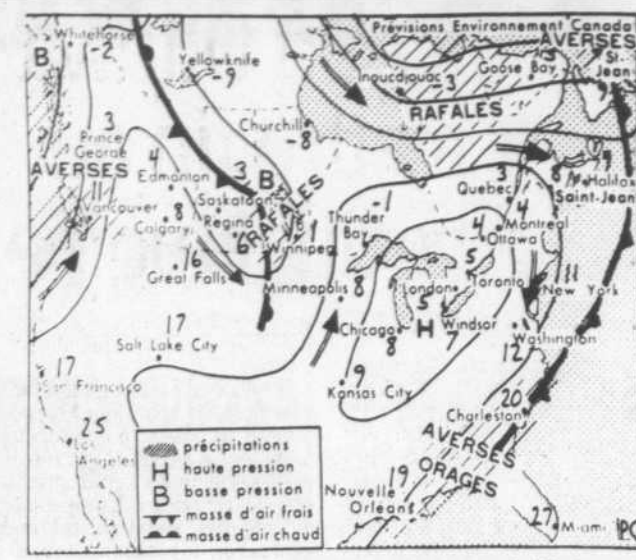
Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50

Yonkers Nuageux 35 50



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Curacao	part. nuageux	26	32	Stockholm	p. nuageux	1	13 h
Fredericton	ensoleillé	14	27	Tokyo	clair	9	21 h
Guelph	beau	10	28	Tunis	p. nuageux	20	13 h
La Havane	beau	18	26	Vienne	nuageux	3	13 h
Kingston	nuageux	25	31	Varsovie	brumeux	2	13 h
Monrovia	beau	24	30				
Mexico	beau	9	22				
Monterrey	ensoleillé	19	24				
Nassau	ensoleillé	17	28				
San Juan	part. nuageux	25	30				
Trinidad	beau	24	31				

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES MIN MAX

A 18 h hier MIN MAX

Normale MIN MAX

Records MIN MAX

</

Requêtes à Ottawa pour mettre fin au «drame du réfugié»

par Angèle Dagenais

Le ministre de l'Immigration du Canada, M. Lloyd Axworthy, devrait suspendre immédiatement toute expulsion ou interdiction de séjour faites aux personnes dont on ne reconnaît pas le statut de réfugié au Canada; de plus, il devrait permettre aux réfugiés détenteurs d'un certificat de sélection du Québec de faire une demande d'immigration à partir du Canada. Enfin, M. Axworthy devrait obliger le Canada à se déclarer pays de «premier asile» conformément aux obligations internationales auxquelles il s'est engagé formellement en signant la Convention de Genève relative aux réfugiés, au lieu de refouler systématiquement 70% des personnes qui se présentent individuellement à ses frontières en demandant le statut de réfugiés.

Telles sont les trois grandes revendications adoptées unanimement, samedi, à Montréal par plus de 120 personnes, membres actifs d'organismes d'aide aux immigrants et aux réfugiés, au cours du colloque intitulé «L'insensibilité gouvernementale face au drame du réfugié». Ce colloque visait à faire la lumière sur les pratiques du gouvernement fédéral en matière d'accueil aux réfugiés qui se présentent sur une base individuelle aux ports d'entrée au Canada et dont les demandes sont refusées dans sept cas sur dix.

Organisé par 12 organismes professionnels et communautaires québécois — parmi lesquels on note l'Association des juristes québécois, la Maison de l'amitié, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, le Service d'aide aux néo-québécois et aux immigrants (SANQUI), le YMCA-International, l'Union des travailleurs immigrants du Québec (UTIQ), etc. — ce colloque a mis en évidence la capacité et la volonté d'accueil de la population canadienne et québécoise particulièrement envers les réfugiés, contrecarées par l'attitude très restrictive et anti-humanitaire du gouvernement canadien en matière de reconnaissance du statut de réfugié.

Des représentants du ministère québécois de l'Immigration et des communautés culturelles ainsi qu'un membre du Comité consultatif du sta-

tut de réfugié (Ottawa) étaient présents à ce colloque d'une journée.

Les participants ont tenu à dénoncer la politique canadienne du «deux poids, deux mesures» à l'endroit des réfugiés: selon qu'il s'agit de groupes de réfugiés d'Europe ou de régimes communistes en général ou de personnes seules ou de familles qui s'échappent de régimes de droite du tiers-monde dont on exige, de plus, souvent, un visa d'entrée au Canada.

Le Comité consultatif du statut de réfugié qui a étudié un peu plus de 400 demandes de refuge adressées à partir du Québec depuis le début de l'année en a refusées 70%. Des familles entières ont été expulsées ou sont en voie de l'être, après avoir vécu ici plusieurs années. Les cas des familles Lotke (cinq Argentins) et Bustamente (sept Chiliens) ont servi de cas type au cours des ateliers. Les participants ont fait remarquer que depuis toujours les Québécois et les Canadiens avaient généreusement levé des fonds — \$100 millions est un chiffre conservateur pour l'opération «boat people» au Canada — pour accueillir des réfugiés démunis mais que maintenant les groupes communautaires étaient obligés de ramasser des fonds pour défrayer les billets d'avion des réfugiés expulsés du Canada.

D'autres ont discuté de l'arbitraire qui entoure le traitement des réfugiés individuels qui se présentent aux ports d'entrée du Canada — par exemple Mirabel, le port de Montréal ou tout poste frontière. Ils ont souvent mis en prison, a-t-on fait remarquer, jusqu'au début de leur enquête devant des agents de l'immigration et sont particulièrement vulnérables du fait qu'ils ne parlent pas la langue ou n'ont pas d'avocats. Au colloque, on a cité le cas d'un Guatémaltèque qu'un agent de l'immigration voulait détenir en prison durant toute la durée de son enquête en vue de la reconnaissance du statut de réfugié — procédure qui peut durer des années. Il fut finalement autorisé à circuler sur l'île de Montréal uniquement; il est mort d'une crise cardiaque le 23 octobre dernier dans le plus grand dénuement sans savoir s'il serait accepté au Canada.

Le colloque a souligné le fait que le Canada a besoin de 130.000 immigrants par année alors qu'il se limite à n'accepter que 16.000 réfugiés (cette année), minutieusement choisis par des agents d'immigration dans des camps de réfugiés à l'étranger. Le chiffre de 400 réfugiés «individuels» pour le Québec ou de 1.500 pour le Canada (1981) n'a pas de quoi faire sursauter, ont souligné les participants.

Le colloque a demandé également au ministre de l'Immigration, M. Axworthy, de concrétiser la politique de mesures spéciales annoncées par le Canada pour accueillir les réfugiés salvadoriens des camps d'Amérique centrale dont l'entrée au Canada depuis avril se fait à un rythme démesuré lent. On demande aussi au ministre de faire pression sur le gouvernement américain pour que soient traités plus humainement les réfugiés haïtiens mis en prison ou dans des camps en Floride et que soit facilitée leur intégration à la société nord-américaine.



Nouveau premier ministre

L'Île-du-Prince-Édouard compte depuis samedi soir un nouveau premier ministre. M. James Lee, qui remplace désormais M. Angus MacLean, démissionnaire. Ministre de la Santé dans le cabinet conservateur de M. MacLean, M. Lee, 44 ans, a été élu à l'issue du troisième tour aux dépens de ses trois concurrents. Il a récolté 737 votes contre 577 pour son plus proche adversaire, le ministre de l'Énergie, M. Barry Clark. Élu en 1979, M. MacLean, 66 ans, a indiqué que le transfert des pouvoirs prendrait une dizaine de jours.

(Photolaser CP)

La navette spatiale «Columbia» devrait partir jeudi matin

Cape Canaveral (d'après AFP, Reuter, AP) — Annulé mercredi dernier à 31 secondes du départ, le deuxième vol de la navette spatiale «Columbia» a été remis à 7 h 30 jeudi (12 novembre), a annoncé la NASA.

L'élément le plus spectaculaire de cette deuxième mission devrait être le déploiement du bras télécommandé, construit et payé par le Canada. La mission doit durer cinq jours, si tout va bien, et les essais du bras devraient se prolonger pendant treize heures.

Long de 50 pieds, ce bras de \$100 millions est un outil polyvalent de grande précision. Il peut déplacer des charges de 35 tonnes, observer de près des satellites, en dévisser des modules amovibles, et même brancher électriquement d'autres véhicules orbitaux sur la navette pour échanger des informations codées ou de l'énergie.

Le deuxième envol a été contremandé mercredi quand des impuretés ont bouché des filtres à huile dans le système de lubrification de deux turbogénérateurs. Ces dernières sont très importantes: elles fournissent l'énergie requise pour changer l'attitude des tuyères, et des volets de direction ainsi que pour sortir le train d'atterrissage.

Les spécialistes ont découvert que ces impuretés circulent se sont formées à la suite de fuites qui ont mis en contact l'huile, de l'air et l'hydrazine qui sert de combustible aux turbo-générateurs. Heureusement, il semble que ces impuretés n'aient pas les propriétés lubrifiantes de l'huile. En outre, même un blocage complet des filtres n'empêcherait pas la circulation du lubrifiant, grâce à des soupapes de sécurité déjà prévues.

Evidemment, on n'en a pas moins changé les filtres et net-

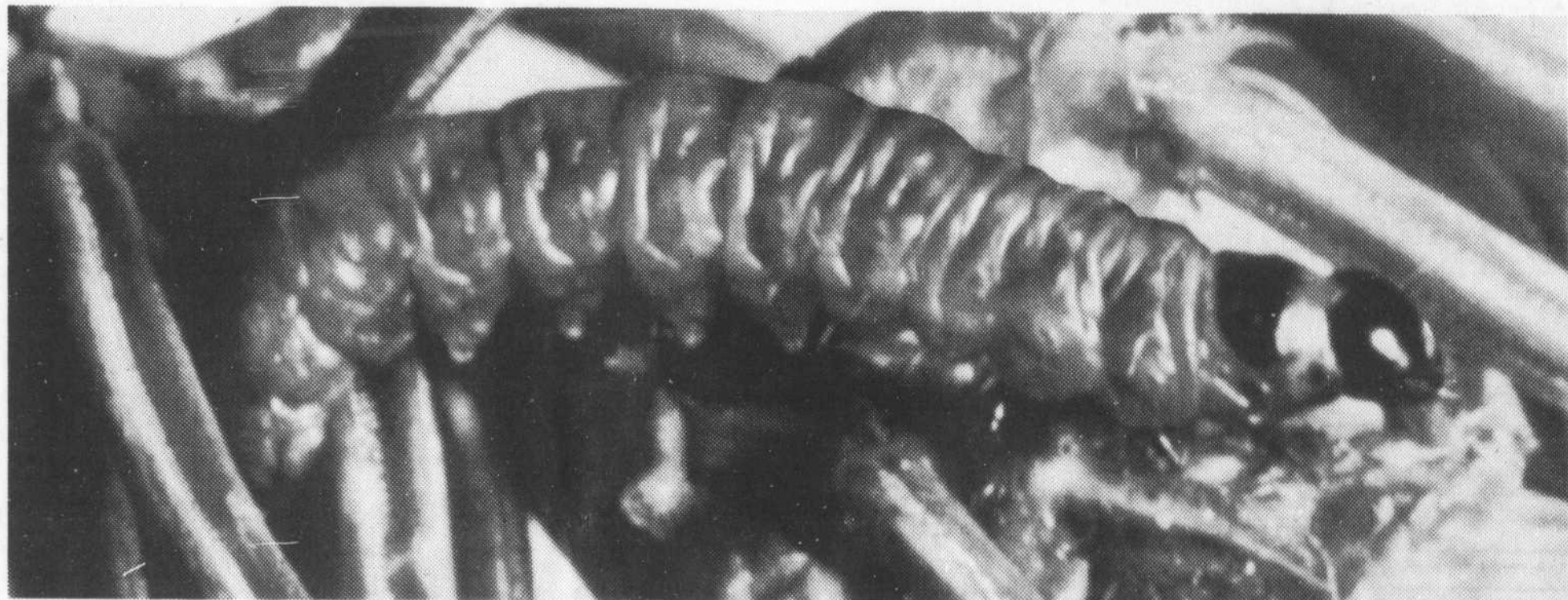
toyé complètement les circuits. Hier, on a refait le plein en hydrazine, ce qui a fait cesser toute autre activité sur l'aire de lancement. La remise en état de ces systèmes a obligé les techniciens à se reposer sur trois équipes, 24 heures sur 24. S'il avait fallu changer complètement les deux génératrices, il aurait fallu une semaine de travail supplémentaire.

Patrons français à Montréal

Montréal a accueilli hier une délégation de 700 membres du Conseil National du Patronat Français, qui discuteront pendant trois jours de formation et d'innovation sous le vocable «Deauville Quatre». Les participants rencontreront leurs homologues du Québec ainsi que des leaders syndicaux.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486



Plusieurs millions de dollars par année, voilà l'ampleur des pertes forestières occasionnées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et autres insectes, par les maladies et le feu. Comme les forêts appartiennent en grande partie au domaine public, c'est vous qui faites les frais de ces sinistres.

Cette créature dévore votre argent

Pour chaque groupe de deux arbres qui servent à fabriquer de la pâte et du papier, un autre est détruit par les insectes, les maladies ou le feu.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'autres insectes risquent de devenir un véritable fléau pour notre plus grande richesse renouvelable. Les arbres poussent lentement. En effet, ceux qu'on prévoit récolter dans 30 ou 40 ans sont en train de croître actuellement. C'est pourquoi il est si important de protéger nos forêts.

Il est possible de limiter les ravages occasionnés par les insectes en prenant des mesures telles que la vaporisation judicieuse d'insecticide pour sauvegarder les arbres. Il faut aussi procéder au développement génétique de nouvelles espèces d'arbres mieux pourvus pour résister aux divers agents destructeurs.



«Nous ne sommes pas plus avancés qu'en 1947», disent les gardes forestiers, face à tous les incendies de forêts. En 1980, le feu a détruit une aire forestière 6 fois plus grande que celle qui a été exploitée.

Mais au lieu d'attendre que surviennent de tels sinistres, il faut, conformément à une gestion moderne et efficace des forêts, chercher à les prévenir. Comment? En investissant de façon soutenue dans des programmes de



Les exportations de pâtes et de papiers injectent annuellement dans l'économie nationale plus de \$1 000 par famille canadienne. Il est donc dans notre intérêt de protéger cette importante source de revenu contre les insectes, les maladies et le feu.

protection de nos forêts ainsi que dans la recherche et le développement de nouveaux moyens de défense contre les maladies et les insectes.

Les Canadiens, par la voie de leurs gouvernements, sont propriétaires de plus de 90% des forêts du pays. Ces gouvernements perçoivent un loyer pour les terres exploitées et des redevances pour le bois récolté. Ces sommes, additionnées aux impôts que payent l'industrie et ses employés, ajoutent annuellement près de trois milliards de dollars aux fonds publics.



Les sylviculteurs travaillent à développer de nouvelles espèces d'arbres qui pousseront mieux et plus vite tout en étant capables de résister aux maladies et aux insectes. Ce que nous investissons aujourd'hui dans nos forêts constitue l'héritage que nous laisserons à nos petits-enfants.

Les économistes prévoient que la demande mondiale de pâtes et de papiers va doubler au cours des prochains vingt ans. Pour satisfaire à ces besoins grandissants, le Canada doit augmenter sa production forestière. Un moyen pour améliorer le rendement de nos forêts est de réduire les ravages causés par les insectes, les maladies et le feu. Investir dans la protection de nos forêts, c'est aussi collaborer à la création de nouveaux emplois, car l'industrie forestière crée au pays un emploi sur dix.

Pour obtenir notre brochure intitulée: «Des forêts pour l'avenir», écrivez au Service de l'information, Division N3, Association canadienne des producteurs de pâtes et de papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X9.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada

Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Certificats de relations industrielles Hiver 1982

La FEP vous offre le soir, à temps partiel, deux programmes d'étude de 30 crédits chacun.

Objectifs

Le premier certificat vise à:

- fournir des connaissances de base, théoriques et pratiques, dans les secteurs de l'administration du personnel et des relations de travail;
- favoriser le développement d'aptitudes professionnelles

Le deuxième certificat offre à ceux qui détiennent le premier Certificat de relations industrielles, une formation de base, théorique et pratique, plus large et à leur faciliter l'acquisition d'une méthodologie nécessaire à leur tâche professionnelle ou à des études ultérieures.

Annuaire disponible

Date limite d'admission et d'inscription:
1er décembre

Renseignements:
343-6090

La crise constitutionnelle, une arme pour les indépendantistes

QUEBEC (PC) — La tournure prise par la crise constitutionnelle donne une nouvelle arme pour les indépendantistes qui croient que le gouvernement Lévêque tarde trop à proclamer sa souveraineté.

Aux journalistes qui lui demandaient jeudi si le résultat de la dernière conférence sur la constitution ne favorisait pas la thèse de la souveraineté-association, M. René Lévêque s'est contenté de répondre que ce jour aurait des conséquences incalculables pour l'avenir.

Il a refusé d'élaborer, mais il est probable qu'il songeait à ceux, de plus en plus nombreux, qui croient que les Québécois ont perdu trop de temps et d'énergie dans le débat sur la constitution et qui voudraient que le Québec y mette fin en proclamant unilatéralement l'indépendance et en la faisant ratifier ensuite par la population.

Ce débat ne peut se prolonger indéfiniment, il coûte trop cher, surtout en énergies qui pourraient être consacrées à d'autres problèmes importants, dit M. Louis O'Neill, an-

cienn membre du cabinet Lévêque et professeur à l'Université Laval.

«Ou bien l'indépendance nationale est une affaire primordiale, et alors on la réalise le plus tôt possible, ou bien c'est une question secondaire, et alors on cesse d'en parler et on passe à autre chose», dit-il.

Depuis un an, le gouvernement Lévêque s'est fait reprocher à plusieurs reprises de sembler oublier que son objectif premier était l'indépendance du Québec.

Les chefs de file les plus connus, dans la région de Qué-

bec, de ceux qui croient que le gouvernement Lévêque n'est pas assez indépendantiste, sont M. O'Neill et Me Guy Bertrand, deux pionniers de l'indépendantisme, tous deux ennemis de l'étapisme.

Me Bertrand, un criminaliste, croit que le gouvernement Lévêque a une occasion en or de faire l'indépendance par des moyens démocratiques.

Pour déclarer l'indépendance, il faut une occasion, «Y a jamais eu d'occasions plus grande que celle-là».

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières

Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons



par téléphone

286-1202

Pour tout autre service

844-3361

Aides domestiques

MÉNAGÈRE, femme mature, doit habiter sur place, pour couple de professionnel et 2 enfants, à Westmount. Références nécessaires. 481-6274. 10-11-81

Antiquités à vendre

PIANO environ 60 ans, marque ENNIS, remis à neuf. 321-3117. 10-11-81

DÉCAPAGE sur boiserie, portes et fenêtres, etc. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

CARPETTES DE SOIE, PERSE. Bon investissement! Voici une opportunité d'acheter en bas du prix courant une authentique carpe de soie Perse "Ghom" ou laine et soie (nain) ou tout autre "Kashan" ou "Faziré" faite à la main, grandeur variée. Particulier. 489-7470 ou 486-0717. 16-11-81

LE BRIDGE

Prenons des leçons

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud Vulnérables: Nord-Sud			
Nord	♦ D 9 5 4 3 2	Est	♦ V 10 8
♦ R 6	♦ V 10 6	♦ R 3	♦ V 10 8
♦ R 9 6 2	♦ D 7 3	♦ R 10	♦ D 7 3
♦ 5 4 2	♦ A D 10 9 7	♦ R 8	♦ A D 10 9 7
Sud	♦ A 7		
♥ A R D 5 2			
♥ V 8 5			
♥ R 8 6			

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1♥ passe 1♦ passe
3♥ passe 4♥ passe
passe passe

L'entame: le 4 de coeur du joueur Ouest.

Les négligences du bridgeur lui font souvent perdre des contrats intéressants. Nous étudions, dans la donne ci-dessus, quelques tours de mains qui s'offraient au déclarant mais dont il ne sut profiter, ce qui le porta à son insuccès. L'étude de ces erreurs bénéficiera à un grand nombre de joueurs.

L'entame du joueur Ouest fut d'un atout; le déclarant joua le Valet du mort qu'il fit suivre du 10. Sud prit la pique et ensuite avec l'As de pique et le 7 de pique suivit. Ouest s'empara de ce pique et selon un coup d'expert il n'hésita pas à jouer son Roi de carreau. C'est le coup de Merri-mach qui consiste à saboter un gros honneur dans le but

Antiquités à vendre

MEUBLES EN PIN: armoires, coffres, commodes, buffet deux corps, divan, causeuse, lave-main, tables, courtoises, fenêtres, miroir, lampes à huile, divers. 659-2651. 19-11-81

Autos/Motos

SUBARU, 2 portes, 1981, 25 000 km, coût \$6 500. 849-4229, 274-9109. 11-11-81

OMNI, 1978, 74 000 km, très bon état, appeler Mme Barrette: 270-1324, après 19h. 12-11-81

DÉMONSTRATEUR Chrysler 1981, New York, noir, 4 portes, V-8, 318 pc, toute équipée, 7 800 km. Vice-président de La Salle Automobile, 366-7818. 12-11-81

DÉMONSTRATEUR Chrysler New York 1981, gris, 4 portes, Fifth Avenue, V-8, 318 pc, toute équipée, 9 600 km. Vice-président de La Salle Automobile, 366-7818. 12-11-81

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Animaux

CHAT Siamoïse bleu point sans pedigree, \$85, appelez après 4.30h à 7h: 625-6183. 16-11-81

Appartements à louer

AMEUBLEMENT complet luxueux 4 1/2 à vendre avec sous-location intéressante. Soir: 843-8992. 11-11-81

VIEUX-MONTREAL, grands studios, 1 1/2 pièce, murs en briques anciennes, poutres, complètement rénovés avec armoires en chêne, cuisinière et réfrigérateur. Libre \$320, 878-1213. 11-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morlier, 288-0318. 10-11-81

Chambres demandées

CHAMBRE DEMANDÉE avec accès cuisine si possible, secteur Sauvé-St-Laurent. 381-2965. 11-11-81

Condominium à vendre

VIEUX LONGUEUIL, "LE SQUARE", 3 cc, près métro, Place Longueuil, tennis, service C.T.C.U.M., piscine, sauna, dépanneur, hyp. 18 1/2%. 679-5725. 11-11-81

CENTRE-VILLE, rue Aylmer, triplex Victorien remis à neuf, construction de qualité supérieure, foyer, espace de stationnement inclus, pour être vendu en copropriété de 3 logis ou dans son ensemble. ENTROPAL INC. 937-0590. 12-11-81

FORT LAUDERDALE, à louer LUXUEUX CONDO, disponible 1er déc. pour la saison, \$875 U.S. mensuellement. Appelez de 9 à 5 h à: 731-3261. 12-11-81

Cours

COURS D'ESPAGNOL accéléré, très bon jeune professeur, groupe 4 maximum, jour ou soir, ambiance très agréable. Débutant ou intermédiaire. Informations: 279-3523. 16-11-81

Déménagements

R.M. DÉMÉNAGEMENTS, gros et petit, 24 heures par jour. 677-6938, 677-9945. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Divers / Services

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonnières françaises, québécoises. 651-0736 de midi à 6 h du 13-11-81

Offres d'emploi

PRÉPOSE(E) à l'abonnement et à la publicité pour revue culturelle. Connaissance de la dactylo et de l'anglais requise. Téléphonez à 282-0205. 10-11-81

ANALYSTE PROGRAMMEUR expérimenté pour contrat 6 à 8 mois à Québec. Salaire élevé, frais de séjour. Envoyer C.V. à C.P. 158, Succ. Deslorimier, H2H 2N6 Dossier #411. 10-11-81

SECRÉTAIRE JURIDIQUE D'EXPERIENCE pour étude d'avocat à Outremont. 523-2052, 733-7169. 11-11-81

Propriétés à vendre

SITE MERVEILLEUX, bord rivière des Prairies, Ahuntsic, près parc, écoles, autobus, 2 X 5 1/2, sous-sol fini avec salle bain, foyer, salle de lavage, entrées séparées, pouvant être loué comme bachelier. 381-0435. 10-11-81

CENTRE-VILLE près Radio-Canada, d'abord superbe 11 pièces avec sous-sol fini, boiserie, fenêtres en Baie, 220V, etc. Aussi 2 X 6 1/2 et 2 X 7. Co-op? Comptant \$32,000. 1445, Montclair, 721-7122 ou 253-3945. Fail vu ca. Bergeron Courrier. 10-11-81

DULUTH & ST-DENIS 3 étages, commodité, café-terrasse avec permis de boisson, prix raisonnable. Germain Tardif, courtier. 527-3131. 10-11-81

BAIE ST-PAUL, jolie maison 20 X 24, construction de très haute qualité, vue exceptionnelle sur le fleuve et les montagnes. (418) 435-3663, 435-6739. 10-11-81

ST-LAMBERT Parc Logan, cottage détaché, 3 chambres à coucher, solarium hivernisé, sous-sol fini, cuisine et salle de bain rénovées, très bonnes conditions de financement. 672-4314. Vente privée. 10-11-81

FORT LAUDERDALE, nouveau projet situé sur le bord d'un lac. Copropriété de 2 et 3 c.c. Pourquoi ne pas former un groupe et investir? Lina Castonguay, 281-1818, 445-1426. TRUST GENERAL, courtier. 10-11-81

REPENTIGNY, luxueux split level, 4 paliers, suite des maîtres avec salle de bain, et appartement pour invités, 3 foyers, garage, piscine creusée. Idéal pour professionnel. René & O. Trudeau. 581-5802, 585-4001. M. LACHAPÈLE COURTIER. 10-11-81

REPENTIGNY, boisé, majestueuse canadienne 1981, 4 lucarnes, garage, foyer 10 pièces, appareils électriques encastrés, finition haute qualité. Idéal pour professionnel. Prix \$174,000. Gislène St-André 581-6302, 585-4001. M. LACHAPÈLE COURTIER. 10-11-81

FACE au Parc Lafontaine, 2 solides triplex attachés, logements de 7, idéal pour 2 acheteurs. Total \$120,000. URGENT. TARDIF COURTIER. 527-3131. 11-11-81

BORD DE L'EAU: Une excellente construction, un financement incomparable, 13,000 pi. de terrain. Appelez en toute confiance Susan 467-1120, 584-2522. MONTREAL TRUST, COURTIER. 10-11-81

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

N.D.G. une visite s'impose. Magnifique! Magnifique! Cottage simplifié, divisions spacieuses et entoilées, 4 chambres à coucher, cuisine et salle de bain rénovées, boiserie en chêne, foyer, verrière, occupation immédiate. Réduit à \$127,000 pour vente rapide. Excellent financement. 649-4431 particulier. 12-11-81

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de 16,000. Possibilité de condominiums ou bureaux professionnels. Appelez Louise Angrignon. Les Imm. M.L.G. 277-2879 ou 731-9084. 10-11-81.

SITE MAGNIFIQUE en plein centre-ville, maison victorienne, 4 étages, garages, revenus + de



Jean-Marc (Gilles Renaud) manifeste à son ex-amant, Luc (Hubert Gagnon), la tendresse et la chaleur que ce dernier vient puiser dans *Les anciennes odeurs*, la dernière pièce de Michel Tremblay, à l'affiche du Théâtre de Quat'Sous jusqu'au 6 décembre.

Les anciennes odeurs

Un nouveau Tremblay au Théâtre de Quat'Sous

par Jacques Larue-Langlois

Les anciennes odeurs, de Michel Tremblay, une production du Théâtre de Quat'Sous; mise en scène: André Brassard; décor et costumes: François Laplante; éclairage: Dominique Gagnon; avec: Gilles Renaud (Jean-Marc) et Hubert Gagnon (Luc), à l'affiche du Théâtre de Quat'Sous, 100 est, avenue des Pins, à 20 h, jusqu'au 6 décembre (relâche les lundis).

Un couple, un ancien couple bien classique, qui a duré dix ans et qui s'est effrité dans le tumulte des sollicitations extérieures, se retrouve pour quelques heures. Ces retrouvailles ne semblent pas inhabituelles, Jean-Marc, le quitté, l'abandonné, ayant généreusement gardé sa maison ouverte à Luc, en dépit du profond chagrin d'amour et d'orgueil que lui a causé le départ de son amoureux.

La rencontre à laquelle nous convie la dernière pièce de Michel Tremblay, *Les anciennes odeurs*, est cependant d'une nature particulière: Luc, papillonneur invétéré, couraillieux irrécupérable, traverse une période difficile et revient chercher chez Jean-Marc la chaleur et la tendresse que ne parviennent pas à lui procurer ses aventures sexuelles multiples.

Jean-Marc est prof de CEGEP et se veut écrivain. C'est le père, le leader, le mentor, le sérieux, la stabilité. Gilles Renaud incarne le rôle. Luc est un parfait dépendant qui court après l'autonomie.

Comédien de métier, il est le disciple, la folie, l'insécurité. Hubert Gagnon joue le personnage.

Comme le souligne l'auteur, leur rencontre est «toute de tendresse et d'intimité». Seul Luc, écrasé par le désarroi dans lequel l'entraîne la mort imminente de son père malade, parvient à crâner, à ironiser, raillant la nouvelle flamme de Jean-Marc, Yves-Natasha.

Dépourvue de toute dramaturgie, la pièce est simple, sans excès et — il faut bien l'admettre — un peu statique. Heureusement, les deux personnages qui s'y confrontent sont chaleureux et profonds. S'ils passent la rampe c'est aussi grâce au jeu précis des comédiens, qui les rendent avec ferveur, et grâce encore, sans doute, à ce que le metteur en scène, André Brassard (à son seizième Tremblay) a su tirer d'eux.

En Jean-Marc, Gilles Renaud est d'une subtilité désarmante. L'ascendant de son personnage sur Luc, sa force intérieure, n'éclatent jamais, mais se manifestent à petites touches dans la douceur de sa voix, dans la simplicité énergique de quelques gestes paternels et pleins d'autorité retenue, comme pour réclamer le verre que les deux se partagent ou pour attirer dans ses bras le jeune homme confus dont il devine le besoin de chaleur.

Quant à Hubert Gagnon, son Luc a voix forte et à la fois fanfaron et troublant de vulnérabilité: capable du récit bra-

vache de ses prouesses sexuelles et de la description émouvante de sa relation avec son père mourant.

Le tout se passe dans un décor de sous-sol très outremontais où la tenture écarlate d'arrière-plan tient lieu de chaleur et de feu et est hélas jouée en entier derrière un diaphane rideau de tulle qui confère des effets hamiltoniens (David) aux personnages ainsi surréalisés. C'est intéressant, sans plus. Et il pourrait s'agir, sans qu'on cesse de changer une seule ligne au texte, d'un couple hétérosexuel. Faut-il y voir avant tout une entreprise de «normalisation» de la relation homosexuelle?

D.O.A. tente moins d'expliquer les raisons de l'échec du mouvement que de montrer les forces vives de cette mobilisation spontanée vouée à sa propre destruction. Accident de parcours dans l'his-

D.O.A.

Vie et mort du mouvement punk ou le déclin de la civilisation occidentale

par Nathalie Petrowski

«Je ne suis pas un animal, je suis un abortif. Et vous pour qui vous prenez-vous?» La question est un cri, un crachat, une injure. Elle est le dernier râlement sur film des Sex Pistols, le légendaire groupe britannique qui donna naissance au début des années 70 au mouvement punk et précipita aussitôt sa mort. C'est Johnny Rotten, anarchiste et leader nihiliste du mouvement, qui lance la question lors de son dernier spectacle. La caméra instable le prend en gros plan, les yeux exorbités, rouges comme des charbons ardents, le poil carotte, un rictus d'Holocauste, la voix du diable en personne.

Le documentaire réalisé par Lech Kowalski s'intitule *D.O.A. (Dead on arrival)* et tient présentement l'affiche au Cinéplex. «Dead on arrival» c'est mort-né comme le phénomène punk en Angleterre, mort en pleine naissance, tué par l'ordre établi de la «Moral Majority» qui n'a pu supporter le regard haineux de cette jeunesse révoltée. «Qu'ont-ils tous ces jeunes, demande une digne représentante du Parti conservateur britannique. Ils sont à la force de l'âge, ils devraient être heureux, épanouis, pleins d'enthousiasme, pourquoi se complaisent-ils tant dans la morbidité?» Et son confrère de poursuivre: «Nous sommes les plus forts, les plus nombreux, nous gagnons c'est certain.»

Les paroles sont prophétiques. Deux ans plus tard, le mouvement punk assommé par les matraques idéologiques de droite et par les matraques tout court est sur le point de rendre l'âme. Les Sex Pistols se sont défaits, Sid Vicious, un des membres du groupe a poignardé sa petite amie Nancy puis s'est lui-même suicidé pris au piège de son image. Tous les groupes punk ont disparu ou se sont recyclés dans la musique new wave, nettement plus respectable. Quel avenir? Il n'y a pas d'avenir, crie Lucifur.

D.O.A. tente moins d'expliquer les raisons de l'échec du mouvement que de montrer les forces vives de cette mobilisation spontanée vouée à sa propre destruction. Accident de parcours dans l'his-

toire sage de la culture populaire, le mouvement punk est un volcan qui a réussi pendant quelques heures à vomir avec violence son trop plein de malice et d'injustice sociale, sa haine de l'hypocrisie adulte.

Tout au long du film la violence de la musique des Sex Pistols trouve un écho dans la violence des représailles. Les Sex Pistols dérangent comme Elvis a jadis dérangé, comme tout facteur de changement social dérange. La police veille tout près. Johnny Rotten a beau chanter. «It's a fake make no mistake» pour signifier aux spectateurs que c'est de la pose, de la frime, tout le monde se laisse prendre au jeu. Les spectateurs hagards et hystériques se défont collectivement, se battent et se roulent parmi les éclats de verre sur les planchers tachés de sang et de crachat.

Un sociologue en cravate explique avec amusement que le mouvement punk est le rite de passage d'une certaine génération. «Avant c'était beaucoup plus facile d'accéder au statut d'homme. Il suffisait d'aller à la chasse. Aujourd'hui les jeunes sont obligés d'inventer d'autres moyens pour affirmer leur différence et faire leur entrée dans le monde adulte. Le punk est un de ces moyens. Ça leur passera.»

Pour les sociologues bien pensants, le mouvement punk n'est que l'extension d'un vieux mythe rimbaldien qui prône depuis le début des temps la révolte et le dévergèment des sens. Ils oublient seulement de voir qu'à la fin des années 70, ce vieux mythe coïncide entre le chômage, l'inflation et l'apocalypse, s'exprime sur un fond d'amer-tume urbaine avec un diffé-

rent désespoir. Jamais mouvement culturel n'a été aussi épris de mort, de destruction, de haine et d'images sordides qui renvoient à la société la laideur qu'elle cherche par tous les moyens à cacher.

Les entrevues réalisées à l'extérieur des salles de spectacle montrent des jeunes qui se défoulent à mort pour calmer leur colère: une fille, les seins nus et les jambes en sang se masturbe devant la caméra, une autre reste le corps allongé et la joue collée au sol après avoir été éjectée de la salle par un membre armé de l'escouade anti-émeute, un troisième spectateur, la narine percée par une épingle à nourrice, crache dans la lentille de la caméra. Entre les chansons terroristes qui gueulent leur soif d'anarchie, la caméra retrouve Sid Vicious dans sa chambre avec sa petite amie,

l'œil vitreux, le corps mou et maigre, incapable de prononcer la moindre parole, symbole éloquent d'une jeunesse perdue, suicidaire, ravagée par l'angoisse et guidée par un narcissisme morbide et un goût malade de vivre la vie à mort.

Sid Vicious plus que Johnny Rotten incarne la fatalité du mouvement, sa fragilité aussi tandis que rôdent les vautours de la récupération. On comprend à la fin du film qu'il valait mieux que le mouvement meure vite, en plein élan, en pleine enfance. C'était finalement la seule façon de préserver un semblant d'intégrité, de sincérité et d'éviter les voies de garages et les portes de sortie du monde adulte. Tôt ou tard, dans les banlieues-dortoirs et les bidonvilles en chômage, le rite de passage re-naîtra.

Une fontaine de Daudelin pour la Place du Québec à Paris

par René Viau

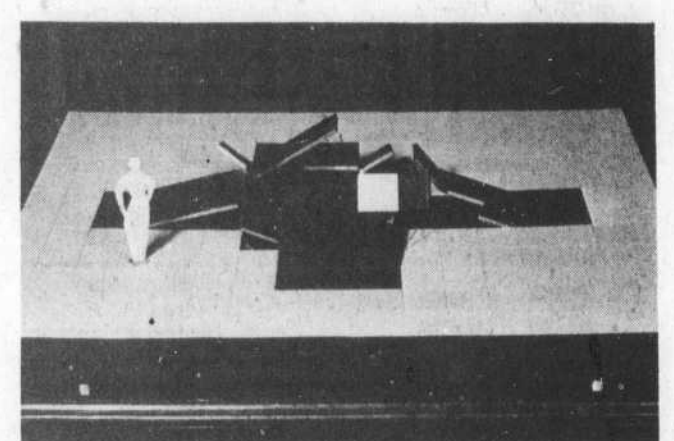
Retenu pour l'originalité de sa proposition esthétique ainsi que les suggestions symboliques qui s'y rattachent, c'est le projet de fontaine du sculpteur Charles Daudelin qui a été choisi pour orner la Place du Québec à Paris. La sculpture-fontaine devrait être inaugurée à l'automne 1982. Si les dépenses inhérentes à l'aménagement de l'œuvre qui surgira de ce véritable gruyère qu'est le sous-sol de Paris seront à la charge de la ville de Paris, le coût de la pièce — plus de \$115 000 — sera défrayé par le ministère des Affaires culturelles du Québec.

Toute de bronze, cette sculpture-fontaine d'une présentation impressionnante semble se soulever du sol un peu comme la débauche des glaces en hiver d'où jaillit l'eau. Elle a été conçue pour donner l'impression que les dalles de la place obéissent à la force des jets d'eau sortant d'un bassin sous la sculpture. De puissance variable, ces jets d'eau combinés à un jeu de lumière le soir fonctionneront à intervalles irréguliers, donnant ainsi l'illusion que les dalles soulevées sont en suspension dans l'air.

Le concepteur de la sculpture au gabarit horizontal à cause des servitudes historiques, M. Charles Daudelin, est un virtuose du bronze et de la sculpture monumentale. Pionnier de cette forme d'expression au Québec, il travaille actuellement à l'aménagement du square Viger à Montréal, à la réalisation d'une murale pour la chapelle du Sacré-Cœur et à une fontaine-sculpture pour le futur Palais des congrès de Montréal. Marcelle Ferron, Louis Archambault, Pierre Granché et François Dalleget étaient les autres artistes en lice.

La place du Québec est située au cœur de Saint-Germain-des-Près sur un décrochement d'un quadrilatère ultra-fréquenté. Il est bordé par l'église Saint-Germain — où a été consacré évêque, Mgr de Laval — par le boulevard Saint-Germain et les rues Bonaparte et de Rennes.

Le jury franco-québécois qui a choisi Charles Daudelin pour réaliser la sculpture-fontaine était composé de trois représentants français: MM. Claude Charpentier, architecte et conservateur du Musée de Montmartre, de



Voici la maquette de la fontaine qui ornera la Place du Québec à Paris.

Bruno de Saint-Victor, sous-directeur du patrimoine de la ville de Paris, et de Pierre Bas, député du 6^e arrondissement parisien dont fait partie la place du Québec. M. Bas a tenu à rappeler les nombreux liens historiques qui unissent l'arrondissement au Québec. M. Yves Michaud, délégué général du Québec à Paris, assumait la présidence du jury qui comprenait aussi Mme Louise

Letocha, directrice du Musée d'art contemporain de Montréal, les designers Julien Hébert et Michel Dallaire ainsi que de l'architecte Evans Saint-Gelais.

La place du Québec, on s'en souvient, a été inaugurée par le maire de Paris M. Jacques Chirac, et le premier ministre du Québec M. René Lévesque, lors de sa visite en France en décembre 1980.

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel".
— Serge Dussault, LA PRESSE
VERSION FRANÇAISE

SALO

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME

un film de PIER PAOLO PASOLINI

6^e SEMAINE!
ELYSEE 2

35 MILTON 842 6053

"Un chef-d'œuvre... le style de TOGNAZZI se situe parmi les grands maîtres FELLINI, VISCONTI-PASOLINI." — L'ASTORIA ROMI

UGO TOGNAZZI

"I VIAGGIATORI DELLA SERA"

le VOYAGEUR du SOIR

le DAUPHIN 1

SEM.: 7.30 - 9.30.
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

PATRICK DEWAERE et ANNY DUPÉREY dans la nouvelle comédie de PHILIPPE DE BROCA

Tous les jours: 12.10 - 2.05
4.00 - 5.55 - 7.50 - 9.45

BERRI 1

ST-DENIS - ST-CATHERINE 288-2115

EXTRA: SUR SCÈNE EN COMPLÉMENT DE PROG.
LE DR. IVAN E. LICE À 7:40 P.M.

"Dès la première image 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les comédiens sont admirablement dirigés!" — Francine Laurendeau, Le Devoir

UN FILM DE BERTRAND BLIER

GAGNANT D'UN OSCAR (PRÉPAREZ VOS MOUCHOIRS)

BEAU PÈRE

avec PATRICK DEWAERE
ARIEL BESSE

NATHALIE BAYE • NICOLE GARCIA • MAURICE RONIET

PLACE VILLE-MARIE
CINÉMA 2 866-2644

12.15, 2.35, 4.55, 7.15 et 9.35

Didier FARRÉ présente

POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

Laissez-passer non valables

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS

480 STE CATHERINE D 866-3856 1.00, 4.45, 8.30

POUR TOUS

TROIS FRÈRES

Philippe Noiret, Charles Vanel

ÉLYSÉE 1

ENTRÉE... PRIX RÉGULIER SEMAINE 7.15, 9.25.

35 MILTON 842 6053

CARREFOUR INTERNATIONAL présente

Le premier film à faire le tour des problèmes de la guerre en Irlande du nord.

THE PATRIOT GAME

(L'enjeu des partisans) du réalisateur ARTHUR MAC CAIG

DU 9 AU 15 NOVEMBRE
19h.30 et 21h.30

Au CINÉMA PARALLÈLE
3682 ST-LAURENT
INFORMATIONS: 843-4725

14 ANS

LE ROI DES CONS

ou le règne de l'homme objet

UN FILM DE CLAUDE CONFORTE

FRANCIS PERRIN • MARIE CHRISTINE DESCHAMPS

PARISIEN: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LAVAL & GREENFIELD: 6.00, 7.50, 9.40.
VERSAILLES: 6.15, 7.50, 9.40.

Le PARISIEN 2

VERSAILLES 1

480 STE CATHERINE D 866-3856 PLACE VERSAILLES 353-7880

LAVAL 5 GREENFIELD PARK 2

CENTRE LAVAL 868-7776 PL GREENFIELD PARK 871-6129

POUR TOUS

NOCES DE SANG, un film exceptionnel!

— LE QUOTIDIEN

Noces de sang

Un film de CARLOS SAURA

(BODAS DE SANGRE)

desjardins 4

POUR TOUS

Le CHEF-D'ŒUVRE d'ANDRZEJ WAJDA

la Pologne de 1900

la terre de la grande promesse

version intégrale

avec DANIEL OLBRYCHSKI et ANDRZEJ SEWERYN

desjardins 1

admission \$5

BASILAIRE 1 288-3141

VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE

LE SUCCÈS DE 1981!

3,000,000 de SPECTATEURS

ont adoré cette comédie.

Une réussite totale. Une vraie comédie comme on aimerait en voir plus souvent.

MICHEL BLANC • BERNARD GIRALDEAU

• THÉRÈSE LIOTARD

Un film de PATRICE LECONTE

desjardins 2

BASILAIRE 1 288-3141

AU FIL DES MOTS

Réponses aux lecteurs

par Louis-Paul Béguin

L'ordinateur peut indiquer les accents. Mais il ne les met que si on se donne la peine de les programmer pour ce faire. C'est ce que me dit M. Benoît Thounin, en réponse à une chronique du 21 septembre, dans laquelle je me lamentais sur l'absence d'accents dans les textes programmés par ordinateur. Il est vrai que les banques de terminologie insistent sur la nécessité des accents et les programment. Mais je reçois chaque semaine des factures, des chèques, avec des indications visiblement issues d'un ordinateur, sans accents, sans traits d'union, sans cédilles, sans trémas. M. Benoît Thounin me rassure, et m'apprend que: «L'utilisation de l'informatique dans le domaine linguistique fait depuis quelques années déjà l'objet de mes travaux en tant que conseiller, professeur et chercheur.» Il est le président de la société des Consultants en linguistique computationnelle. Je le remercie au nom des lecteurs, et en mon nom, pour cette rassurante rectification. Alors qu'attendent tous ces informaticiens-programmeurs qui impunément nous enlèvent nos accents et font de congrès des congrès, et de tâches, des tâches? Je me suis battu il y a plus de dix ans de cela pour que, dans les programmes que je traduisais pour un ordinateur «émettant» de Los Angeles, les accents fussent présents sur les textes français. On me répondit que «cela coûterait trop cher». Qu'en est-il aujourd'hui?

De M. Pierre Prévost, de Montréal, ami du grand Gérard Dagenais, cette demande: «Parlez-nous encore de ces fautes agaçantes, comme l'emploi de filière pour classeur. Rappelez aux gens que «faire référence à», pour faire mention de, ou recommander (d), est un anglicisme exécrable. Dites-nous encore dans un article que l'expertise ne signifie pas la compétence ou l'expérience, mais le fait de procéder à un examen technique d'évaluation (ou portant sur l'authenticité) d'un objet. Par exemple, l'expert agit après le sinistre, en assurance.» Voilà qui est fait, M. Prévost. Espérons que ces fautes sont sur le point de disparaître.

Le Canadien vainc les Red Wings 4-2

Sévigny et Micaief se livrent un beau duel

Richard Sévigny a réussi sa rentrée en effectuant quelques beaux arrêts et le Canadien l'a emporté 4-2 contre les Red Wings de Detroit devant 16.133 personnes au Forum, samedi.

Sévigny n'avait pas joué un seul match depuis le début de la saison. Il a demandé des explications à son instructeur Bob Berry dès son arrivée au Forum et il a aussitôt obtenu l'assurance qu'il sera devant le filet de son équipe, sans qu'il n'ait même à ouvrir la bouche.

«Je n'étais pas encore assis dans le bureau de M. Berry qu'il m'apprenait la bonne nouvelle, a expliqué Sévigny. Il m'a déjouté (!), d'autant plus qu'il venait de dire aux journalistes, la veille, que je ne jouerais pas à moins que Herron

(Denis) et Wamsley (Rick) soient blessés.

«Inutile de dire que j'étais nerveux. Il fallait que je connaisse un bon match, j'aime autant ne pas penser à ce qui serait survenu si j'avais mal joué.»

Sévigny a bien fait, mais pas autant cependant que son rival des Red Wings, Corrado Micaief, qui a obtenu la première étoile du match. Micaief, 20 ans, à son premier match au Forum, a brillé d'un vif éclat, faisant face à 30 tirs, dont plusieurs difficiles. Sans lui, les Wings auraient subi une défaite plus cinglante.

«Je suis satisfait de lui, a dit Wayne Maxner, l'instructeur des Wings. Je savais qu'il était bon, mais je dois dire qu'il m'impressionne de plus en plus. Il est promis à un bel

avenir.»

Micaief a effectué de beaux arrêts face à Mario Tremblay, Steve Shutt, Guy Lafleur et Mark Napier, pour ne nommer qu'eux. Sévigny s'est quant à lui surpassé devant des Wings qui venait de marquer 29 buts à leurs quatre derniers matchs.

«Je ne suis pas encore à mon mieux, a-t-il dit après le match. Je me suis rendu compte, dès la période d'échauffement, que mes réflexes ne sont pas à 100 pour cent. «Le but de Hunter (Mark) m'a permis de respirer plus librement. Jusque-là, devant Micaief en grande forme, je me devais d'être parfait. Un but des Wings aurait peut-être changé l'issue du match.»

Hunter a brisé la glace, dans la sixième minute de jeu du

deuxième vingt, et son but a été suivi par celui de Guy Lafleur, deux minutes plus tard, donnant ainsi l'avance 2-0 au Canadien. Pierre Mondou a ajouté un troisième but en début de troisième, mais des buts réussis par Mike Foligno et Mark Kirtan au milieu du dernier engagement ont réduit l'écart à un seul but, avant que Mark Napier ne marque sans aide à 16:54.

«Comme Hunter, le but de Napier m'a soulagé, a dit Sévigny. J'étais confiant, mais ma nervosité a refait surface avec un seul but d'avance. La victoire est acquise, je ferai le voyage dans l'Ouest, et j'aurai peut-être la chance de jouer au cours du périple. Il n'en tient qu'à Berry.»

«Je ne voulais pas qu'il se décourage, a expliqué Berry.

J'ai discuté de la situation avec Jacques (Lapperrière) et Ron (Caron), et nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait bon qu'il joue.»

Sévigny a remporté le trophée Vézina avec Denis Herron, l'an dernier. Il n'avait cependant pas eu la chance de protéger le filet du Canadien, à la suite des bonnes performances de Wamsley et ensuite Herron depuis le début de la saison. Quant à Micaief, un ancien, comme Sévigny, des Castors de Sherbrooke, il remplaçait le vétéran Gilles Gilbert, blessé à un bras.

«Je n'ai pas fermé l'oeil de la nuit, a-t-il dit. Je suis satisfait de mon rendement, même si je ne me suis pas déplacé rapidement sur le but de Hunter. Le Canadien m'impressionne, c'est un rêve que je

viens de réaliser en jouant au Forum. Heureusement, ils n'ont pas effectué 40 lancers comme ils l'ont déjà fait face aux Wings.»

En l'emportant, le Canadien a inscrit une 18e victoire à ses 21 derniers matchs contre les Red Wings de Detroit, au Forum. Le Tricolore n'a subi qu'une seule défaite, les Wings réussissant à arracher deux matchs nuls. Le Canadien a quitté Montréal hier matin, vers 7 h, à destination de Los Angeles où l'équipe entreprendra à compter de mardi une série de trois matchs sur la côte Ouest. Après Los Angeles, le Canadien affrontera les Rockies du Colorado, mercredi, et les Canucks de Vancouver, samedi prochain.

ECHOS...Le match a été

marqué d'une bataille entre Guy Lapointe et Mike Kirtan, en deuxième, après que celui-ci eut voulu s'en prendre à Keith Acton. Lapointe a écopé d'une punition de match, et tous les joueurs ont reçu des punitions de 10 minutes, à l'exception de Kirtan, pour avoir refusé de se rendre à leur banc pendant la bataille. Lafleur a empêché Paul Woods de se mêler aux belligérants... Robert Picard et Gaston Gingras ont assisté au match des estrades, avec Pierre Larouche, blessé à l'oeil droit, pas question pour le moment qu'il revienne au jeu d'ici le match à Vancouver. Il doit subir un nouvel examen demain... Des nouvelles de Pete Mahovich: il joue mal présentement à Glenn Falls, dans l'Américaine.

Première période	
Aucun but.	
Pénalités—Korn Det 8:12, Montréal banc (purge par Nilan) 10:40, Peterson Det 14:27, Lapointe Mtl 19:30.	
Deuxième période	
1—MONTREAL: Hunter (4).....	16:52
Risebrough.....	
2—MONTREAL: Lafleur (10).....	17:53
Shutt, Delorme.....	
Pénalités—Larson Det 2:22, Langway Mtl 4:46, Kirtan Det, double mineure, Woods Det, Blaisdell Det, Korn Det inconduites, Lapointe Mtl majeure, inconduite de match, Acton Mtl majeure, inconduite de match, Shutt Mtl majeure, inconduite de match, Joly Det 14:08, Korn Det 17:48, Robinson Mtl 19:55.	
Troisième période	
3—MONTREAL: Mondou (5).....	4:02
Langway, Engblom.....	
4—DETROIT: Foligno (7).....	8:33
DETROIT: Kirtan (6).....	
Korn.....	15:49
6—MONTREAL: Napier (7).....	16:54
Pénalités—Korn Det 10:39	
Tirs au but	
Detroit.....	5 9 12-26
Montréal.....	8 13 9-30
Gardiens: Micallef, Detroit; Sévigny, Montréal.....	15:137



Le gardien Richard Sévigny a su repousser une offensive des Red Wings de Detroit en dépit de la présence gênante de son défenseur Rod Langway au cours de la première période du match de samedi, au Forum. (Photolaser CP)

Moncton remporte la Coupe universitaire de hockey

Les Patriotes ont mis le AAA sur la carte

par Pierre D. Jurtschyschyn

Les Aigles Bleus de l'université de Moncton, champions universitaires canadiens de 1980, ont prouvé pour une seconde fois leur supériorité au hockey en remportant hier les honneurs de la première Coupe universitaire internationale disputée à Longueuil. Les Aigles, une équipe qui compte en ses rangs 12 Québécois, ont vaincu les Tigers de l'université Dalhousie par la marque de 6 à 3 lors de la finale, jouée devant une foule qui lui était fort partisane. Jean Sansfaçon, du Moncton, a été nommé le joueur le plus utile du tournoi.

La présentation d'un tel

tournoi, de l'avis de tous, aura aidé l'image peu familière du hockey universitaire au Canada. «Notre hockey, notait M. Jean Perron, instructeur du club gagnant, doit sortir du campus et s'insérer au sein de la communauté». La Coupe internationale, de par l'enthousiasme qu'elle aura suscitée auprès des médias montréalais, peut donc conclure «Mission accomplie». D'autant plus que l'organisateur, M. Pierre Mouton, était fier d'annoncer que le tournoi avait fait ses frais. C'est là la première surprise notable.

Mais par dessus tout, la surprise du tournoi aura été la performance éblouissante de l'équipe collégiale de Saint-Laurent, qui a épaté les nom-

breux éclaireurs des équipes professionnelles sur place. Les Patriotes n'avaient théoriquement pas leur place dans un tournoi universitaire. Mais insérés à la dernière minute suite au forfait d'une équipe de la région de Boston, et grâce aux instances répétées du grand prêtre de la ligue Collégiale AAA, Serge Savard, Saint-Laurent a su gagner l'estime des éclaireurs et aura peut-être ouvert la porte du sport professionnel aux jeunes joueurs du AAA.

En effet, le Bureau de recrutement central de la Ligue nationale de hockey, représentée par André Boudrias, a demandé les statistiques complètes sur le dernier-ne du hockey québécois. «Dorénavant, la li-

gue collégiale AAA sera épée du coin de l'oeil et nous dresserons un rapport complet sur chaque joueur que nous estimons susceptible d'être repêché», a avoué M. Boudrias. Déjà, j'ai remarqué que les jeunes Sylvain Dupont et Pierre Emond, de Saint-Laurent, avaient du potentiel.

Les Patriotes ont démontré leur talent d'équipe en défaisant les Stingers de l'université Concordia 1 à 0 et l'université de Toronto 4 à 2. Ils se sont inclinés en demi-finale contre Dalhousie, 6 à 3. Leur plus belle victoire fut de présenter du beau hockey, fait d'efforts complets et d'un respect total de la discipline.

La présence d'un club collé-

gial, formé de joueurs plus jeunes, donc moins expérimentés, face à des équipes universitaires, était à la fois un compliment et un défi. Un compliment pour les beaux efforts de tous les intervenants dans le hockey collégial depuis trois ans, mais aussi défi pour voir jusqu'où le calibre se mesurera. Tous ont été un peu surpris de la réponse qui ont fourni les Patriotes.

Confrontés aux succès du Collégial AAA, la Ligue de hockey junior majeur du Québec, qui lutte pour la même clientèle d'amateurs et puise ses ressources athlétiques dans le même bassin de population, a récemment avancé des ébauches d'un éventuel rapprochement entre les deux.

Souventes fois opposées et comparées, la question se pose encore avec plus d'acuité aujourd'hui. Selon Gérard Gagnon, instructeur des Patriotes, une série de 7 entre les deux ligues aiderait à solutionner la question que beaucoup d'amateurs se posent. M. Jean Rougeau, président de la LHMJQ, a d'ailleurs proposé une rencontre d'étoiles. M. Yves Paquette, président de la Fédération des Associations sportives collégiales du Québec, s'oppose au projet. «J'admets que la proposition de M. Rougeau est fort alléchante. Une telle rencontre, disputée au Forum de Montréal générerait beaucoup d'intérêt et pourrait faire augmenter nos assistances.

un verre de liqueur douce, marmonait. «Ce qui est arrivé est bien simple, ils ont compté 10 buts. Nous, on était «flat», c'est tout.»

Pour sa part, Dave Pichette s'est montré plus philosophe

et plus pondéré. «C'est dur de toujours remonter la pente comme on l'a fait contre le Canadien. Il arrive que ça ne marche pas. Tout le monde a mal joué, nous sommes tous responsables de cette déroute.

Bruins 10, Nordiques 1	
Première période	
1—QUEBEC: Lacroix (1).....	6:23
Tardif, Aubry.....	
2—BOSTON: Park (2).....	10:56
McNab, O'Connell.....	
3—BOSTON: McNab (10).....	19:58
Cashman, Park.....	
Pénalités: Park Bos, McCrimmon Bos, Hunter Qué 8:02, Tardif Qué 9:18, McCrimmon Bos 17:14, Hamel Qué 19:54.	
Deuxième période	
4—BOSTON: Cashman (5).....	6:47
5—BOSTON: Crowder (5).....	16:00
Cashman.....	
Pénalités: Jonathan Bos, Pichette Qué majeurs 2:19, Hamel Qué 11:58, Bourque Bos, Pichette Qué 17:34, Pederson Bos 18:22.	
Troisième période	
6—BOSTON: Gillis (4).....	5:15
McNab, Middleton.....	
7—BOSTON: Pederson (4).....	5:43
Jonathan, O'Reilly.....	
8—BOSTON: Middleton (12).....	7:10
9—BOSTON: O'Reilly (5).....	10:58
10—BOSTON: Kasper (4).....	11:58
11—BOSTON: Gillis (5).....	16:56
Jonathan, Bourque.....	
Pénalités: Marois Qué 7:02, O'Connell Bos 9:48, Milbury Bos, Richard Qué 15:40.	
Lancers au but	
Boston.....	5 11 13-29
Québec.....	10 5 3-18
Gardiens: Baron, Boston; Bouchard, Québec. Assistance: 15,232.	

HOCKEY

Ligue Nationale

Vendredi
Toronto 4, Colorado 4
Winnipeg 4, Chicago 3

Samedi
Montréal 4, Detroit 2
Boston 10, Québec 1

Toronto 9, Los Angeles 4
St-Louis 4, Calgary 2
Colorado 5, Edmonton 4
Hartford 4, Minnesota 2
Buffalo 6, Islanders NY 2
Rangers NY 3, Washington 1
Pittsburgh 7, Philadelphie 2

Hier
Chicago 10, Calgary 4
Winnipeg à Vancouver
Minnesota 4, Boston 1
Hartford 2, Buffalo 2

Ce soir
Detroit à Québec

Mardi
Montréal à Los Angeles
Islanders NY à Winnipeg
St-Louis à Calgary

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm.....	15	14	29
Taylor, LA.....	8	21	29
Dionne, LA.....	13	13	26
Savard, Chi.....	7	19	26
Secord, Chi.....	14	11	25
Cloutier, Qué.....	11	14	25
P. Stastny, Qué.....	11	14	25
Lafleur, Mtl.....	10	14	24
Middleton, Bos.....	12	11	23
Shutt, Mtl.....	13	9	22
McNab, Bos.....	10	12	22



Ligue Majeure du Québec

Vendredi
Chicoutimi 7, T-Rivières 4
Montréal 7, Québec 4
Shawinigan 9, Granby 5
Hull 6, Sherbrooke 3

Hier
Hull 10, Chicoutimi 8
Trois-Rivières 6, Granby 2
Montréal 6, Laval 2
Sherbrooke 4, Shawinigan 3

Ce soir
Chicoutimi à Laval

Mardi
Montréal à Trois-Rivières

Ligue Collégiale AAA

Vendredi
Thetford 14, Dawson 4
St-Georges 7, St-Jérôme 5

Hier
Dawson à St-Jérôme
Limoilou à St-Georges

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

Section Patrick

Section Smythe

Conférence Campbell

Section Norris

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Ligue Collégiale AAA

SOMMAIRES

Dimanche

North Stars 4, Bruins 1

1—MINNESOTA: Ciccarelli (9)..... 10:38 || Payne, Smith..... | |
2—MINNESOTA: Payne (5).....	12:35
Ciccarelli, Smith.....	
3—MINNESOTA: Christoff (3).....	12:56
Park.....	
4—BOSTON: Jonathan (2).....	16:17
Pénalités: Jonathan Bos 2:34, Marcotte Bos 4:00, Bourque Bos 8:34, Gillis Bos 11:53, Crowder Bos 13:06.	

Deuxième période

5—MINNESOTA: Eaves (3)..... 1:29 || Pénalités: McCrimmon Bos 2:52, Barrett Min, Jonathan Bos 15:25, B. Maxwell Buf 19:24. | |

Troisième période

Aucun but. || Pénalités: Gillis Min 3:44, Cashman Bos 5:54, O'Reilly Bos 19:38. | |

Tirs au but

Minnesota..... 15 6 3-24 || Boston..... | 5 12 5-22 |
| Gardiens: Melchior, Minnesota; Vachon, Boston..... | 11,907. |

Whalers 2, Sabres 2

1—HARTFORD: Kotsopoulos (3)..... 3:04 || 2—BUFFALO: McKegney (10)..... | 15:28 |
Gardien: Smith (1).....	
3—BUFFALO: Smith (1).....	15:48
Hess, Van Boomer.....	
Punitions: Garrett Hart (servi par Douglas) 13:11, MacLeish Hart 15:10, Hanorth Buf 16:17.	

Deuxième période

4—HARTFORD: Stoughton (8)..... 18:58 || Howe, Wesley..... | |
| Punitions: Playfair Buf 0:57, Howatt Hart 3:53, Dunn Buf 13:14. | |

Troisième période

Aucun but. || Punitions: MacBaus Hart 3:16, Haworth Buf 13:29. | |

Tirs par but

Hartford..... 11 13 6-31 || Buffalo..... | 10 5 9-24 |
| Gardiens: Garrett, Hartford; Sauvé, Buffalo. Assistance: 15,116. | |

Samedi

Sabres 6, Islanders 2

1—ISLANDERS: Bourne (7)..... 0:38 || Trotter..... | |
2—BUFFALO: Van Boomer (3).....	9:42
McKegney, Gare.....	
Pénalités: Playfair Buf 6:11, Jonsson NYI 8:42, Ramsey Buf 11:22.	

Deuxième période

3—BUFFALO: Van Boomer (4)..... 1:24 || 4—BUFFALO: Van Boomer (5)..... | 17:04 |
| McKegney, Lambert..... | |
| Pénalités: Langevin NYI 0:28, Playfair Buf 13:35, Trotter NYI 15:03, Sutter NYI 20:00. | |

Troisième période

5—BUFFALO: Selling (8)..... 1:31 || Savard, Lambert..... | |
6—BUFFALO: Selling (9).....	6:13
Van Boomer, McKegney.....	
7—BUFFALO: J.F. Sauvé (5).....	9:47
Van Boomer, Hess.....	
8—ISLANDERS: Bourne (8).....	15:14
Gillies.....	
Pénalités: Gare Buf mineure, majeure, Nystrom NYI mineure, majeure, McEwen NYI 5:21, Lane NYI 6:57, Langevin NYI 8:33, McEwen NYI 9:42, Buffalo banc (purge par Smith) 11:23.	

Tirs au but

Buffalo..... 6 8 11-25 || Islanders..... | 6 8 8-22 |
| Gardiens: B. Sauvé, Buffalo; Smith, Islanders..... | A-15,160. |

Maple Leafs 9, Kings 4

1—LOS ANGELES: Dionne (12)..... 3:17 || Harris, Hardy..... | |
2—TORONTO: Anderson (11).....	5:34
Saganik, Luce.....	
3—TORONTO: Anderson (12).....	10:09
Valve, Derlago.....	
4—TORONTO: Robert (3).....	13:17
Sitter.....	
5—TORONTO: Derlago (6).....	13:53
McGill.....	
Pénalités: Robert Tor 1:55, Jensen LA 8:24, Manno Tor 14:41, Jensen LA 16:21, McGill Tor 18:55, Saiming Tor, Taylor LA 20:00.	

Deuxième période

6—LOS ANGELES: Dionne (13)..... 6:36 || Taylor..... | |
7—LOS ANGELES: Simmer (1).....	8:34
Taylor, Murphy.....	
8—LOS ANGELES: Hardy (3).....	7:45
Johansen, Bonar.....	

Tirs au but

Colorado..... 5 16-27 || Edmonton..... | 16 23 11-40 |
| Gardiens: Resch, Colorado; Moog, Edmonton. A-17,490. | |

9—TORONTO: Palement (6)..... 12:35 || Boschman..... | |
10—TORONTO: Valie (6).....	14:41
Derlago, McGill.....	
Pénalités: Melrose Tor 0:58, McGill Tor 6:36, Saiming Tor 7:10, Valve Tor, Lewis LA 9:43, Valve Tor 15:38.	

Troisième période

11—TORONTO: Boschman (3)..... 2:29 || Saiming, Manno..... | |
12—TORONTO: Derlago (7).....	7:33
Martin, Manno.....	
13—TORONTO: Valie (7).....	11:42
Pénalités: Dionne LA, Robert Tor double mineure 1:12, Hardy LA 2:00, Palement Tor, Boschman Tor, Saiming Tor, Taylor LA, Kerab LA, Simmer LA majeure 6:49, McGill Tor majeure, Gibson LA majeure, majeure 11:00, Palement Tor 14:54.	

Tirs au but

Toronto..... 14 7 7-28 || Los Angeles..... | 12 16 16-44 |
| Gardiens Tremblay, Larocque, Toronto; Lesard, Los Angeles. A-12,344. | |

Rockies 5, Oilers 4

1—EDMONTON: Coffey (8)..... 18:04 || Moog..... | |
2—COLORADO: Ramage (3).....	19:40
Porvari, Leve.....	
3—COLORADO: Dagné (3).....	15:22
Quenneville.....	
Pénalités: Larivière Edm 11:36, Cameron Col, Hicks Edm majeure 18:27.	

Deuxième période

3—EDMONTON: Hughes (5)..... 13:19 || 4—EDMONTON: Anderson (7)..... | 19:36 |
| Sittanen..... | |
| Pénalités: Ramage Col 1:36, Hughes Edm 5:06, Resch Col (purge par Dagné) 9:31, Sittanen Edm 15:03, Hicks Edm 19:59. | |

Les Rough Riders l'emportent 20-16

Les Alouettes enfin éliminés

par André Chartrand

OTTAWA — La saga des Alouettes de Montréal édition 1981 a pris fin hier après-midi dans la boue et l'indifférence, devant seulement un peu plus de 17 000 spectateurs au parc Lansdowne d'Ottawa.

Battus 20-16 par les Rough Riders, encore une fois très bien préparés par leur instructeur George Brancato, cette équipe de millionnaires qui devait tout balayer sur son passage cette année dans la Ligue canadienne de football et à qui les observateurs avaient prédit une coupe Grey avant même que la saison ne débute, s'est éteinte dès son premier match éliminatoire, à l'issue d'un 14e revers en 17 matches.

Les Alouettes ont fait illusion la semaine dernière en se qualifiant in extremis pour les

éliminatoires en battant ces mêmes Rough Riders. Ils ont répété leur petit manège hier en prenant l'avance 15-10 à la mi-temps, sans parvenir toutefois à la protéger plus de 15 minutes. Cette défaite sauve cependant la LCF d'un ridicule consommé. Elle y aurait en effet perdu beaucoup de crédibilité s'il avait fallu que les Alouettes se rendent jusqu'à l'ultime finale qui sera disputée à Montréal dans deux semaines.

Les Alouettes ont perdu hier par où ils ont péché toute la saison durant. Commettant de nombreuses erreurs mentales, écopant de plusieurs pénalités à des moments critiques, les joueurs de Jim Eddy ont eux-mêmes provoqué leur élimination.

L'instructeur-chef des Alouettes l'a souligné dans son

analyse d'après-match, l'immaturité de son équipe a été à la source de son ultime défaite. Il donne comme exemple cette dernière séquence à l'offensive, alors qu'avec un deuxième jeu et une verge à franchir pour obtenir un premier essai, à la ligne de 7 des Riders, Ken Johnson a remis le ballon à David Overstreet plutôt que de le porter lui-même au centre de la mêlée. Johnson (Ken) a mal interprété notre signal sur ce jeu. Ça paraissait évident qu'une faulx de la ligne arrière était le meilleur jeu pourtant...

Des erreurs semblables, Eddy en a détecté plusieurs, dont, entre autres, la pénalité pour assaut par derrière infligée à Doug Scott sur le retour de balle de dégagement de 82 verges de Billy «White Shoes» Johnson, au premier quart.

«White Shoes» avait déjà dépassé le défenseur du Ottawa quand Scott l'a bloqué de côté», a commenté Eddy.

«En somme, nous n'avons pas profité de nos chances de compter, a-t-il poursuivi, et nous n'avons pas suivi notre plan de jeu. Les conditions du terrain ont joué contre nous, a-t-il également prétendu. C'est devenu évident dès le début du match que nous ne pourrions courir avec le ballon aussi souvent que notre stratégie le commandait. Nous avons dû recourir au jeu aérien trop souvent à mon goût, mais nous n'avons pas vraiment le choix. Overstreet ayant toutes les difficultés du monde à conserver son équilibre dans cette mer de boue qu'était devenue le centre du terrain.»

Dans un autre ordre d'idées,

Eddy a soutenu le plus sérieusement du monde qu'il était malgré tout satisfait du rendement de ses joueurs depuis qu'il avait pris la succession de Joe Scannella.

«Nous ne sommes plus la farce de la Ligue canadienne, je crois que nous l'avons prouvé. Nous sommes devenus plus compétitifs à mesure que la saison approchait de sa fin et nous étions bien près de former une équipe homogène. Mais ce sera pour la saison prochaine.»

Eddy a déclaré qu'il aimerait être de retour avec les Alouettes la saison prochaine, tout comme Tom Cousineau d'ailleurs, qui a disputé hier son meilleur match depuis qu'il est à Montréal.

Le secondaire intérieur a reconnu qu'il n'était pas encore fixé sur son avenir. «A ce moment-ci, je ne connais pas les intentions de mes patrons à mon sujet, bien que, pour ma part, je suis prêt à revenir à Montréal. Nous avons un bon noyau de joueurs et je suis certain que dans des conditions normales nous pourrions former une très bonne équipe, même si nous n'avons rien prouvé cette année», a-t-il dit en substance devant une horde de journalistes.

Les Riders, eux, ne croyaient pas en leur victoire. Plusieurs joueurs se sont déclarés surpris d'avoir pu effectuer ce retour qui leur permettrait d'affronter les Tiger-Cats de Hamilton la semaine prochaine en finale de l'Est. Tony Gabriel, qui tout comme son vis-à-vis Peter Dalla Riva prendra sa retraite à l'issue de la saison, était fier d'avoir marqué le touché gagnant dans la cinquième minute de jeu du dernier quart. «Dumars n'a pas été chanceux sur ce jeu, il a glissé quelques pieds devant moi comme j'effectuais ma feinte. Mais les Riders peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait. Sans Rhino (Randy) et Stanton (Jerome), notre tertiaire a quand même tenu le coup. Nous leur devons la victoire (à nos défenseurs).»

David Overstreet et «White Shoes» ont réussi les deux seuls touchés des Alouettes, tous deux marqués en moins de cinq minutes entre les premier et deuxième quarts. Le seul autre touché des Riders a été marqué par Sam Platt, qui ouvrait ainsi le pointage.

Premier quart			
OTT:	Touché Platt, course d'une verge (transformation de Platt)	9:49	
MTL:	Touché Overstreet, course d'une verge (transformation de Sweet)	14:15	
Deuxième quart			
MTL:	Touché Billy Johnson, passe de 37 verges de Ken Johnson (transformation de Sweet)	3:23	
MTL:	Simple Sweet 42 verges	12:53	
OTT:	Simple Sweet 38 verges	14:27	
Troisième quart			
MTL:	Simple Sweet 33 verges	7:57	
Quatrième quart			
OTT:	Placement Organ 9 verges	2:21	
OTT:	Touché Gabriel passe de 35 verges de Starkey (transformation Organ)	4:28	
Montréal	7 8 1 0-16		
Ottawa	7 3 0 10-20		
Assistance	17,554		

Premiers essais : Montréal 21, Ottawa 21.

Gains au sol : Montréal 48, Ottawa 94.

Gains passe : Montréal 215, Ottawa 223.

Gains nets : Montréal 245, Ottawa 298.

Passes tentées-russies : Montréal 19-33, Ottawa 19-34.

Interceptions : Montréal 2, Ottawa 2.

Bottés-moyenne : Montréal 11-40, Ottawa 8-34.

Echappés-perdus : Montréal 1-0, Ottawa 2-2.

Pénalités-verges : Montréal 12-96, Ottawa 9-69.

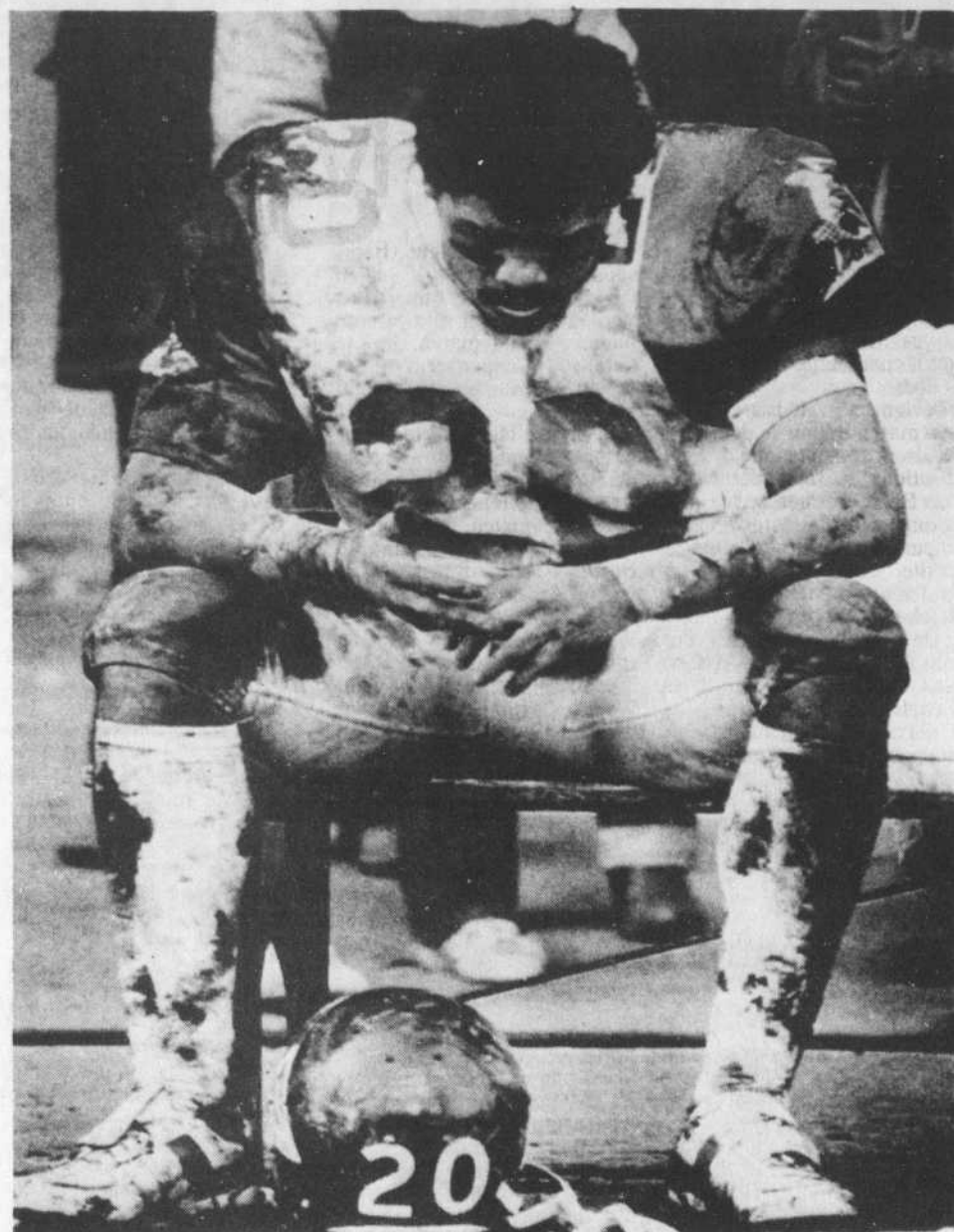
Au sol MTL : Overstreet 16-32, Lacelle 3-12.

OTT : Watts 9-51, Platt 6-26.

Receveurs MTL : B. Johnson 5-93, Scott 5-59, Ott : Gabriel 3-58, Avery 2-55.

Passeurs MTL : Johnson 19-33, 215 verges, touché, 2 interceptions.

OTT : Watts 17-29, 178 verges, 2 interceptions, Starkey 2-5, 45 verges, 1 touché.



Le demi David Overstreet, des Alouettes, l'uniforme recouvert de boue, refléchi sur le banc des siens après l'élimination des Alouettes, hier. (Photolaser CP)

Les Mayer disputeront une finale «familiale»

STOCKHOLM (AFP et AP) — Pour la première fois dans l'histoire du tennis mondial, deux frères s'affronteront en finale d'un important tournoi.

Les Américains Mayer, Sandy et Gene, se sont en effet imposés en demi-finale du tournoi de Stockholm, hier, Sandy battant l'Américain Jimmy Connors en deux sets, 6-3 et 6-3, et Gene disposant de l'Américain Hank Pfister en deux manches, 6-3 et 6-2. La finale toute américaine et familiale sera disputée aujourd'hui.

Connors n'a jamais remporté le tournoi de Stockholm, et il croyait bien triompher cette année en l'absence du Suédois Bjorn Borg et de son compatriote John McEnroe. Mais Sandy Mayer a exploité au maximum ses fautes au filet et au service pour accéder à la finale.

A Hong Kong, l'Américaine Wendy Turnbull a remporté la finale du simple dames en battant l'Italienne Sabina Simmonds en deux sets, 6-3 et 6-0. Dans le double dames, la paire américaine formée de Ann Kiyomura et Sharon Walsh a l'emporté devant Anne Hobbs, de Grande Bretagne, et Susan Leo, d'Australie, en deux sets, 6-3 et 6-4.

La pluie a interrompu la finale masculine, alors que l'Américain Van Winitsky menait l'Australien Mark Edmondson par 6-4 et 5-5. Le match se poursuivra aujourd'hui.

A Turin, les Etats-Unis ont battu l'Europe par 14 points contre 11 à l'issue de la dernière journée de compétition comptant pour la Coupe de tennis Kim. La journée d'hier n'a été que pure formalité, Billie Jean King ayant donné

les deux points victorieux aux Américains grâce à sa victoire de 6-4, 2-6 et 6-3, samedi, contre la Roumaine Virginia Ruzici. Hier, la Britannique Virginia Wade a vaincu Leslie Allen lors du dernier match, 6-4, 4-6 et 6-4.

FOOTBALL

Ligue Canadienne
Hier
Demi-finales
Ottawa 20, Montréal 16
C.-Britannique 15, Winnipeg 11
Dimanche
Finales
Ottawa à Hamilton
C.-Britannique à Edmonton
Ligue Nationale
Hier
Houston 17, Oakland 16

Green bay 26, Giants NY 24
Philadelphia 52, St-Louis 10
Miami 30, N.-Angleterre 27
Washington 33, Détroit 31
Chicago 16, Kansas City 13
San Francisco 17, Atlanta 14
Cincinnati 40, San Diego 17
Denver 23, Cleveland 20
N.-Orléans 21, Los Angeles 13
Jets NY 41, Baltimore 14
Seattle 24, Pittsburgh 21

Ce soir
Buffalo à Dallas

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est									
	pj	g	p	n	pp	pc	moy.		
MIAMI	10	7	2	1	243	189	.750		
BUFFALO	9	6	3	0	203	141	.667		
JETS	10	5	4	1	232	223	.550		
N.-ANGLETERRE	10	2	8	0	234	240	.200		
BALTIMORE	10	1	9	0	172	339	.100		
Section Centrale									
CINCINNATI	10	7	3	0	268	193	.700		
HOUSTON	10	5	5	0	176	213	.500		
PITTSBURGH	10	5	5	0	209	199	.500		
CLEVELAND	10	4	6	0	183	217	.400		
Section Ouest									
DENVER	10	7	3	0	196	149	.700		
SAN DIEGO	10	6	4	0	292	247	.600		
KANSAS CITY	10	6	4	0	240	201	.600		
OAKLAND	10	4	6	0	141	167	.400		
SEATTLE	10	3	7	0	152	226	.300		

Conférence Nationale

Section Est									
	pj	g	p	n	pp	pc	moy.		
PHILADELPHIE	10	8	2	0	249	139	.800		
DALLAS	9	7	2	0	214	181	.778		
GIANTS	10	5	5	0	195	173	.500		
WASHINGTON	10	4	6	0	210	243	.400		
ST-LOUIS	10	3	7	0	189	303	.300		
Section Centrale									
MINNESOTA	10	6	4	0	230	228	.600		
TAMPA BAY	10	5	5	0	173	183	.500		
DETROIT	10	4	6	0	241	223	.400		
GREEN BAY	10	4	6	0	196	232	.400		
CHICAGO	10	3	7	0	152	231	.300		
Section Ouest									
SAN FRANCISCO	10	8	2	0	225	168	.800		
ATLANTA	10	5	5	0	277	189	.500		
LOS ANGELES	10	5	5	0	227	214	.500		
N.-ORLEANS	10	3	7	0	129	217	.300		

cartes d'affaires

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

INVESTISSEZ AVEC
MESURE: ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tel.: (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

Expertise psycho-juridique
Relation d'aide
Pierre Blanchette, D.P.
PSYCHOLOGUE
750 rue Thibault
Ste-Thérèse-en-haut,
Qué. J7E 4B8
(514) 430-0964

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

les architectes
LONGPRÉ
MARCHAND
Montréal - 842-1401

932-0303

Dr Pierre-Ivan C. Graftieux Ph.D.

Psychologue
Consultations sur rendez-vous

1625 ouest, boulevard de Maisonneuve

suite 1500

Montréal

H3H 2N4

Le Québec quatrième au cross universitaire

Les Championnats canadiens universitaires de cross-country se sont déroulés samedi à l'Université de Lethbridge en Alberta et les représentants du Québec ont terminé au quatrième rang du classement par équipe. Chez les hommes, les représentants de Québec ont mérité la victoire devant ceux de l'Université de Victoria, de Terre-Neuve, de Sherbrooke et de Lethbridge. Chez les filles, Western a devancé Victoria, Nouveau-Brunswick, McGill et Lethbridge.

Du côté des performances individuelles, la meilleure québécoise a été Liziane Bussière de McGill, qui s'est classée au 14e rang avec un temps de 18:42.1. Louise Fallon de Sherbrooke a terminé 19e avec 19:33.5, alors que Nicole Gendreau de Sherbrooke, Jill Swinfelt, McGill et Patricia Brister, McGill finissaient respectivement 23e, 24e, et 25e. Le parcours de 5 km des plus beaux a été beaucoup apprécié des concurrents.

Le meilleur québécois a été Robert Proulx de Sherbrooke qui a terminé au 8e rang avec un temps de 32:54.5 sur le parcours de 10 km. Dany Fitzgerald de McGill a terminé 20e avec un temps 34:06.0 et Pierre Fleury et Rochel Gélinas de l'Université de Sherbrooke n'ont pu faire mieux qu'une 23e et une 26e position.

en bref...

■ Soccer: Canada deuxième

TEGUCIGALPA, Honduras (AFP) — La sélection du Honduras a battu Cuba 2-0 hier à Tegucigalpa, à l'issue d'un match disputé dans le cadre du tournoi final de la zone Concacaf des éliminatoires du championnat du monde de football 1982. Par cette victoire, le Honduras s'est hissé au premier rang avec quatre points, soit un de plus que le Canada. Le Mexique et le Salvador se partagent le troisième rang avec deux points chacun. Limité à un match nul de 1-1 par Haïti vendredi, le Canada affrontera le Honduras jeudi. Le vainqueur assurera pratiquement sa qualification pour le mondial.

■ Le «Patin de Prague»

PRAGUE (AFP) — La Canadienne Kerra Smith de Calgary et le Tchèque Josef Sabovic ont remporté le «Patin de Prague», compétition internationale de patinage artistique. Une autre victoire pour le Canada a été enregistrée par le couple Kunhegyi-Johnston victorieux des Soviétiques et des Américains.

■ Spinks conserve son titre

ATLANTIC CITY — L'Américain Michael Spinks a conservé son titre mondial des poids mi-lourds, version de l'Association mondiale de la boxe, en battant son compatriote Vonzell Johnson par K.O. technique, arrêt de l'arbitre, à la septième reprise d'un combat prévu en 15 rounds. Spinks, ancien champion olympique des moyens en 1976, à Montréal, est donc toujours invaincu en 18 combats. Il aimerait maintenant réunifier les deux titres en affrontant Saad Muhammad.

■ Le gérant de Snipes proteste

PITTSBURGH (CP) — Le gérant du poids lourd américain Renaldo Snipes, Nick Rattenni, a envoyé deux télégrammes de protestation au Conseil mondial de la boxe et à la Commission de l'Etat de Pennsylvanie dans lesquels il réclame que le résultat du match Larry Holmes-Snipes soit annulé. Rattenni fait valoir que l'arbitre Rudy Ortega s'est interposé prématurément, alors que Snipes était encore en pleine possession de ses moyens et qu'il était encore en mesure de gagner le combat.

Pour un déjeuner complet...



Le développement des entreprises est prioritaire (Biron)

par
Marie-Agnès Thellier

Le développement des entreprises demeure la priorité du gouvernement québécois, qui va leur offrir la possibilité d'associer leurs travailleurs à la gestion et aux profits, d'augmenter leur effort de recherche-développement et de trouver des nouveaux marchés d'exportation.

Samedi midi à Montréal, ce message rassurant du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a été apprécié par la Chambre de commerce de la province de Québec, qui aurait cependant préféré entendre parler de négociation multipartite, d'équilibre budgétaire, de la mort de la Société des alcools et des taux d'intérêt plutôt que de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

«Le gouvernement veut encourager une meilleure participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. D'ici un an, nous préparons un système pour les entreprises qui croient que les travailleurs sont intelligents, capables de participer à la gestion, d'être partenaires, dans un climat où il y aura moins d'affrontements. Les entreprises auront le choix entre deux systèmes (traditionnel et participatif). Mais je vous garantis que, tant que je serai au gouvernement aucune entreprise ne sera forcée de faire participer ses travailleurs. Le système sera facultatif», a précisé M. Biron.

Une consultation sera menée dans les prochains mois auprès de tous les milieux intéressés à cette participation, qui pourrait être liée à un financement des petites et moyennes entreprises à la Bourse de Montréal, comme le suggère le «plan Biron», prépare lorsque le ministre n'était que député indépendant mais dont le principe a été repris dans les promesses électorales du Parti québécois en 1981.

Depuis quelques années, la Chambre de commerce de la province de Québec favorise l'encouragement de la participation des travailleurs au capital-actions, en réclamant l'élargissement du Régime d'épargne-action du Québec, mais elle demeure sceptique sur la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

Sans se référer aux expériences québécoises comme Tembec, mais plutôt à l'expérience allemande, le nouveau président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Roger Phillips estime que les attitudes des travailleurs sont liées à des facteurs culturels et qu'il faudra plusieurs générations d'éducation économique pour faire évoluer des mentalités, aujourd'hui conflictuelles. «Mais nous sommes d'accord pour des expériences si quelqu'un (une entreprise) veut les faire. Ce n'est cependant pas une solution magique», dit M. Phillips qui attend de connaître les composantes du projet gouvernemental avant de prendre position.

La Chambre de commerce n'a pas obtenu du ministre de l'Industrie une position sur l'accréditation multipatrimoniale. Selon elle, cette accréditation réclamée par la Fédération des travailleurs du Québec pourrait devenir un projet de loi d'ici l'automne 82, ce qui lui semble une menace mortelle pour les PME. La Chambre aurait obtenu en privé de M. Yves Bérubé, pré-

sident du Conseil du Trésor, l'assurance que le Conseil des ministres n'appuierait pas ce projet. «Jusqu'ici, il n'a pas été discuté en Conseil des ministres», a répondu M. Biron aux journalistes.

La Chambre réclame que le gouvernement confie à l'entreprise privée la fabrication, la distribution, et la vente des vins et spiritueux. M. Biron a rappelé qu'une table de consultation se réunirait en février prochain pour étudier le secteur des boissons alcooliques et notamment la possibilité d'augmenter l'embouteillage au Québec. Mais la SAQ n'est pas morte.

«On peut cependant améliorer le service à la clientèle et les retombées économiques de la SAQ», dit M. Biron qui attendra avril pour prendre position.

Au gouvernement du Québec, la Chambre de commerce de la province de Québec demande notamment de ne pas donner suite aux recommandations de la Commission Jean sur l'éducation des adultes, afin que «le domaine de la formation professionnelle des adultes demeure un marché libre où les entreprises ont le choix entre plusieurs fournisseurs privés ou publics. Elle voudrait aussi que l'on améliore le service d'aide à domicile des personnes âgées, ce qui permettrait leur maintien dans leur demeure actuelle et la création d'emplois pour les chômeurs.

Dans le domaine du tourisme, la Chambre demande que le gouvernement confie, de manière urgente, à l'entreprise privée le mandat de la promotion et de la mise en marché du tourisme québécois à l'extérieur du continent nord-américain, avec des ressources financières prises à même les crédits votés et les ententes négociées. Selon la Chambre, depuis deux ans, \$2 millions par an ont été rayés du budget du MICT et \$4 millions par an n'y ont pas été consacrés, malgré l'entente conclue avec l'Ontario, les provinces maritimes et la Nouvelle-Angleterre. Ces chiffres n'ont pas été confirmés par le ministre: il estime que les \$2 millions ont été réellement engagés et il n'a jamais entendu parler des \$4 autres millions.

M. Biron demande d'autre part à la Chambre d'attendre les résultats de l'étude confiée au ministre du Revenu, M. Reynald Fréchette, sur l'implantation éventuelle d'un casino au Québec. Les ministères du Tourisme, des Affaires sociales et de la Justice auront alors leur mot à dire. La Chambre veut que des casinos soient implantés au Québec par l'entreprise privée.

Au gouvernement fédéral, la Chambre demande notamment que soit annulée la décision d'augmenter les tarifs postaux. Dans son premier discours, le nouveau président de la Chambre a attaqué le ministre des Postes, M. André Ouellet:

«M. Ouellet nous promet pour bientôt une loi anti-monopole. Mais les vertus de la concurrence ne valent pas pour le service postal et les fonctionnaires seront les gardiens de la «vraie» concurrence dans le secteur privé... C'est une proposition qui ne cesse de me faire frémir et j'ose espérer que le Québec s'éveillera avant que cette nouvelle hégémonie fédérale ne s'abatte sur notre économie», a déclaré M. Phillips (Alcan). Les concurrents privés de la poste sont en effet obli-

gés par la loi de faire payer à leurs clients au moins quatre fois le prix d'une lettre ordinaire mise à la poste.

On a senti lors des débats sur les politiques d'action de la Chambre de commerce la volonté mais la difficulté de la cohérence entre les demandes et la philosophie néo-libérale, fondée sur la non-intervention

de l'Etat, la réduction des dépenses gouvernementales et l'équilibre budgétaire. Certains membres demandaient par exemple que les budgets de promotion touristique soient accrus comme en Ontario, mais l'assemblée n'a accepté que l'utilisation des budgets déjà votés par l'Assemblée nationale.

Mais la Chambre continue de demander moult interventions de l'Etat. «Mais nous demandons des abattements fiscaux et des crédits, qui sont des aides pour les entreprises qui réussissent. Nous ne demandons pas des subventions, qui aident ceux qui ne font pas de profits», explique M. Phillips.

C'est dans cette voie que la Chambre voudrait voir le gouvernement s'orienter lorsqu'il affirme vouloir aider la recherche-développement et

la conquête de marchés d'exportation. M. Biron a annoncé des programmes (à durée limitée) pour développer la recherche dans l'entreprise, im-

planter des centres de recherche sectoriels et favoriser la création de consortiums d'exportation, qui s'autofinanceraient à moyen terme.

LE DEVOIR

Dans le DEVOIR du 19 novembre 1981, un cahier spécial sur un sujet d'actualité:

«Les coopératives dans la crise économique»

À fin de vous assurer d'obtenir les copies désirées de ce cahier spécial, téléphonez au 844-3361 ou remplissez ce coupon et faites parvenir votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, case postale 6033 Montréal, P.Q. H3C 3C9

Comandez avant le 19 novembre 1981

0.25 la copie

CI-inclus \$ nombre de copies

«Les Coopératives dans la crise économique»

Nom

Adresse

GRATUIT		avec achat de 100\$ de factures accumulées (1 par client)	
200 cartes affaires IMPRIMÉES "OR"			
NOUVEAU SERVICE de PHOTOCOMPOSITION			
fait pendant que vous attendez à prix réduit (circulaire 8 1/2 x 11—rég. 25\$ pour 15\$)			
COPIEUR À LOUER	1 000 cartes d'affaires	1 000 copies 8 1/2 x 11	
160\$ par mois tout inclus	9,95\$	9,95\$	
Service de dactylographie bilingue	Travail fait pendant que vous attendez		
lettre 8 1/2 x 11: 5\$	8 1/2 x 11 COPIES	PRIX	VERSO
Service de traduction	100	2,50	2,50
anglais/français / français/anglais } inclus	200	3,75	3,50
	500	4,50	4,25
		7,00	6,00
COPIE RAPIDE ENR.		1978, Ontario est 524-0601	

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS



Pressé par le temps? Prenez le Service Connaisseur, un Prêt-à-partir relax qui vous permet de profiter enfin d'un temps bien mérité. Celui de tout le personnel d'Air Canada.

Bombe au PQ de Viau: la police n'a pas d'indice

La police de la CUM n'a aucun indice sur l'identité de ceux qui ont déposé, vendredi soir, une fausse bombe devant les locaux du Parti québécois, dans le comté de Viau, à Montréal.

La taille du présumé engin était telle qu'une cinquantaine de policiers ont participé à l'opération de désamorçage après avoir fait évacuer quelques immeubles environnants.

La «bombe» a été localisée à la suite d'un appel anonyme

adressé au poste de police local. Les techniciens de la sûreté municipale ont facilement localisé l'engin, qui avait été déposé sur le seuil de porte du 2536 est Jean-Talon.

La boîte contenant la présumée bombe recelait en réalité des journaux enroulés en forme de bâtons de dynamite. Les spécialistes de l'escouade technique ont démantelé l'engin sans le déplacer grâce à un jet d'eau, a précisé hier un sergent du poste de Rosemont.

L'INSTITUT DE LA RENCONTRE HUMAINE

SEUL(E)? et POURQUOI?

N'est-il pas préférable de partager avec une personne qui aurait les mêmes goûts, les mêmes affinités?

Venez consulter nos spécialistes de la rencontre afin de donner un «VISAGE À VOS RÊVES».



847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.
OUVERT:
Lundi au ven. de 9h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

524-1176

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante. Un projet. Un client qui n'attend pas... Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu pour celui qui sait comment s'y prendre pour voyager agréablement. Le Connaisseur.

En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique. De quoi savourer chaque instant du vol! Détendez-vous. Enfin! Vous l'avez bien mérité. Vous avez tout le temps.



Le temps du personnel le plus compétent qui soit. Et le plus chaleureux. Agents passagers et agents de réservations, artistes culinaires et agents de bord ont préparé pour vous ce Prêt-à-partir relax.

Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son étendue que par son exceptionnelle qualité. Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus de routes que nos concurrents. Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

• PARIS • ZURICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES
• CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

TRAJETS POPULAIRES

Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.
Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.
Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada.
Défenseur d'un permis du Québec

Service Connaisseur
Le Prêt-à-partir relax